

LA QUESTION RACIALE DEVANT LA SCIENCE MODERNE

# **LE CONCEPT** **DE RACE**

*Résultats d'une enquête*



Dans la même collection :

- Race et civilisation*,  
par Michel LEIRIS, 48 pages.  
*Race et psychologie*,  
par Otto KLINEBERG, 42 pages.  
*Race et biologie*,  
par L.C. DUNN, 59 pages.  
*Les mythes raciaux*,  
par Juan COMAS, 54 pages.  
*L'origine des préjugés*,  
par Arnold M. ROSE, 42 pages.  
*Race et histoire*,  
par Claude LÉVI-STRAUSS, 50 pages.  
*Les différences raciales et leur signification*,  
par Geoffrey M. MORANT, 51 pages.  
*Race et société*,  
par Kenneth L. LITTLE, 61 pages.

Chaque volume : \$ .25; 1/6; 75 fr.

Dans une nouvelle collection :

« *La question raciale et la pensée moderne* ».

*En préparation :*

- L'Eglise catholique devant la question raciale*,  
par le R.P. Yves M.-J. CONGAR.  
*La contribution de la pensée juive à la civilisation universelle*,  
par Léon ROTH.

Prix : \$ .50; 2/6; 125 fr.

LA QUESTION RACIALE DEVANT LA SCIENCE MODERNE

# LE CONCEPT DE RACE

*Résultats d'une enquête*

UNESCO PARIS

*Achévé d'imprimer le 20 avril 1953  
sur les presses de l'Imprimerie des Arts et Manufactures  
pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture, 19, avenue Kléber, Paris-16°.*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction . . . . .	5
Race et différences raciales . . . . .	11
Observations et commentaires portant sur l'ensemble de la déclaration . . . . .	17
Commentaires et critiques des différents points de la déclaration . . . . .	39
Autres déclarations proposées . . . . .	77
Liste des anthropologistes et des généticiens auxquels la déclaration a été adressée pour commentaires. . . . .	101
Appendice : Texte de la déclaration de 1950. . . . .	107

## INTRODUCTION

Depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, le problème racial n'a cessé de prendre de l'importance. Il y a trente ans à peine, l'Européen pouvait encore regarder le racisme comme un phénomène n'affectant véritablement que les zones marginales de sa civilisation ou des continents autres que le sien. Son réveil a été rapide et brutal. La confusion qui existe depuis très longtemps entre les notions de civilisation et de race a créé un terrain intellectuel favorable au racisme, qui est à la fois une théorie et un état d'âme. La forme virulente prise par cette idéologie au cours de ce siècle représente un des phénomènes les plus étranges et les plus inquiétants de la grande révolution dans laquelle nous sommes engagés. Le racisme est l'expression d'un système de pensée fondamentalement antirationnel et il constitue un défi à toute la tradition humaniste de notre civilisation. A ce titre, il heurte de front tout ce que l'Unesco symbolise et s'efforce de défendre. Celle-ci, aux termes mêmes de son Acte constitutif, doit prendre position en face du problème racial. Ne lit-on pas dans le préambule de ce document que « la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes » ?

Vu sa structure et vu les fonctions qui lui ont été assignées, l'Unesco est, sur le plan international, l'institution la mieux équipée pour entreprendre la lutte contre le racisme et pour saper cette doctrine dangereuse entre toutes. Haines et conflits raciaux s'alimentent de notions scientifiquement fausses et vivent de l'ignorance. Pour démontrer ces erreurs de fait et de raisonnement, pour répandre les conclusions auxquelles différentes disciplines scientifiques sont parvenues, enfin pour combattre la propagande raciste, il est nécessaire d'avoir recours

aux méthodes et aux moyens que nous fournissent l'éducation, la science et la culture. Ces trois domaines sont précisément ceux qui ont été réservés aux activités de l'Unesco; c'est sur ce triple front que doit être menée l'offensive contre toutes les formes de racisme.

Le programme d'action que l'Organisation a adopté à cet égard est dû au Conseil économique et social des Nations Unies qui, lors de sa sixième session, a voté une résolution (116 B [VI] Biii) par laquelle il demande à l'Unesco d' « envisager l'opportunité de proposer et de recommander l'adoption générale d'un programme de diffusion de faits scientifiques destinés à faire disparaître ce qu'on est convenu d'appeler les préjugés de race ».

Trois résolutions inspirées par cette requête des Nations Unies ont été inscrites au programme de l'Unesco pour 1950 par la Conférence générale réunie en sa quatrième session. En voici le texte :

« Le Directeur général est chargé :

» De rechercher et de rassembler les données scientifiques concernant les questions de race;

» De diffuser largement les données scientifiques ainsi réunies;

» De préparer une campagne d'éducation fondée sur ces données. »

Un tel programme ne pouvait être exécuté que si l'Unesco était en possession des « faits scientifiques » dont il est question dans la résolution du Conseil économique et social. Afin de les obtenir dans le plus bref délai possible, le Département des sciences sociales, dirigé alors par le D<sup>r</sup> Arthur Ramos, convoqua un Comité d'anthropologistes, de psychologues et de sociologues pour définir le concept de race et exposer en termes « simples et clairs » l'état actuel de nos connaissances sur le problème si controversé des différences raciales.

En invitant un groupe d'experts à venir discuter la question raciale, l'Unesco reprenait, à quinze ans de distance, un projet que l'Institut international de coopération intellectuelle avait envisagé mais sans pouvoir le mener à bonne fin.

Les savants qui se rencontrèrent à la Maison de l'Unesco du 12 au 14 décembre 1949 appartenaient à différents pays (Brésil, Etats-Unis, France, Inde, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni). Ils représentaient

aussi des disciplines et des tendances sensiblement différentes. L'étude de l'homme relevant à la fois des sciences naturelles et des sciences sociales, tout débat sur la race devrait en principe se dérouler en présence de spécialistes de ces deux disciplines. On doit imputer à la mort subite du professeur A. Ramos et à des abstentions de dernière heure la faible représentation des sciences biologiques au sein du comité. Les sociologues, qui étaient en majorité, s'accordèrent cependant à reconnaître que la race devait être définie en fonction de nos connaissances biologiques. Le texte rédigé par ce groupe fut publié par l'Unesco le 18 juillet 1950 et reçut le meilleur accueil du public. Reproduit par un nombre considérable de journaux dans plus de dix-huit pays, il fut souvent cité dans des ouvrages consacrés à la question raciale; enfin, l'assemblée de l'Union française, en sa séance du 20 novembre 1951, vota une proposition tendant à sa diffusion et à son inscription dans les programmes d'enseignement des écoles de l'Union française.

Il eût été naïf d'espérer, dans un domaine où tant de tendances et de méthodes s'affrontent, que le texte de la déclaration serait considéré comme parfait et intangible. Certaines propositions ainsi que certains termes ont souvent été critiqués, notamment par les anthropologistes et les généticiens.

La revue scientifique *Man*, organe du Royal Anthropological Institute, ainsi que ceux qui ont critiqué cette première déclaration n'en ont répudié ni l'esprit ni les conclusions générales, mais ils auraient souhaité que certaines propositions fussent présentées avec plus de prudence. Ils estimaient que ce texte créait une confusion entre la race, fait biologique, et la notion de race en tant que phénomène social; de plus, ils refusaient de considérer comme définitivement prouvée l'absence de différences mentales entre les groupes raciaux et, en insistant sur le fait que cette opinion n'était pas fondée sur un nombre suffisant de preuves, ils demandaient que l'on fit la part du doute. La proposition selon laquelle « les recherches biologiques viennent étayer l'éthique de la fraternité universelle, car l'homme est, par tendance innée, porté à la coopération », fit l'objet des attaques les plus fréquentes.

Certaines personnes, ne comprenant pas la nature des critiques et des remarques formulées au sujet de cette

déclaration, ont voulu y voir un triomphe du racisme et la défaite d'un humanitarisme naïf. Il était donc nécessaire, pour dissiper tout malentendu, qu'un nouveau groupe de savants, comprenant cette fois uniquement des anthropologistes et des généticiens, et formé de préférence par ceux-là mêmes qui s'étaient montrés en désaccord avec la déclaration, se réunit pour rédiger un texte qui reflêtât de façon plus précise le point de vue de ces milieux scientifiques. C'est pourquoi l'Unesco fit appel à douze savants, représentant l'anthropologie physique et la génétique humaine, lesquels, au cours de discussions qui devaient durer du 4 au 9 juin 1951, établirent le texte qui fait l'objet de cette brochure. D'une manière générale, les principales conclusions de la première déclaration ont été maintenues, mais certaines affirmations se trouvent atténuées et d'importantes suppressions ont été opérées.

Il était important d'éviter que la nouvelle déclaration apparût comme un manifeste *ex cathedra* publié par l'Unesco, comme un exposé définitif de la question raciale. Bien que les rédacteurs de ce document aient cherché à rendre accessibles les résultats des travaux les plus récents en la matière, il est évident qu'ils n'ont pu faire place aux éléments de doute qui subsistent encore dans l'esprit de beaucoup de leurs collègues. L'Unesco souhaitait présenter un texte qui exprimât non seulement les opinions d'un groupe de spécialistes, mais aussi celles des hommes de science qui n'avaient pu être invités à prendre part à la réunion du mois de juin 1951. C'est pourquoi il fut entendu que le texte de la déclaration serait soumis au plus grand nombre possible d'anthropologistes et de généticiens et que ceux-ci seraient priés de bien vouloir nous faire bénéficier de leurs observations et de leurs critiques avant que le texte fût définitivement arrêté <sup>1</sup>.

---

1. Aussitôt après la réunion du comité, un certain nombre de ses membres ont spontanément suggéré des amendements et des corrections au texte que chacun d'eux avait contribué à établir. En réalité, ce sont les conditions mêmes dans lesquelles s'élaborent des documents de ce genre qui impliquent des critiques que leurs rédacteurs sont par la suite les premiers à formuler. Des phrases et même des paragraphes représentent souvent le résultat de compromis obtenus sous la pression du temps. Certains détails de style sont forcément négligés par suite des discussions qui portent essentiellement sur des questions touchant au fond même du débat. Aussi est-il rare qu'un texte de cette longueur puisse revêtir sa forme définitive à l'issue d'une conférence. Les

Les anthropologistes et les généticiens dont on trouvera la liste aux pages 101-106 ont été consultés. La plupart d'entre eux, après une étude souvent minutieuse du texte qui leur était soumis, ont pris la peine de nous faire connaître leurs doutes et leurs objections sur des points de détail, ainsi que leur position à l'égard de plusieurs problèmes d'un caractère plus général que pose la déclaration.

Le nombre de lettres reçues, la richesse de leur contenu, la vivacité des arguments ne laissent aucun doute sur l'intérêt suscité par ce document, ni sur l'actualité de la question dont il traite. La notion de race, l'existence ou la non-existence de différences mentales entre races sont autant de points brûlants sur lesquels anthropologistes et généticiens ont des vues divergentes, qu'ils défendent avec plus de passion que toute autre théorie. En accompagnant le texte de la déclaration de tous les commentaires qu'elle a provoqués, l'Unesco donne au public le moyen de connaître les fluctuations de la pensée scientifique devant le problème de la race. Tous les savants qui nous ont prêté leur concours se sont efforcés de trouver les phrases et les expressions susceptibles d'exprimer le plus clairement possible leur interprétation des phénomènes qui font plus particulièrement l'objet de leurs recherches. Les approbations, les impatiences, les indignations même, les scrupules qui se manifestent si souvent dans cette correspondance au sujet du choix d'un terme ou de l'ordre d'un paragraphe ne témoignent nullement d'un goût assez vain pour les arguties verbales, mais correspondent à la fonction même de la science, dont l'un des buts essentiels est « l'emploi juste des mots ». Une courte phrase est souvent l'aboutissement d'années de recherches ou l'expression condensée de tout un système de pensées. Ce sont les courants et les remous de la science en pleine évolution qui se reflètent ainsi dans ces hésitations et ces contradictions. La génétique a révolutionné l'anthropologie, et ces deux disciplines cherchent à fusionner dans une nouvelle synthèse. La déclaration publiée ici et les commentaires

---

améliorations de style proposées par les membres du comité ont été acceptées d'emblée lorsqu'elles s'imposaient de toute évidence, et après consultation avec d'autres membres lorsque la substance même du texte risquait d'être affectée par un changement dans la rédaction.

qu'elle a provoqués reflètent cette étape si féconde pour l'étude de l'homme.

Les réponses qui nous sont parvenues se classent en deux groupes : celles qui jugent la déclaration dans son ensemble et celles qui contiennent des critiques de détail. Quelques savants ont en outre présenté leurs critiques sous forme d'une déclaration nouvelle, exempte des défauts qu'offre à leurs yeux celle qui a été établie par le comité réuni par l'Unesco.

Pour plus de clarté et de commodité, nous donnerons, dans un premier chapitre, des extraits des lettres ayant un caractère général, dans un deuxième, l'exégèse du texte de la déclaration, et dans un troisième, le texte des déclarations qui nous ont été proposées.

Les textes que nous présentons ici sont une matière encore brute, des pensées transcrites au courant de la plume, mais qui ont l'avantage de nous faire participer à l'élaboration de notions qui se cristallisent en des théories scientifiques, lesquelles se modifieront à leur tour à mesure qu'augmentera la somme de nos connaissances. Ceux qui expliquent si aisément les différences culturelles par des caractéristiques biologiques se rendront compte que ni l'évidence ni le « bon sens » ne sont de leur côté. Puissent-ils tirer de cette lecture une leçon de prudence. Cette brochure nous fait pénétrer dans un laboratoire de la science et, s'il s'y trouve quelque désordre, n'oublions pas que c'est précisément de ces oppositions, et même de ces âpres attaques, que naît ce que nous appelons la vérité.

## RACE ET DIFFÉRENCES RACIALES

*Déclaration d'un groupe d'anthropologistes  
et de généticiens (juin 1951)*

1. Les savants reconnaissent généralement que tous les hommes actuels appartiennent à une même espèce, dite *Homo sapiens*, et qu'ils sont issus d'une même souche. Quand et comment les différents groupes humains se sont détachés du tronc commun, la question reste controversée.

Les anthropologistes sont tous d'accord pour considérer la notion de race comme permettant de classer les différents groupes humains dans un cadre zoologique propre à faciliter l'étude des phénomènes d'évolution. Au sens anthropologique, le terme « race » ne doit être appliqué qu'aux groupes humains qui se distinguent par des traits physiques nettement caractérisés et essentiellement transmissibles. On peut classer de cette façon de nombreuses populations, mais la complexité de l'histoire humaine est telle que beaucoup d'autres se prêtent difficilement à une classification raciale.

2. Les différences physiques entre les groupes humains sont dues : les unes à des différences de constitution héréditaire, les autres à des différences de milieu, la plupart aux deux. La génétique donne à penser que les différences héréditaires à l'intérieur d'une même espèce tiennent à deux ordres de causes : d'une part, la composition génétique d'une population isolée se modifie continuellement, mais progressivement, sous l'effet de la sélection naturelle, de modifications fortuites (mutations) des particules matérielles (gènes) qui commandent l'hérédité, de modifications accidentelles de la fréquence des gènes, enfin des coutumes relatives au mariage; d'autre part, les croisements tendent sans cesse à effacer les différenciations ainsi créées. Les nouvelles populations issues de ces croisements, lorsqu'elles se trouvent à leur tour isolées, subissent les mêmes influences, qui peuvent amener de nouvelles transformations. Les races actuelles ne sont que le résultat, envisagé à un moment

donné de l'histoire, de la somme des actions qui sont ainsi exercées sur l'espèce humaine. Il est donc normal que les caractères héréditaires employés pour classer les groupes humains diffèrent selon le but scientifique qu'on se propose; il en est de même de l'étendue des variations — et par conséquent du nombre des subdivisions — admises à l'intérieur d'un même groupe.

3. Les groupes nationaux, religieux, géographiques, linguistiques et culturels ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux, et les aspects culturels de ces groupes n'ont avec les caractères propres à la race aucun rapport démontrable. Les Américains ne constituent pas une race, pas plus d'ailleurs que les Français ou les Allemands. Aucun groupe national ne constitue une race *ipso facto*. Les musulmans et les juifs ne forment pas de race, pas plus que les catholiques ou les protestants, les habitants de l'Islande, de la Grande-Bretagne ou de l'Inde, les peuples qui parlent l'anglais ou toute autre langue, les individus qui appartiennent à la culture turque ou chinoise, etc. L'emploi du mot « race » pour désigner un de ces groupes peut constituer une grave erreur; celle-ci est cependant souvent commise.

4. Les races humaines ont été classées — et le sont encore — différemment selon les anthropologistes. La plupart de ceux-ci sont d'accord pour diviser la majeure partie de l'espèce humaine en trois grands groupes au moins (en anglais : *major racial groups*, en français : *grand-races*, en allemand : *Hauptrassen*). Cette classification ne repose pas sur un caractère physique unique : la couleur de la peau, par exemple, ne suffit pas nécessairement à distinguer une grand-race d'une autre. Il s'y ajoute que, dans la mesure où l'on a pu les analyser, les différences de structure physique qui distinguent une grand-race d'une autre n'apportent aucun argument en faveur des idées courantes d'une « supériorité » ou d'une « infériorité » générale de l'un ou de l'autre de ces groupes.

Dans l'ensemble, les membres de chaque grand-race se distinguent par certains caractères physiques; mais les individus — ou les petits groupes — appartenant à plusieurs subdivisions d'une même grand-race ne se différencient pas aussi facilement entre eux. Même d'une

grand-race à l'autre, il existe des transitions insensibles et certains caractères physiques propres à des grand-races ou à des races secondaires différentes peuvent chevaucher dans une large mesure. En ce qui concerne la plupart — sinon la totalité — des caractères mesurables, les différences observées à l'intérieur d'une même race dépassent celles qu'on observe entre les moyennes de deux ou plusieurs races faisant partie d'une même grand-race.

5. La plupart des anthropologistes ne tiennent pas compte des caractères mentaux dans leurs classifications des races humaines. Les expériences faites sur les membres d'une même race montrent que les résultats des tests d'intelligence et des tests de personnalité dépendent à la fois des aptitudes innées et des conditions de l'environnement physique et social, mais on n'est pas d'accord sur l'importance relative de ces deux facteurs.

Les résultats d'un test psychologique — même non verbal — sont généralement moins bons dans le cas d'illettrés que dans celui de sujets plus instruits. Les tests de cet ordre peuvent donner des résultats extrêmement variables dans le cas de différents groupes d'une même race et d'un niveau culturel équivalent. Mais si les deux groupes comparés ont vécu depuis l'enfance dans des milieux analogues, les différences sont d'ordinaire minimes. Qui plus est, il y a lieu de croire que, pour des groupes placés dans des conditions de milieu identiques, le niveau moyen (c'est-à-dire, le résultat considéré comme représentatif parce qu'on constate autant de résultats meilleurs que de résultats moins bons) et les variations au-dessus et au-dessous de celui-ci ne diffèrent pas sensiblement d'une race à l'autre.

Même les psychologues qui déclarent avoir trouvé les plus grandes différences d'intelligence entre groupes d'origine raciale différente, et qui soutiennent que ces différences sont héréditaires, ont toujours constaté que certains membres d'un groupe inférieur dépassent non seulement le niveau le plus bas, mais même le niveau moyen d'un groupe supérieur. De toute manière, on n'a jamais pu distinguer deux groupes d'après les aptitudes mentales, alors qu'on peut fréquemment le faire d'après la religion, la langue, la couleur de la peau ou la nature des cheveux. Il est possible — mais nullement démontré

— que certaines catégories d'aptitudes innées, d'ordre intellectuel ou affectif, soient plus fréquentes dans un groupe que dans un autre; il est certain en tout cas que ces aptitudes varient autant, sinon davantage, à l'intérieur d'un groupe donné que d'un groupe à l'autre.

L'étude de l'hérédité des caractères psychologiques présente de multiples difficultés. Nous savons que certaines maladies ou déficiences mentales se transmettent d'une génération à l'autre; mais nous connaissons mal le rôle de l'hérédité dans la vie psychique des individus normaux. L'individu normal, quelle que soit sa race, est foncièrement éduicable. Sa vie intellectuelle et morale est donc, pour une large part, conditionnée par sa formation et par son milieu physique et social.

Souvent, un groupe national paraît caractérisé par des particularités psychologiques spéciales. Pour l'observateur superficiel, ces particularités s'expliquent par la race. Du point de vue scientifique cependant, n'importe laquelle de ces particularités peut aussi bien être le résultat d'influences historiques et sociales subies en commun, et leur existence ne doit pas nous faire oublier qu'au sein de populations différentes, représentant un grand nombre de types humains, on trouve à peu près la même gamme de tempéraments et le même registre intellectuel.

6. Les données scientifiques dont on dispose à l'heure actuelle ne corroborent pas la théorie selon laquelle les différences génétiques héréditaires seraient un facteur primordial pour déterminer les différences entre les cultures et leurs réalisations chez les divers peuples ou groupes ethniques. Elles nous apprennent, au contraire, que ces différences s'expliquent surtout par l'histoire culturelle de chaque groupe.

7. On ne possède aucune preuve de l'existence de races dites « pures ». Les squelettes fossiles nous fournissent l'essentiel du peu que nous savons des races disparues. En ce qui concerne les mélanges de races, il y a lieu de penser que le processus de l'hybridation humaine se poursuit depuis un temps indéterminé, mais considérable. A vrai dire, l'un des mécanismes de la formation, de l'extinction et de la fusion des races est précisément l'hybridation entre celles-ci. Il n'a jamais été établi à

l'aide de preuves valables que cette hybridation ait des effets défavorables; il n'existe donc aucune raison biologique d'interdire le mariage entre individus de races différentes.

8. Considérons maintenant l'application de toutes ces données au problème de l'égalité entre les hommes. Il convient d'affirmer que l'égalité des droits et l'égalité devant la loi, en tant que principes moraux, ne se fondent nullement sur le postulat que tous les êtres humains sont également doués.

9. Nous jugeons utile d'exposer de façon formelle ce qui a été scientifiquement établi sur les différences entre individus et entre groupes.

- a) Les seuls caractères sur lesquels les anthropologistes ont pu effectivement fonder jusqu'à présent des classifications raciales sont des caractères physiques (anatomiques et physiologiques).
- b) Dans l'état actuel de la science, rien ne justifie la croyance que les groupes humains diffèrent par des aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif.
- c) Certaines différences biologiques peuvent être aussi grandes ou plus grandes à l'intérieur d'une même race que d'une race à l'autre.
- d) On a vu se produire des transformations sociales considérables qui ne coïncidaient nullement avec des changements du type racial. Les études historiques et sociologiques corroborent ainsi l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'interviennent guère dans la détermination des différences sociales et culturelles entre groupes humains.
- e) Rien ne prouve que le mélange des races ait des effets défavorables du point de vue biologique. Les résultats, bons ou mauvais, auxquels il aboutit s'expliquent tout aussi bien par des facteurs sociaux.

[Déclaration rédigée le 8 juin 1951 à la Maison de l'Unesco, à Paris, par : le professeur R.A.M. Bergman, de l'Institut royal tropical d'Amsterdam; le professeur Gunnar Dahlberg, directeur de l'Institut d'Etat de génétique humaine et de biologie des races, de l'Université d'Uppsala; le professeur L.C. Dunn, du département de zoologie de Columbia University, New York; le professeur J.B.S. Haldane, chef du département de biométrie, University

College, Londres; le professeur M.F. Ashley Montagu, chef du département d'anthropologie, Rutgers University, New Brunswick, N.J.; le D<sup>r</sup> A.E. Mourant, directeur du Blood Group Reference Laboratory, Lister Institute, Londres; le professeur Hans Nachtsheim, directeur de l'Institut de génétique, Freie Universität, Berlin; le D<sup>r</sup> Eugène Schreider, directeur adjoint du laboratoire d'anthropologie physique de l'Ecole des hautes études de Paris; le professeur Harry L. Shapiro, chef du département d'anthropologie de l'American Museum of Natural History, New York; le D<sup>r</sup> J.C. Trevor, professeur à la faculté d'archéologie et d'anthropologie de l'Université de Cambridge; le D<sup>r</sup> Henri V. Vallois, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur du Musée de l'homme, de Paris; le professeur S. Zuckerman, chef du département d'anatomie de l'Ecole de médecine de l'Université de Birmingham. Le professeur Th. Dobzhansky, du département de zoologie de Columbia University, et le D<sup>r</sup> Julian Huxley ont participé à la rédaction définitive.]

## OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES PORTANT SUR L'ENSEMBLE DE LA DÉCLARATION

La « Déclaration sur la race et les différences raciales » a recueilli l'adhésion complète de MM. Ackerknecht, Beltrán, Castle, Chattopadhyay, Comas, Connoly, Eickstedt, Grüneberg, Gusinde, Heidelberger, Iltis, Kemp, Komai, Mohr, Park, Reed, Sauter, Sax, Schultz, Skerjl, Snyder, Steinberg et Steinman.

Un plus grand nombre de savants, tout en se déclarant d'accord avec la teneur générale de la déclaration, ont formulé des critiques de détail ou exprimé des réserves concernant parfois des points importants. C'est le cas de MM. Beaglehole, Birch, Birdsell, Brito da Cunha, Buzzati - Traverso, Dreyfus, Frankel, Frota-Pessoa, Herskovits, Howells, Kabir, Landauer, Le Gros Clark, Lipschutz, Luria, Mather, Mayr, Mirsky, Morant, Muller, Needham, Neel, Newman, Penrose, Stern, Stewart, Washburn et M<sup>me</sup> Tildesley. Leurs commentaires et leurs observations ont été groupés dans le chapitre suivant.

La difficulté de mettre au point une déclaration commune, surtout dans l'état actuel des sciences biologiques, n'a pas échappé à nos correspondants. Quelques-unes des lettres témoignent de l'importance que revêt la publication d'un tel document à l'heure actuelle. Ainsi, celle de M. Steinberg contient le passage suivant : « Je vous adresse toutes mes félicitations, et j'approuve chaleureusement l'action que vous menez en vue d'offrir aux savants et au public un tableau exact de l'état actuel de la question raciale, envisagée du point de vue du biologiste. Le besoin s'en fait sentir depuis des années; certes, maintes tentatives valables ont déjà été faites dans ce sens, mais les résultats, nous le savons, n'ont pas été entièrement satisfaisants. Aujourd'hui, alors que les peuples des régions sous-développées, comme les groupes minoritaires des nations plus évoluées, manifestent un sentiment de plus en plus vif de leur individualité, il est peut-être pour nous tous plus nécessaire que jamais

de comprendre la signification des différences biologiques que nous pouvons observer entre les peuples du monde. »

M. Mayr espère aussi que « cette déclaration autorisée, faite sous l'égide de l'Unesco, contribuera à faire disparaître les conceptions pseudo-scientifiques de la race qui ont servi d'excuse à bien des injustices, et même à des crimes révoltants ». « J'y applaudis et je l'approuve pleinement », écrit-il, et il ajoute : « On ne dira jamais assez que toutes les prétendues races sont en fait des populations variables et que l'on observe souvent entre des individus appartenant à une même race mais représentant des cas extrêmes, des différences plus marquées, qu'entre certains individus de races différentes. Toutes les races humaines sont des mélanges de populations et la notion de « race pure » est un non-sens. Un deuxième point est à souligner : c'est que le facteur génétique ne joue qu'un rôle très accessoire dans la détermination des caractères culturels des différents peuples... En troisième lieu, l'égalité des droits et l'égalité devant la loi ne reposent pas sur l'identité physique, intellectuelle et génétique des individus. Même dans la population humaine la plus homogène, même entre frères et sœurs, il existe des différences frappantes quant aux caractères physiques et intellectuels et aux autres qualités dont la base est génétique. Aucun principe éthique reconnu ne nous autorise à exciper de différences de cet ordre pour refuser à un membre quelconque de l'espèce humaine des droits égaux à ceux des autres. »

M. Mirsky met également l'accent sur l'opportunité de cette déclaration : « L'intérêt de cette déclaration apparaît clairement lorsqu'on lit, par exemple, l'article de C.D. Darlington, récemment publié par l'Unesco dans le *Bulletin international des sciences sociales* (vol. II, p. 501, 1950), et intitulé « La conception génétique de la race dans l'espèce humaine » ; un lecteur peu versé dans la génétique et qui connaîtrait mal Darlington pourrait en déduire que certaines théories raciales découlent logiquement de l'application aux populations humaines des principes reconnus du mendélisme. Mais supposons que ce lecteur ait eu connaissance de la Déclaration sur la race et les différences raciales publiées sous l'égide de l'Unesco ; il verrait alors clairement que la « conception de la race » exposée dans cet article repose, non sur les

principes de la génétique, mais sur les hypothèses et les préjugés de Darlington.

La déclaration sur la race, signée par d'éminents généticiens, devrait éclairer le profane à qui l'on présente comme fondés sur les principes de la génétique des écrits fort discutables.

M. Park trouve que « cette déclaration autorisée est désintéressée et ne répond à aucune fin de propagande », et il désire féliciter le comité « de cet exposé si convaincant ».

M. Comas, qui était l'un des signataires de la première déclaration, nous assure de son accord sur le fond et les termes de la seconde : « Je tiens à exprimer publiquement, en ma double qualité d'anthropologiste et de membre de la commission qui a rédigé la déclaration de 1950, mon entière adhésion au texte de la déclaration sur la race élaborée sous l'égide de l'Unesco en 1951 par un groupe d'anthropologistes et de généticiens parmi les plus éminents, dont les noms constituent une garantie absolue d'objectivité et de sérieux scientifique. »

La question raciale pose le problème des rapports existant entre la science et la morale. M. Landauer se montre sur ce point en désaccord avec les auteurs de la déclaration : « Evidemment, les intentions des auteurs de ce manifeste ont toute ma sympathie, mais je dois avouer que ma philosophie diffère de la leur sur un point essentiel. Je ne doute pas que les résultats de la recherche scientifique ne puissent, dans une large mesure, étayer les jugements éthiques élaborés suivant d'autres méthodes. Mais, à mon avis, il est absolument impossible que des valeurs éthiques découlent directement de données scientifiques. C'est toujours l'esprit d'analyse qui, d'une façon ou d'une autre, s'applique à ces données. Il me semble que les auteurs de la déclaration ont posé en principe que certains impératifs éthiques découlent *nécessairement* de certains ensembles de faits scientifiques. C'est peut-être pourquoi ils ont, me semble-t-il, un peu cédé à la tentation de traiter toute *terra incognita* comme une *terra nullius momenti*. Cela ne changerait en rien les normes éthiques de ces anthropologistes et généticiens, non plus que les miennes d'ailleurs, si l'on prouvait, par exemple, que les gènes correspondant à certains caractères mentaux sont répartis inégalement. On a eu et on a encore raison de proclamer que « tous

les hommes naissent égaux », bien que ce soit (et justement parce que c'est) inexact du point de vue biologique.

» J'espère m'être fait comprendre. Si non, j'essaierais volontiers de m'expliquer à nouveau. Mais à l'exception peut-être de quelques points de détail et en dépit de certaines réserves mentales, la publication de ce manifeste me semble préférable à un silence complet. »

Dans l'ensemble, la terminologie ainsi que certaines tournures de phrases de la déclaration ont été jugées trop techniques ou pas assez claires pour le public de non-spécialistes auquel elle s'adresse. M. Stewart insiste tout particulièrement sur ce double défaut du texte : « A mon sens, les membres du comité qui a élaboré cette déclaration, tout comme ceux du premier comité, se sont adressés à leurs pairs plutôt qu'aux profanes. Les savants n'ont pas besoin d'une déclaration sur la race; quant aux profanes, il leur faut une déclaration rédigée dans une langue qui leur soit accessible. Pourquoi laisser aux journalistes le soin de la simplifier? Pourquoi ne pas libeller la déclaration de l'Unesco en des termes assez simples pour que chacun les comprenne? Prenons, par exemple, le premier paragraphe de la nouvelle déclaration : il ne porte nullement sur la race et ne se rattache pas au paragraphe suivant; il y est uniquement question d'« espèce » et de « souche » : ce sont là des termes techniques, dont il n'est pas fourni d'explication. Je pourrais citer bien d'autres exemples d'emploi d'une terminologie qui n'a de sens que pour les gens du métier ». Et M. Stewart, pour illustrer ce qu'il entend par une déclaration sur la race qui soit à la portée de tous, nous a envoyé le texte qu'on trouvera plus loin <sup>1</sup>.

Quoiqu'il se déclare d'accord sur le contenu de la déclaration, M. Newman formule des réserves sur son style et sa présentation : « Pour ce qui est de la composition, écrit-il, les idées exprimées ne me semblent pas découler naturellement les unes des autres. La déclaration pourrait et devrait être rédigée de telle sorte que chacun des huit points conduise logiquement au suivant, et que l'argumentation prenne du poids à mesure qu'elle se développe. Dans son état actuel, la déclaration est hachée et manque de cohésion; on la croirait composée d'éléments disparates. Comme elle comprend deux séries

---

1. Voir p. 85-86.

d'observations très étroitement apparentées (§ 1, 4 et 7 d'une part, 3 et 6 d'autre part), il y a moyen de remédier à ce défaut de structure : l'argumentation serait plus convaincante si les différentes observations étaient rangées dans l'ordre : 1, 7, 4, 2, 5, 3, 6. Les trois premiers paragraphes (1, 7 et 4) traiteraient ainsi de la définition de la race, des mélanges de races et de la classification des races. Viendrait ensuite l'exposé de la formation des races (§ 2), puis la réfutation de l'existence de différences raciales sur le plan des aptitudes intellectuelles (§ 5). Enfin, les deux derniers paragraphes (3 et 6) diraient ce que n'est pas la race. On aboutirait ainsi à une présentation logique, surtout si l'on reliait les différents points par des phrases de transition. »

M. Steinberg propose également que les paragraphes 3 et 4 soient intervertis. Il ajoute : « Enfin, permettez-moi de suggérer qu'il faudrait confier le soin de rédiger le texte pour le grand public à un vulgarisateur scientifique expérimenté, comme Amran Scheinfeld, l'auteur de : *You and Heredity* et *Women and Men*. J'ai soumis cette déclaration à plusieurs médecins et à d'autres amis qui, tout en ayant fait de hautes études universitaires, ne sont pas de formation scientifique; tous l'ont trouvée difficile à comprendre, et, sur certains points, tout à fait obscure. De fait les paragraphes 1, 2 et 4 exigent une connaissance assez poussée de la génétique. »

M. Mirsky trouve la déclaration « bien plus longue et plus complexe qu'il n'est nécessaire. On pourrait exposer les théories biologiques actuelles sur la race de façon beaucoup plus simple et plus concise, à condition de négliger l'attitude des biologistes qui se sont laissés influencer par des préjugés raciaux ».

M. Beltrán est convaincu que la valeur du document se trouverait considérablement accrue si l'on ajoutait au paragraphe 2 quelques phrases explicatives destinées à le rendre plus intelligible au profane. « Mais même dans sa forme actuelle, dit-il, j'estime que c'est un texte précis, fondé sur des bases scientifiques, et extrêmement utile pour éclairer le dangereux problème des races humaines, spécialement si l'on tient compte de l'énorme autorité que lui donne la qualité des signataires... »

Aux yeux de quelques généticiens, le seul défaut de la déclaration serait de ne pas être complète et de négliger un ou plusieurs aspects importants de la question raciale.

C'est en particulier le cas de M. Dreyfus qui, peu avant sa mort, nous a écrit la lettre suivante : « En principe, je suis d'accord avec les termes de la déclaration. Cependant, il y a bien des questions qui mériteraient un commentaire. Le principal, toutefois, a été fait, puisque la déclaration a été signée par des personnalités fort différentes et illustres. Il a fallu, évidemment, ne pas rendre la déclaration trop étendue. Ces deux points posés, je crois que la principale critique que l'on pourrait faire se rapporte au fait que le substrat génétique de certains caractères n'a pas été suffisamment mis en relief. C'est le cas du talent musical lequel, sans doute, exige un milieu favorable pour se manifester, mais dont l'origine génétique saute aux yeux. On a évidemment essayé d'exclure de la déclaration tout ce qui pourrait justifier le racisme; cependant, ce légitime souci ne doit pas prévaloir sur la vérité scientifique. Il suffit de citer le cas de Mozart. Une question qui, à mon avis, mériterait plus d'attention, c'est la différence entre les races naturelles et les races humaines. Dans ces dernières (et dans les races artificiellement sélectionnées), on rencontre des problèmes qui ne se posent pas pour les races naturelles, tel que, par exemple, la polymorphisme (lequel ne se rencontre qu'accidentellement et à une très petite échelle dans certaines races naturelles comme le *Drosophila polymorpha*). Il serait intéressant, je crois, de montrer que dans les races humaines, à l'origine, les caractères somatiques ont été probablement soumis aux lois de la sélection naturelle; cependant, par l'effet de la civilisation, des caractères qui étaient adaptatifs se sont trouvés dépassés, de sorte que la sélection, aujourd'hui, n'a qu'une importance très réduite, parce que la civilisation a fourni à l'homme les moyens de surmonter les conditions naturelles. Autrement dit, si au début de l'existence des races humaines il y avait avantage à être blanc de peau dans les climats froids, noir dans les climats torrides, aujourd'hui la civilisation a mis à notre portée toute une série de moyens par lesquels l'homme blanc se défend contre les inconvénients du climat chaud et le nègre contre ceux du climat froid, de sorte que cet avantage initial a été pratiquement annulé. C'est exactement pour cela que les races, surtout celles qui sont en contact plus direct avec la civilisation, sont devenues si variées, et, pour cette raison même, si difficiles à définir.

» Il serait intéressant de signaler que l'homme, du point de vue des caractères somatiques, est surtout un produit de l'hérédité, tandis que, du point de vue mental, il est un produit du milieu plutôt que de l'hérédité (expériences avec des jumeaux identiques élevés dans des conditions différentes et tests cités par Klineberg dans sa plaquette publiée par l'Unesco). »

M. Brito da Cunha mentionne dans sa lettre un certain nombre de points qu'il aurait voulu voir développer dans la déclaration : « Je l'ai lue avec soin et je la trouve fort belle. Il me semble, toutefois, qu'il est un point auquel on aurait dû s'arrêter... Aux origines de l'humanité, la sélection naturelle a certainement joué un rôle très important dans la différenciation des populations. La sélection des caractères physiques s'est faite dans les différentes régions d'après les particularités œcologiques dominantes de l'habitat. La valeur adaptative des caractères physiques — pigmentation de la peau, forme du corps, etc. (voir Coon, Garn et Birdsell) — variait suivant la répartition géographique de l'espèce humaine. Les races humaines furent essentiellement le produit de l'adaptation à l'écologie de l'habitat et leur formation fut commandée par la sélection naturelle, accompagnée de fluctuations génétiques dans les populations peu nombreuses. C'est pourquoi, aux premiers jours de l'humanité, on pouvait parler de supériorité ou d'infériorité d'une race sur une autre, par rapport à tel habitat déterminé. Dans les régions tropicales, la race noire était sans doute supérieure à la race blanche parce que, contrairement à celle-ci, elle était adaptée au milieu. En revanche, dans les régions tempérées, c'est la race blanche, mieux adaptée, qui était supérieure à la noire. Et ainsi de suite.

» L'importance des caractères physiques n'a fait que décroître avec le progrès de la civilisation. Ces caractères en effet sont aujourd'hui protégés contre l'action de la sélection naturelle par les techniques issues de la civilisation. Aujourd'hui, les caractères physiques adaptatifs qui différencient les races humaines ont complètement perdu l'importance qu'ils avaient autrefois, et leur valeur adaptative est sans doute la même, à peu de chose près, pour toutes ces races. Il n'empêche qu'aux premiers jours de l'humanité ces caractères physiques avaient assez d'importance pour subir l'influence de la sélection naturelle.

» En ce qui concerne les qualités intellectuelles, une intelligence développée a toujours et partout constitué un facteur d'adaptation. Dans toutes les populations humaines, la sélection naturelle a joué en faveur de l'intelligence et c'est pourquoi les races humaines ne diffèrent pas sur le plan des aptitudes intellectuelles.

» A mon avis, il est essentiel de souligner dans la déclaration la différence d'importance que présentent les caractères physiques chez les peuples primitifs et chez les peuples civilisés : ces caractères physiques qui différencient les races humaines avaient certainement une grande importance chez les peuples primitifs, tandis qu'aujourd'hui ils sont négligeables.

» En revanche, les qualités intellectuelles ont toujours fait l'objet d'une ortho-sélection dans toutes les populations, et c'est pourquoi les races humaines ne diffèrent pas sur ce plan.

» Admettons qu'un jour ou l'autre les caractères physiques qui différencient les races soient étudiés du point de vue physiologique; on s'apercevra alors que certaines différences peuvent être attribuées à l'écologie de l'habitat. Des racistes pourraient partir de là pour échafauder de dangereuses théories. C'est pourquoi il est essentiel, à mes yeux, d'exposer ces différents points dans la déclaration. »

M. Mohr donne son entière adhésion au texte de la déclaration. Il fait cependant à son sujet une remarque qui mérite d'être reproduite en entier : « Les malentendus actuels sur la « race » sont dus pour une large part à l'habitude que l'on a d'appliquer ce terme aux animaux domestiques et, par voie de conséquence, de transférer aux êtres humains les idées qui sont généralement associées à la notion de race animale. C'est pourquoi il y aurait peut-être intérêt à montrer qu'un tel transfert n'est pas justifié, les « races » d'animaux domestiques étant le produit d'une endogamie et d'une sélection artificielle visant à obtenir certains caractères héréditaires spéciaux, alors que le mode de reproduction de l'espèce humaine est tout différent. L'emploi d'un seul et même terme dans des acceptions différentes explique la confusion qui règne en la matière.

» Ces observations ne s'appliquent pas à la langue anglaise, qui a le terme *breed* pour désigner les races d'animaux domestiques; mais dans les autres langues, y

compris les langues nordiques, le même mot sert indifféremment pour l'espèce humaine et pour les animaux domestiques. C'est la source de bien des malentendus. »

M. Penrose pense, lui aussi, qu' « il faut proscrire entièrement l'emploi du mot « race ». De la sorte, une grande partie de la déclaration deviendrait automatiquement superflue et le reste n'en aurait que plus de force et de clarté.

» La notion de races humaines est à la fois inexacte et périmée. Elle appartient à une époque peu scientifique, et on ne saurait l'utiliser sans perpétuer la confusion et engendrer la discorde. L'anthropologie scientifique étudie des groupes d'individus, ou *populations*, qu'il est possible de définir avec précision du point de vue géographique, généalogique, linguistique ou culturel, suivant le genre de recherches qu'il s'agit de faire. Il est possible de déterminer objectivement, pour une population donnée, la fréquence de telle mesure ou de tel caractère — qu'il s'agisse de constitution physique ou de comportement. La signification générale ou mésologique de ce caractère peut être étudiée indépendamment à condition que l'on ne fasse pas appel à l'ancienne notion de groupe racial, laquelle sous-entend l'hérédité des caractères raciaux. Si l'on décide d'éliminer du vocabulaire scientifique les mots de « race » et de « groupes raciaux », on pourra supprimer le paragraphe 3 et dire simplement que tout énoncé où ces mots figurent est sujette à caution. Le paragraphe 4 manque de clarté parce qu'il n'indique pas comment sont définies les populations classées comme « grand-races ».

» Ces réserves faites, je suis entièrement d'accord avec la plupart des idées énoncées aux paragraphes 5, 6 et 7, et notamment au dernier alinéa du paragraphe 5...

» Rien ne prouve, à l'heure actuelle, que l'on puisse subdiviser l'espèce humaine, du point de vue biologique, en sous-espèces, tel est bien le sens en fait de la première phrase du paragraphe 1. A moins que la chose ne soit prouvée, et jusqu'à ce qu'elle soit prouvée, le mot « race » ne saurait avoir qu'une acception rationnelle en anthropologie : il ne peut s'appliquer qu'à l'ensemble de la race humaine par opposition aux autres espèces.

» A mon avis, pour servir les fins que l'Unesco se propose en publiant cette déclaration, mieux vaudrait reconnaître franchement qu'il est périmé et superflu

pour la recherche scientifique de subdiviser l'espèce humaine en plusieurs groupes raciaux. En encourageant l'emploi du terme mystique de « race » pour désigner ces groupes, les savants risquent fort de favoriser la survivance des superstitions et des préjugés dans les discussions entre profanes. On contribuera à la clarté de la pensée — le meilleur antidote contre les préjugés — en parlant seulement de « populations humaines » ; car elles existent réellement, et peuvent se définir avec précision. »

Les commentaires de M. Mather portent à la fois sur la notion de « race », sur la terminologie et sur l'esprit de la déclaration. Les voici :

« 1. Comme dans toute classification biologique, on a tendance à faire de la notion de « race » humaine un des échelons d'une classification hiérarchisée. Il n'est pas besoin de rappeler les difficultés auxquelles les classifications de ce genre exposent les esprits systématiques. Ces difficultés sont fatales dans le cas de relations réticulaires. Aussi les mélanges et croisements qui se sont produits, et qui continuent à se produire, dans l'espèce humaine rendront-ils inévitablement une telle classification malaisée. Il n'est pas exclu que l'on puisse continuer de recourir à la notion de race dans une acception statistique; mais la portée et la valeur de cet emploi deviennent alors un problème qui exige lui-même des recherches.

» 2. La notion de race est essentiellement une notion génétique, qui suppose une ascendance commune à tous les membres de la race, et par suite un isolement au moins partiel des différentes races. Les difficultés dues à un isolement incomplet ont été signalées; mais, en tout état de cause, le problème se posera toujours de savoir comment déceler et évaluer les différences génétiques. Il faut y parvenir par l'observation du phénotype, et sans le secours, pour l'espèce humaine, de croisements expérimentaux contrôlés. Aucun caractère phénotypique ne saurait être seul à nous renseigner, nous devons être prêts à nous appuyer sur n'importe quel caractère connu et utile. De fait, plus on étudiera de caractères et plus on aura de chances de recueillir des indications utiles. Des caractères différents peuvent donner des indications différentes du fait que chacun d'eux n'éclaire qu'imparfaitement la situation génétique étudiée; il s'ensuit que

chaque anthropologiste peut être amené à définir la race d'une manière qui lui est particulière.

» 3. La terminologie du projet de déclaration m'a paru manquer de précision, au point d'être parfois ambiguë. J'en ai cité quelques exemples. A mon avis, il faut récrire le texte si l'on veut éviter qu'il ne donne prise à la critique.

» 4. Le but de ce document ne m'est pas toujours apparu clairement peut-être faute d'une précision terminologique suffisante, peut-être aussi, je le crains, en raison de ses incidences politiques. J'ai eu l'impression qu'à certains moments les auteurs de la déclaration se donnaient beaucoup de mal pour nier l'existence de la race, au sens où l'entendaient ceux qui ont, récemment encore, employé la notion de race à des fins politiques. *Je suis naturellement, pour ma part, entièrement d'accord avec ceux qui condamnent les théories raciales des nazis; mais je ne pense pas que les adversaires du racisme renforcent leur position en minimisant la possibilité qu'il existe des différences statistiques entre, par exemple, les aptitudes mentales des différents groupes humains.* Il se peut que ces différences n'existent pas (ce qui, d'ailleurs, me surprendrait fort); mais le fait qu'à l'heure actuelle nous n'ayons aucune preuve de leur existence ne signifie pas qu'elles n'existent pas. Ce qui est important, du point de vue politique, c'est évidemment que ces différences entre groupes sont uniquement statistiques, que les différents groupes se chevauchent dans des proportions énormes, et qu'il n'existe pas de race « pure » dont tous les membres aient une supériorité absolue sur les autres hommes. Si cette façon de voir est juste (et s'il convient par conséquent de traiter convenablement tous les peuples et de leur donner à tous des chances équitables), ce n'est pas qu'il n'y ait pas entre eux de différences moyennes; et ce n'est pas, à mon avis, renforcer notre thèse que nier l'existence possible de différences de ce genre. »

MM. Darlington, Fisher, Genna, Coon et Summers ont pris nettement position contre la déclaration.

M. Darlington porte sur l'ensemble du document le jugement suivant : « L'idée d'élaborer une déclaration commune sur la race, qui donnât entière satisfaction à la fois aux anthropologistes et aux généticiens, avait toutes chances d'aboutir à des résultats en partie dénués

de sens, en partie négatifs. Il se trouve en outre que cette déclaration est en partie inexacte et facile à contredire d'emblée... Résumons : toute déclaration sur la race rédigée par des adversaires des théories raciales nazies exposées il y a vingt ans par Hitler, Rosenberg et Streicher risque d'être conçue comme une réfutation de ces théories. Or, la thèse nazie s'exprimait sur un plan affectif et répondait à des fins politiques; si des savants la discutent, il faut donc que ce soit de façon explicite, et en spécifiant qu'il ne s'agit nullement d'exposer des opinions scientifiques. Faute de quoi les aspects affectifs et politiques de la question nuisent à la clarté de l'exposé.

» Cette confusion règne tout au long de la première déclaration sur la race rédigée sous l'égide de l'Unesco, et se retrouve dans les six derniers paragraphes de la deuxième déclaration.

» Aujourd'hui, nous en savons beaucoup plus que Darwin sur la façon dont a évolué la société humaine; mais bien peu d'entre nous ont su mieux que lui déduire de leurs observations personnelles les résultats de cette évolution. Heureusement, la génétique nous donne tout lieu d'être d'accord avec lui. Dans *la Descendance de l'homme*, il écrit : « La constitution des diverses races, » leur aptitude variable à s'acclimater et leur prédisposition à contracter certaines maladies constituent » encore autant de points de différences. Au moral, les » diverses races présentent des caractères également » très distincts; ces différences se remarquent principalement quand il s'agit d'émotion, mais elles existent » aussi dans les facultés intellectuelles <sup>1</sup> ». En essayant de prouver que les races ne diffèrent pas à cet égard, nous ne servons pas la cause de l'humanité. Nous escamotons le plus grand des problèmes qu'elle ait à résoudre (notamment en ce qui concerne l'organisation de l'Unesco) : comment faire bénéficier toutes les races des dons, des talents, des aptitudes — si divers, si inévitablement divers — dont chacune d'elles est dotée. Si par essence nous étions tous semblables, en quoi aurions-nous avantage à coopérer? Et comme le monde serait vide alors! »

M. Fisher ne fait à la déclaration qu'une seule objection : malheureusement, comme il le dit lui-même, elle

---

1. Trad. E. Barbier, Reinwald, Paris, 1881, p. 183.

est fondamentale et détruit l'esprit même de tout le document. En un mot, M. Fisher croit que les groupes humains diffèrent profondément par des « aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif ». Il en conclut que, « du point de vue pratique, il s'agit d'apprendre à partager les ressources de notre planète avec des êtres essentiellement différents par nature, et que les efforts déployés, dans une excellente intention, pour minimiser les différences réelles, ont pour effet de fausser les données de ce problème international ».

M. Genna s'exprime comme suit : « Ce qui est exposé dans la déclaration sur la race correspond certainement à l'état actuel des connaissances scientifiques sur la race conçue d'un point de vue biologique. Mais on peut douter que de telles déclarations aient la moindre utilité dans la lutte contre le préjugé racial.

» Il faut remarquer en outre que, pour s'opposer au préjugé racial, il ne semble pas indispensable d'avoir à démontrer l'égalité des races humaines en ce qui concerne les attributs psychiques... Ce préjugé devrait être combattu même si les races étaient très différentes entre elles par leurs qualités psychiques.

» Les connaissances en ce qui concerne les différences psychologiques des races humaines ne sont pas actuellement fixées, et il ne semble pas qu'il soit possible de nier complètement l'existence de ces différences, du moins pour certaines aptitudes psychologiques des grand-races, sans qu'il faille admettre pour cela que ces différences impliquent une hiérarchie des races elles-mêmes. En attendant des données plus précises, il ne semble pas juste de considérer le problème résolu par la négative sans plus.

» Ces considérations sont inspirées particulièrement par les cinq points de la conclusion du rapport dont le texte n'est pas convaincant. »

L'impression générale de M. Coon est la suivante : « L'esprit de cette déclaration est admirable, et en parfaite harmonie avec les tendances générales de l'époque, comme le faisait remarquer Toynbee dans le *New York Times* de dimanche dernier (*Magazine Section*, 21 octobre 1951). Nous vivons, disait-il à peu près, non pas à l'époque atomique, mais à l'époque de l'égalité entre les hommes. En d'autres termes, pour la première fois nous prenons conscience de l'unité et de l'importance des êtres

humains, ainsi que de la nécessité de donner à tous des droits égaux. Tout ceci, je l'approuve sans réserve.

» Mais je réproûve les coups de pouce donnés à des faits scientifiques dans l'intérêt d'une théorie sociale; car c'est précisément ce que font les Russes et ce qu'a fait Hitler. Si nous sommes dans le vrai, les faits justifieront notre attitude. Et, à mon sens, ils la justifient. Les modifications que j'ai proposées sont conçues dans cet esprit.

» J'espère ne pas vous choquer par ma franchise. Il s'agit là d'une question trop importante pour qu'on use de ménagements. Pour résumer mes critiques, je dirai : soyons affirmatifs, ou reconnaissons notre ignorance; mais ne nous fondons jamais sur des preuves négatives. »

M. Summers ne cache pas la déception que la déclaration lui a causée :

« 1. Il est grand besoin d'une déclaration sur la race rédigée par un comité d'anthropologistes d'une réputation internationale absolument inattaquable. Pour un homme comme moi, qui vis avec ma famille au sein d'une collectivité non homogène, des déclarations de ce genre ont une portée pratique — bonne ou mauvaise — que peuvent à peine imaginer ceux de mes confrères qui vivent dans une collectivité homogène et dans un milieu universitaire.

» 2. A mon avis, il n'est guère douteux que les relations entre Blancs et Noirs témoignent — au moins en Afrique méridionale et centrale — d'une tension croissante. Une dangereuse tendance à s'abandonner aux passions violentes commence à se manifester, et tout ce que les savants pourront faire pour donner une définition objective de la race sera bienvenu.

» 3. C'est en partant de ce principe que j'ai lu et relu votre projet de déclaration. A mon grand regret, je ne puis féliciter mes confrères des résultats auxquels ils sont arrivés, car cette déclaration manque entièrement le but essentiel dont je viens de parler — à savoir : présenter objectivement la question.

» Précisons nos reproches :

» 4. Cette déclaration est rédigée en termes obscurs et, parfois, en mauvais anglais; on dirait une médiocre traduction de l'allemand (les paragraphes 3, 5 et 8 sont particulièrement mal écrits).

» 5. Par endroits, la déclaration est illogique; le pire

exemple de cet illogisme se trouve au milieu de la page 3, où les auteurs essaient d'analyser une enquête statistique. De même, le paragraphe ne repose sur aucune base logique solide; car des preuves négatives ne sauraient justifier la conclusion qu'on en prétend tirer.

» 6. Enfin, toute la déclaration laisse l'impression d'un plaidoyer; elle est trop mal rédigée pour plaire au profane cultivé; et elle ne plaira pas davantage à l'homme d'action — qu'il s'agisse d'un chef d'entreprise ou d'un dirigeant syndicaliste — parce qu'elle manque manifestement de logique.

» Je me permets donc de demander à mes confrères de se remettre une fois encore à cette tâche infiniment délicate, mais si importante. Une déclaration de ce genre doit être rédigée en des termes clairs et exempts de toute ambiguïté; ses auteurs ne doivent pas s'attarder à des points secondaires, ils doivent se garder de tout parti pris politique, et rester entièrement objectifs (au point de renoncer aux « dados » dont l'anthropologiste voit aisément, de place en place, pointer le bout de l'oreille).

» Pour le cas où quelqu'un voudrait bien tenir compte de mes observations, il me faut ajouter qu'en Rhodésie du Sud, où je suis établi depuis quatre ou cinq ans (après avoir passé de longues années en Angleterre), on me considère comme nettement favorable aux indigènes; et pourtant, je ne vois pas comment ce projet de déclaration pourrait m'être du moindre secours dans la lutte ardue que je mène pour améliorer les relations raciales. En raison de mes connaissances anthropologiques, mes concitoyens, noirs ou blancs, attendront de moi que je leur explique votre déclaration — ce qui me sera bien impossible dans l'état actuel des choses; car je ne parviens pas à comprendre la position de mes éminents confrères, qui me semble présenter tous les défauts d'un compromis hâtivement élaboré. »

Tout en estimant que « la déclaration de 1951 sur la race contient de nombreuses conclusions solidement étayées par les connaissances scientifiques, et aucune assertion, ou presque, dont l'inexactitude puisse être rigoureusement prouvée », M. Stern a cependant l'impression que « les bonnes intentions en ont quelque peu compromis l'objectivité ». Il termine sa lettre par les considérations suivantes : « Si la science veut détruire les préjugés, il faut que sa position soit aussi solide que

les mieux établis des faits sur lesquels elle s'appuie. Or, on ne sait pas encore avec certitude dans quelle mesure les différences entre groupes humains sont dues à des facteurs génétiques et dans quelle mesure à des facteurs non génétiques. Croire que l'on est parvenu en cette matière à une certitude, ou à une quasi-certitude, et faire état publiquement de cette croyance, c'est risquer d'accroître les difficultés qui nous restent à surmonter avant d'atteindre la pleine lumière vers laquelle tendent nos efforts.

» A l'heure actuelle, le prestige de la science peut souvent être invoqué à l'appui de cette assertion à la fois claire et vigoureuse : « la chose n'est pas prouvée » ; mais son efficacité me paraît douteuse s'il s'agit d'opposer à des théories fatalement erronées des opinions qui sont encore sujettes à discussion. »

Grâce à l'obligeance de M. Nachtsheim, le texte de la déclaration a été soumis à un certain nombre d'anthropologistes et de généticiens allemands. Nous avons reçu des réponses de MM. Fischer, Lenz, Saller, Scheidt et Weinert.

M. Lenz laisse entendre que le seul but de l'Unesco en organisant ces deux réunions d'experts était de combattre l'antisémitisme. Or, il est bien évident que l'antisémitisme n'est qu'un aspect du racisme, et que l'Unesco n'a jamais fait de distinctions entre les différents racismes. Un reproche semblable se manifeste dans la lettre de M. Walter Scheidt.

M. Lenz critique la déclaration dans les termes suivants : « A mon avis, cette déclaration est dangereuse, notamment parce qu'elle néglige les énormes différences héréditaires qui se manifestent entre individus, et le fait que l'absence de sélection détermine le déclin de la civilisation. Elle va donc à l'encontre de l'eugénisme, ce qui n'est pas, je le suppose, dans les intentions de l'Unesco.

» La déclaration de 1949, qui était destinée à combattre l'antisémitisme, a manqué son but parce qu'elle était mal rédigée et elle a suscité bien des critiques ; il ne faudrait pas répéter cette erreur.

» Permettez-moi, pour conclure, de me référer à l'ouvrage de H.J. Muller, C.C. Little et L.H. Snyder : *Genetics, Medicine and Man*<sup>1</sup>. Les auteurs expriment

1. Cornell University Press, Ithaca, 1947.

l'espoir que l'accroissement continu des connaissances biologiques réussira à détruire « la notion erronée d'égalité ou de similarité entre tous les hommes », ainsi que la croyance répandue en l'omnipotence des influences sociales. « Ce faisant, la génétique exercera constamment sur la pensée humaine une influence des plus heureuses en orientant l'attention et l'intérêt altruiste des hommes vers les générations à venir et le bien-être futur de l'humanité. » Je ne pense pas que personne conteste la compétence de ces trois éminents biologistes américains. D'un autre côté, le mot « inné », qui est employé à plusieurs reprises, ne me paraît pas très bien convenir. Je suppose qu'il est censé désigner tout ce qui n'est pas déterminé par le milieu. Et pourtant, en fait, maints caractères innés sont déterminés par le milieu, tandis que maints caractères héréditaires apparaissent, non pas immédiatement après la naissance du sujet, mais seulement par la suite. Je propose donc que l'on substitue le terme « héréditaire » au terme « inné ».

Bien que M. Fischer ait été invité, comme les savants nommés ci-dessus, à donner son opinion sur la déclaration, il la considère néanmoins comme une tentative pour imposer une doctrine antiscientifique. Il écrit : « Dans la mesure où elle condamne toute diffamation de races et souligne les abus effroyables auxquels ont récemment conduit les théories raciales, j'approuve sans réserve la déclaration. De même, je suis entièrement d'accord avec la conclusion à laquelle, implicitement et explicitement, elle aboutit, à savoir que l'anthropologie et les études raciales ne permettent ni d'affirmer que les membres de telle ou telle race ne sauraient jouir de tous les droits fondamentaux de l'homme, ni de justifier aucune forme de discrimination raciale. Et je suis très heureux qu'après toutes les horreurs qui ont été perpétrées, ces principes aient été nettement énoncés par des hommes aussi éminents que les auteurs de la déclaration et largement diffusés par une organisation jouissant du prestige de l'Unesco.

» Mais cette déclaration est également présentée comme un ensemble d'opinions scientifiques faisant autorité, et c'est là une toute autre affaire. Quelles que soient ces opinions, et que je les approuve ou non, je tiens à déclarer mon irréductible opposition à l'énoncé

de théories scientifiques en tant que telles, et à protester contre cette pratique.

» Je me rappelle les efforts, de triste mémoire, que déploya le national-socialisme pour faire admettre certaines doctrines comme les seules conclusions exactes que l'on pût tirer des recherches ethnologiques, et pour étouffer toute opinion contraire; le gouvernement soviétique agit de même en faveur de la théorie de l'hérédité soutenue par Lysenko, et condamne les enseignements de Mendel. De même, les auteurs de la déclaration présentent certaines doctrines scientifiques comme étant les seules exactes, et il est clair qu'ils s'attendent à les voir généralement admises comme telles. Je tiens à répéter que, sans prendre position à l'égard du contenu de ces doctrines, je suis par principe hostile à leur exposé doctrinal. L'expérience a renforcé ma conviction que la liberté de la recherche scientifique se trouve menacée dès que des voix autorisées élèvent à la dignité de doctrine des conclusions ou des opinions scientifiques. »

M. Scheidt regarde la déclaration comme aussi tendancieuse que les publications nazies sur la question raciale. Voici le texte de sa lettre : « Vous savez certainement quelle est mon attitude à l'égard de la « Déclaration sur » la race » rédigée sous l'égide de l'Unesco. Je suis convaincu que si l'on avait tenu compte de la définition que j'ai donnée des races en 1923 — « des ensembles de » caractéristiques héréditaires innées » — et des recherches par lesquelles j'ai contribué à indiquer les méthodes à suivre pour prouver l'existence de races humaines ainsi que les difficultés auxquelles on se heurte à cet égard, on aurait pu éviter les tragiques erreurs du national-socialisme, et éviter aussi de les répéter toutes, en sens inverse, dans cette déclaration.

» Mais, évidemment, il importe peu que je désapprouve cette déclaration aussi vigoureusement que j'ai désapprouvé les divagations raciales du national-socialisme et l'« anthropologie » alors en faveur. Je ne saurais me joindre à ceux qui prétendent résoudre des questions scientifiques au moyen de manifestes politiques, comme cela se fait normalement en Russie soviétique, et comme l'Unesco se met elle aussi à le faire. Toutefois, si vous désirez tenir compte de l'opinion scientifique allemande en la matière et si je puis vous être de quelque secours dans cette tâche délicate, je suis

naturellement à votre entière disposition et je vous prie de me faire connaître vos désirs. Mais, comme vous pouvez en juger, j'incline à penser que votre groupe d'experts est bien loin de souhaiter une discussion objective de la question. J'imagine aussi que ces experts répugneraient à donner à des Allemands la possibilité de participer objectivement à leurs débats. Et toutes les objections que des Allemands pourraient formuler contre cette déclaration, qui est en contradiction flagrante avec la politique actuellement suivie dans presque tous les Etats membres de l'Unesco, seraient probablement interprétées à tort comme « une survivance des idées » nazies ».

» Je ne crois pas que cet état de chose risque d'entraîner les progrès de la recherche scientifique; mais je ne vois non plus aucun avantage à reviser et modifier objectivement cette déclaration. L'anthropologie scientifique est passée par une « période génétique », qui s'est trouvée provisoirement close en 1930 et dont il n'y avait plus rien à espérer dans l'état qu'avaient alors atteint les recherches de génétique, de physiologie générale et de psychologie générale; elle doit aujourd'hui se consacrer à des questions infiniment plus urgentes qui relèvent, me semble-t-il, de l'éternel problème des rapports entre le corps et l'âme. Lorsque le champ de nos connaissances aura été élargi par ces recherches et par les travaux qui s'imposent sur les mutations et l'hérédité — travaux qui, pour être utiles, doivent être expérimentaux et se borner aux domaines de la zoologie et de la botanique — il sera peut-être possible de revenir aux problèmes de race et de biologie qui ne sont pas encore résolus. A mon sens, ce n'est probablement pas notre génération, ni même la génération suivante, qui pourra mener ces recherches à bonne fin.

» Par conséquent, si cette déclaration atteint son but, qui est de condamner définitivement les recherches consacrées aux aspects culturels et biologiques de la race, le développement rationnel de ces études n'en sera pas gravement compromis. En effet, une « anthropologie », qui aujourd'hui, en cette époque d'absurdités politiques et autres, revient aux théories pré-génétiques en faveur à la fin du siècle dernier et tout au début du xx<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'aux préoccupations des savants du xix<sup>e</sup> siècle sur l'origine de l'humanité, est fatalement

condamnée, qu'elle soit ou non approuvée par un manifeste. Sa disparition officielle est une quasi-certitude grâce aux anthropologistes en vogue à l'époque du nationalisme. »

M. Saller se demande aussi quel peut être le but de cette déclaration : « De toute évidence, ce ne peut être une déclaration dogmatique destinée à régler une fois pour toutes la question raciale. Elle ne peut avoir pour objet que de faire connaître au grand public certains faits qui permettront au profane de savoir que la science contemporaine adopte tel ou tel point de vue. Il n'est donc pas nécessaire qu'une déclaration de ce genre contienne uniquement des affirmations indiscutables. Il m'a semblé, à ce propos, que cette déclaration éludait avec beaucoup d'adresse maintes questions controversées.

» Venons-en à des points plus précis. J'ai l'impression que cette déclaration est assez dangereuse, notamment parce que les projets rédigés jusqu'à présent négligent entièrement ou même nient catégoriquement l'existence de différences mentales (psychiques) entre certains groupes de peuples. Que nous donnions ou refusions le nom de race à ces groupes d'êtres humains qui se différencient par leurs caractéristiques psychiques héréditaires, il n'en reste pas moins que toute la science de l'eugénisme se fonde précisément sur l'existence de ces différences psychiques héréditaires. Il fut un temps où, en Allemagne, elle s'appelait « hygiène de la race », ce qui soulignait ses rapports avec les questions raciales. Etant donné l'œuvre accomplie dans le domaine de l'eugénisme, je crois qu'il y aurait intérêt à rédiger plus prudemment les passages en question du projet de déclaration, et en tout cas de laisser la porte ouverte à certaines possibilités qu'exclut la rédaction actuelle. Il n'est pas nécessaire de partir *ab initio* de ces différences héréditaires, ni de trop insister sur leurs effets; mais il est indispensable d'admettre qu'elles puissent exister et entraîner certaines conséquences, si l'on ne veut pas courir le risque de devoir ultérieurement se rétracter.

» J'aimerais ajouter quelques mots sur la notion de race dite « pure » qui, à mon avis, est entachée de contradiction interne, et qu'il faudrait proscrire entièrement en ce qui concerne l'espèce humaine. Pour l'anthropologie, il n'est pas de race pure au sens où l'entend la génétique, puisque toute race humaine est caractérisée

par une certaine variabilité, qui met obstacle à sa pureté. Il faudrait donc énoncer tous ces problèmes de façon moins catégorique et beaucoup plus circonspecte. A mon avis, il conviendrait d'établir une nette distinction entre le mot « race » tel qu'il s'applique aux êtres humains et les définitions de la race en usage chez les généticiens, afin qu'il ne soit plus jamais question, pour l'espèce humaine, de races pures et de races mélangées.

» Cette déclaration pourrait donner lieu à d'autres remarques; mais étant donné son but tel que je l'ai défini plus haut, les seules critiques véritablement importantes sont celles auxquelles je me suis borné dans les deux paragraphes ci-dessus. »

M. Weinert répudie la déclaration tout d'abord parce qu'elle contient des faits évidents par eux-mêmes et ensuite parce que deux des points qu'elle contient lui semblent contraires aux faits : « A mon avis, presque toutes les assertions qu'on y trouve sont évidentes par elles-mêmes et je ne suis pas convaincu que la réunion d'une conférence spéciale sur la question ait été absolument nécessaire. C'est évidemment le souvenir du nazisme allemand qui a motivé cette déclaration. Il va de soi que les hommes et les femmes sont tous égaux en tant qu'« êtres humains », et que nul n'a le droit de persécuter autrui pour des raisons raciales, religieuses ou politiques. Mais ce genre de persécutions n'a pas eu lieu seulement en Allemagne, ni uniquement de 1933 à 1945. Elles sont aussi vieilles que les idées qui leur ont donné naissance, et elles continueront probablement en dépit de toutes les déclarations.

» A mon sens, certains des points énoncés au paragraphe 3 ne correspondent pas à la réalité. Parmi les groupes mentionnés, il y en a beaucoup qui coïncident en fait avec des groupes raciaux. A propos du paragraphe 7, que l'idée de différences de valeur entre les races soit ou ne soit pas biologiquement justifiée, il n'en demeure pas moins que les êtres humains eux-mêmes attachent aux races des valeurs différentes. C'est pourquoi les métis essaient toujours de se faire admettre parmi les membres de la race « supérieure », qui généralement les repoussent. Et, en faveur de l'interdiction des mariages interraciaux, j'aimerais demander qui, parmi les signataires de la déclaration, serait disposé à marier sa fille à un aborigène australien, par exemple.

A propos du paragraphe 9 b), s'il est vrai que toutes les races ont les mêmes aptitudes innées d'ordre intellectuel, comment se fait-il que jusqu'à présent tous ceux qui ont ajouté aux connaissances scientifiques de l'humanité aient été de race blanche?

» A mon avis, des déclarations de ce genre n'auront jamais autant d'efficacité que la ferme résolution d'amener tous les peuples civilisés à empêcher et à éliminer toute inhumanité, notamment dans la mesure où celle-ci peut se manifester au sein même du groupe dont ils font partie. »

## COMMENTAIRES ET CRITIQUES DES DIFFÉRENTS POINTS DE LA DÉCLARATION

Dans ce chapitre, nous reproduisons les critiques qui ont été faites aux différentes propositions contenues dans la déclaration. Etant donné l'importance de la forme, nous faisons également une place aux modifications de mots ou de phrases qui nous ont été suggérées.

Pour faciliter la lecture, nous reproduisons chaque fois la phrase ou le membre de phrase qui ont fait l'objet de commentaires. Lorsqu'une modification proposée par l'un de nos correspondants a été incorporée au texte, avec l'approbation des membres du comité, nous n'avons pas jugé nécessaire de le mentionner.

### PARAGRAPHE 1.

M. Lenz présente au sujet de l'ensemble de ce paragraphe des critiques d'un caractère si fondamental qu'elles méritent d'être reproduites textuellement : « Selon moi, la théorie de Linné, selon laquelle tous les hommes appartiendraient à une seule et même espèce, est inexacte. De plus, il n'est nullement vrai que cette théorie soit admise par l'ensemble des hommes de sciences. Dans son célèbre ouvrage *Handbuch der Anthropologie* (Manuel d'anthropologie), Rudolf Martin dit à propos des « sous-groupes des Hominidae » : « Les » avis sont partagés sur la question de savoir si ces » sous-groupes doivent être considérés comme des » espèces, ou simplement comme des variétés d'une » espèce, au sens zoologique du terme<sup>1</sup> ».

» Un autre savant éminent, Erwin Baur, déclare dans son *Einführung in die Vererbungslehre* (Introduction à la théorie de l'hérédité)<sup>2</sup> : « Si nous croisons trois ou » quatre espèces d'antirrhines, fondamentalement diffé-

1. Deuxième édition, t. I, Iéna, 1928, p. 7.

2. Edition de 1930, p. 416.

» rentes mais prolifiques (ayant une descendance con-  
» forme à la loi de Mendel), et si nous laissons les sujets  
» hybrides ainsi obtenus se reproduire, par une pan-  
» mixie complète, à des millions d'exemplaires, il en  
» résultera une communauté d'antirrhines dans laquelle  
» des mutations nombreuses apparaîtront et subsiste-  
» ront, et cette communauté sera presque aussi variée  
» que la population du Reich actuel. » Cette comparai-  
son me semble excellente, mais on ne saurait donner le  
nom d'espèce à une telle communauté d'hybrides.

» Si un savant libre de toute idée préconçue se trou-  
vait en présence d'un nègre d'Afrique occidentale, d'un  
Esquimau et d'un Européen du Nord-Ouest, il ne pour-  
rait guère les considérer comme appartenant à la même  
« espèce ». Mais il y a bien des espèces authentiques  
entre lesquelles les différences sont loin d'être aussi mar-  
quées. Une seule chose est certaine : tous les hommes  
appartiennent au même genre. Un croisement produisant  
des individus prolifiques n'est pas une preuve absolue  
d'appartenance à une race commune : par un croisement  
artificiel, de nombreuses espèces de plantes et d'animaux  
engendrent une descendance prolifique qui se développe  
selon la loi de Mendel; et ce n'en sont pas moins de  
véritables espèces.

» Autant que je sache, ni les Pygmées africains, ni les  
Boschimans ne se croisent avec des nègres ou des Euro-  
péens; en raison de leurs instincts naturels et de leurs  
habitudes, ils sont donc physiologiquement isolés. Il  
serait certainement possible de les croiser artificiellement  
avec d'autres races, mais cela ne prouverait pas qu'ils  
sont issus de la même souche.

» A mon avis, le terme *Homo sapiens*, employé dans  
le premier alinéa, est une appellation erronée. Comme  
on le sait, elle a été inventée par Linné, qui n'a toutefois  
ni défini ni décrit son *Homo sapiens*. En revanche, il  
a défini plusieurs espèces humaines qu'il a reconnues  
comme telles (*Hominum species*) et auxquelles il a  
donné des noms binaires. Même du point de vue histo-  
rique, l'emploi de l'expression *Homo sapiens* n'est donc  
pas justifié. Selon moi, le terme « espèce » ne saurait  
convenablement s'appliquer à l'ensemble de l'humanité,  
bien que je n'entende pas affirmer qu'il existe plusieurs  
espèces humaines.

» En ce qui concerne le mot « race », les anthropo-

logistes ne le considèrent pas, pour la plupart, comme un simple moyen de classification, ce qui conduirait à un système aussi artificiel que celui de Linné. Les anthropologistes qui étudient les questions de race s'intéressent davantage à l'établissement de subdivisions génétiques du genre humain. Depuis Blumenbach, Kant, Topinard, etc., on englobe dans les différences raciales certaines différences héréditaires, et non pas simplement « des traits physiques essentiellement transmissibles ». Les différences dues au milieu ne sont pas des différences raciales. »

*Les savants reconnaissent généralement que tous les hommes actuels appartiennent à une même espèce, dite Homo sapiens, et qu'ils sont issus d'une même souche. Quand et comment les différents groupes humains se sont détachés du tronc commun? La question reste controversée.*

« Que signifie : « et qu'ils sont issus d'une même souche? » se demande M. Mather, qui ajoute : « Il est probable que l'homme a une seule lignée ancestrale et ne résulte pas de la fusion de plusieurs lignées qui, pendant une période de son histoire, auraient été divergentes. Toutefois, même si l'homme était polyphylétique, on retrouverait une souche commune, à condition de remonter suffisamment loin dans le temps. Ce membre de phrase n'a donc en réalité aucun intérêt. »

*Les anthropologistes sont tous d'accord pour considérer la notion de race comme permettant de classer les différents groupes humains dans un cadre zoologique...*

M. Le Gros Clark estime que cette phrase n'est pas heureuse puisque « la notion de race n'est pas *en elle-même* (ni entièrement) un moyen de classification, bien que l'on ait tenté de l'utiliser comme telle. Il vaudrait mieux, je crois, donner à cette phrase la forme suivante : La notion de race est née de la reconnaissance » de différences physiques entre certains grands groupes » humains, et les anthropologistes en ont fait un moyen » de classification, etc. »

Cette définition ne satisfait pas non plus M. Frota-Pessoa, pour les raisons suivantes : « Au deuxième alinéa du paragraphe 1, la notion de race n'est pas définie de manière suffisamment précise ni complète.

Dire que l'on considère « la notion de race comme per-  
» mettant de classer les différents groupes dans un  
» cadre zoologique », c'est rendre la notion de race plus  
artificielle qu'elle n'est. Ce n'est pas seulement une notion  
qui permet d'établir une classification; elle résulte prin-  
cipalement de la reconnaissance d'un fait naturel, à  
savoir que les groupes humains diffèrent entre eux par  
la fréquence de certains caractères héréditaires. Cela  
est indiqué un peu plus loin dans la déclaration; mais,  
sous sa forme actuelle, cette déclaration souligne sur-  
tout le rôle artificiel que la notion de race joue à des  
fins de classification, au lieu d'en marquer l'importance  
pour l'étude de la texture biologique même de l'humani-  
té. »

M. Needham s'élève contre l'emploi du mot « zoolo-  
gique », qui, à son sens, évoque l'idée d'animaux infé-  
rieurs. Il préférerait soit l'omission de l'adjectif, soit un  
autre terme, tel qu' « anthropologique » ou « ethno-  
logique ».

*... propre à faciliter l'étude des phénomènes d'évolution.*

Ce membre de phrase ne figurait pas dans le texte  
original de la déclaration. Il a été ajouté à la suggestion  
de M. Birdsell, qui considère que, sans cette addition,  
la définition du concept de race est beaucoup trop étroite  
et laisse de côté « les phénomènes plus dynamiques  
d'évolution ». M. Haldane s'est montré peu favorable à  
l'insertion de cette phrase, malgré l'adhésion de plu-  
sieurs de ses collègues. Voici ses raisons : « J'estime au  
contraire tout à fait probable que cette classification  
rendra plus difficile, en fait, l'étude des phénomènes  
d'évolution; car il n'est pas impossible que différents  
peuples appartenant à la même « race » se soient consti-  
tués par polyphylogénèse. »

M. Herskovits est également contraire à l'insertion de  
ce membre de phrase « qui n'ajoute rien à la discussion  
et risque de suggérer qu'il existe des différences notables  
dans le degré d'évolution des différentes races, ce qui  
n'est certes pas ce qu'on a voulu dire ».

*Au sens anthropologique, le terme « race » ne doit être  
appliqué qu'aux groupes humains qui se distinguent par  
des traits physiques nettement caractérisés et essentiel-  
lement transmissibles.*

Selon M. Frota-Pessoa, cette phrase ne serait pas entièrement exacte dans l'état actuel de la recherche scientifique : « Il y aurait quelque intérêt à ajouter que, du point de vue génétique, même des différences qui ne sont pas « nettement caractérisées » suffisent pour distinguer des races<sup>1</sup>. Cette addition aurait l'avantage de montrer qu'entre les grand-races et les groupes secondaires la différence est uniquement de degré, non de nature; elle ferait en outre disparaître la contradiction apparente entre cette phrase et ce qui est dit au deuxième alinéa du paragraphe 4 : « ... mais les individus — ou les petits » groupes — appartenant à plusieurs subdivisions d'une » même grand-race ne se différencient pas aussi facilement entre eux. » Si seules les différences « nettement caractérisées » permettraient de distinguer les races, même « les petits groupes appartenant à plusieurs subdivisions d'une même grand-race » pourraient se différencier entre eux. »

## PARAGRAPHE 2.

L'ensemble du paragraphe fait l'objet, de la part de M. Krogman, des observations suivantes : « La compréhension de ce paragraphe, fermement et fort bien rédigé, exige de hautes connaissances scientifiques. Je l'ai lu à plusieurs de mes voisins (tous titulaires de grades universitaires, soit littéraires, soit scientifiques) et ils ne l'ont pas compris. D'abord, il donne l'impression erronée que nous connaissons réellement la génétique humaine. Mais c'est la dernière phrase qui a suscité les critiques les plus graves : elle implique que, selon le but scientifique qu'on se propose, on peut jongler avec des données (génétiques) qui semblent pourtant fondamentales. Cette allusion à la mobilité des concepts génétiques concernant les races humaines suggère la possibilité d'accommoder les faits aux exigences de telle ou telle politique (raciale). »

### *Les différences physiques entre les groupes humains*

1. Voir Th. Dobzhansky, « The Genetic Nature of Differences Among Men », dans : *Evolutionary Thought in America*, Yale University Press, New Haven, 1950, p. 99 : « Les races peuvent être définies comme des groupes qui se distinguent par la fréquence de certains gènes. »

*sont dues, les unes à des différences de constitution héréditaire, les autres à des différences de milieu...*

Ayant pris position contre l'usage du mot « race » en anthropologie, M. Penrose propose que, dans le paragraphe 2, le mot « groupes » soit remplacé par « populations » et qu'au lieu de « différences entre races », on écrive « différences entre populations isolées ».

*... la plupart aux deux (dans la première version, il était dit : dans beaucoup de cas, aux deux).*

Cette phrase a été critiquée en termes presque identiques par MM. Beagelhole, Kabir, Mather et Needham. Le premier écrit : « Il me semble que l'expression « dans beaucoup de cas » est bien au-dessous de la vérité. A mon avis, le mieux aurait été de dire « dans tous les cas »; car il serait, je crois, extrêmement difficile de trouver un groupe humain au sujet duquel on pût affirmer que les différences qui le distinguent d'un autre sont uniquement et entièrement dues, les unes à des différences de constitution héréditaires, les autres à des différences de milieu. » Quant à M. Kabir, il ne peut imaginer « aucun cas exceptionnel où des différences physiques seraient uniquement dues soit à des différences de constitution héréditaires, soit à des différences de milieu ».

*La génétique donne à penser que les différences héréditaires à l'intérieur d'une même espèce tiennent à deux ordres de causes : d'une part, la composition génétique d'une population isolée se modifie continuellement, mais progressivement, sous l'effet de la sélection naturelle, de modifications fortuites (mutations) des particules matérielles (gènes) qui commandent l'hérédité, de modifications accidentelles de la fréquence des gènes, enfin des coutumes relatives au mariage; d'autre part, les croisements tendent sans cesse à effacer les différenciations ainsi créées.*

Cette phrase a gagné en clarté grâce aux suggestions de M. Steinberg qui a proposé d'incorporer à la première phrase les mots « à l'intérieur d'une même espèce », et à la seconde ceux de « la composition génétique d'... ».

*... d'une part, la composition génétique d'une population*

*isolée se modifie continuellement, mais progressivement, sous l'effet de la sélection naturelle, de modifications fortuites (mutations) des particules matérielles (gènes) qui commandent l'hérédité,...*

D'après M. Needham, l'ordre des termes devrait être renversé, « étant donné que la sélection naturelle s'exerce sur un ensemble de caractéristiques génotypiques et phénotypiques résultant de mutations ». Il ajoute : « Ne serait-il pas bon de faire place ici, par une rédaction appropriée, à l'idée d'un héritage cytoplasmique, dont l'existence est maintenant reconnue par tant de chercheurs occidentaux, aussi bien que dans l'œuvre, d'ailleurs discutable, de Lysenko et de son école? »

M. Trevor doute que l'emploi de l'adverbe « continuellement » soit adéquat dans cette phrase. Il peut, en effet, impliquer « une évolution rapide », alors que « le contraire pourrait être soutenu avec une certaine force par certains anthropologistes ». Il suggère que cet adverbe soit remplacé par « lentement » ou « à un rythme lent ». C'est aussi l'avis de M. Morant. De même, M. Luria propose que le dernier membre de cette même phrase soit rédigé de la façon suivante : « ... des modifications (mutations) dans la structure et l'organisation des éléments génétiques qui déterminent l'hérédité... »; car, explique-t-il, « cette formule engloberait plus expressément les modifications dues à des mutations dans l'organisation chromosomique (biploïde, haploïde, etc.) et dans les facteurs cytoplasmiques de l'hérédité ».

M. Le Gros Clark ne voit pas la nécessité d'établir une antithèse entre la phrase qui décrit les causes de la différenciation raciale et celle qui rappelle que des croisements constants modifient sans cesse les populations ainsi formées. C'est pourquoi il propose qu'un simple « cependant » remplace « d'une part... d'autre part ».

*Il est donc normal que les caractères héréditaires employés pour classer les groupes humains diffèrent selon le but scientifique qu'on se propose; il en est de même de l'étendue des variations — et par conséquent du nombre des subdivisions — admises à l'intérieur d'un même groupe.*

Cette phrase a suggéré à M. Mather le bref commentaire que voici : « Le concept de race est certainement une notion génétique qui repose sur la filiation géné-

tique. On peut utiliser chacun, ou l'ensemble, des caractères pour retrouver cette filiation. En fait, cette phrase semble signifier que le mot race n'a pas une signification unique, ni même un ensemble de significations très voisines. Il en serait probablement ainsi en ce qui concerne les phénotypes de l'espèce humaine, même si la notion de race était génétiquement justifiée. »

### PARAGRAPHE 3.

Ce paragraphe, dans son ensemble, suggère à M. Howells les réflexions suivantes : « Le ton polémique me semble aussi expliquer les affirmations quelque peu excessives (à mon avis) qui figurent au paragraphe 3.

» J'aurais voulu que la déclaration insistât davantage sur la notion de *population*, seul groupement qui puisse devenir et constituer une race. Cette notion apparaît, fort pertinemment, au paragraphe 2, qui mentionne les populations comme soumises aux influences dont traite ce paragraphe. Mais ensuite, au paragraphe 3, elle me semble complètement négligée et réduite à néant par l'ardeur avec laquelle on s'élève contre l'abus notoire qui est fait du mot race. On dit par exemple : « Les » musulmans et les juifs ne forment pas de races, pas » plus que les catholiques ou les protestants, les habitants de l'Islande, de la Grande-Bretagne, etc. » Cela revient à dire, me semble-t-il, qu'il n'y a, entre les juifs et les protestants, par exemple, pas plus de différences raciales qu'entre les protestants et les catholiques romains, alors que le contraire est prouvé par des faits historiques (voir Seltzer) et génétiques (voir Rife). De même, s'il est tout à fait exact de dire qu'on ne saurait considérer les Islandais comme formant une race, ceux-ci n'en semblent pas moins constituer la *population* idéale capable de donner un jour naissance à un type racial distinct, à la fois par isolement génétique et par sélection génétique dans un milieu particulier. Autrement dit, par une affirmation qui dans ses grandes lignes est exacte, le paragraphe 3 me paraît détruire le germe d'une autre idée fort importante pour la *compréhension* de la notion de race. Si l'on avait pu définir la race d'une manière un peu plus complète, comme étant une population purement *biologique* plutôt que

sociale, il aurait peut-être été possible de faire justice de cette grande erreur (celle de croire à l'existence d'une race française, par exemple), en montrant qu'une telle population *ne coïncide pas* avec le groupe biologique indispensable à l'existence d'une race, et cela *sans* rien dire qui risque de laisser planer certain doute dans l'esprit de bien des gens. »

*Les groupes nationaux, religieux, géographiques, linguistiques et culturels ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux, et les aspects culturels de ces groupes n'ont avec les caractères propres à la race aucun rapport démontrable.*

M. Lipschutz voudrait que l'ordre des termes fût changé de façon à placer « les groupes culturels d'abord, car, explique-t-il, ces différents groupes devraient être subordonnés à la notion de « culturel » pour être comparés avec « racial ».

M. Beaglehole se demande si cette même phrase « ne risque pas de jeter le trouble dans les esprits par la façon dont elle exprime un rapport négatif. Dire que les « groupes nationaux » et autres ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux, c'est suggérer implicitement que les groupes nationaux et autres peuvent coïncider et coïncident parfois, peut-être même souvent, avec les groupes raciaux. Or, en fait, il me semble que les groupes nationaux et autres coïncident très rarement avec les groupes raciaux, tels que ceux-ci sont définis dans un autre passage de la déclaration ». M. Beaglehole voudrait donc que cette phrase fût remaniée comme suit : « Les groupes nationaux ... coïncident rarement avec les groupes raciaux. » Il souligne que « le mot capital est évidemment ici l'adverbe « rarement » ; grâce à lui, les exemples donnés au paragraphe 3 et la dernière phrase de ce paragraphe, qui en est la conclusion, viendraient tout naturellement appuyer la phrase initiale ».

Au sujet de cette même phrase, M. Darlington écrit : « Evidemment non. Mais, comme chacun le sait, cela crée un isolement qui (comme le souligne le paragraphe 2) suscite au bout d'un temps plus ou moins long la formation de races. On n'éclairera guère les non-initiés en leur révélant une petite partie de la vérité et en leur cachant le reste, et moins encore en concluant

que les juifs, les Anglais et les Islandais ne constituent pas des races. Ce sont là trois bons exemples de la façon (décrite au paragraphe 2) dont des races humaines se constituent par voie de croisements à l'intérieur de groupes d'individus ayant une même origine. Que sont donc les « subdivisions d'une même grand-race » dont il est question au paragraphe 4, sinon précisément de telles races? Les musulmans — les membres du comité ne l'ignorent certainement pas — ne constituent pas du tout un exemple de communauté endogame d'une même origine. »

*Les Américains ne constituent pas une race, pas plus d'ailleurs que les Français ou les Allemands. Aucun groupe national ne constitue une race ipso facto. Les musulmans et les juifs ne forment pas de race, pas plus que les catholiques ou les protestants...*

Dans la première rédaction du texte, les Anglais avaient été cités parmi les peuples qui ne constituent pas une race à proprement parler. Le choix de cet exemple a été critiqué par M. Trevor : « Je n'aurais aucune objection à formuler à l'égard de cette phrase si l'on se bornait à dire : « Les Américains ne constituent pas une race, pas plus d'ailleurs que les Français ou les Allemands. » En ce qui concerne les Américains, la chose va pour ainsi dire de soi, même si l'on ne tient pas compte ni des noirs ni des indiens. Notre président de Paris, le professeur Vallois, a montré l'hétérogénéité raciale des Français dans son petit ouvrage *Anthropologie de la population française*<sup>1</sup>. De même le D<sup>r</sup> Morant a démontré celle des Allemands dans son ouvrage *The Races of Central Europe*, préfacé par le professeur Haldane<sup>2</sup>.

» Si étrange que cela puisse paraître, la situation est très différente en Angleterre. Les Anglais — je dis bien les Anglais, et non les Britanniques, — sont aujourd'hui, et même depuis l'époque des Tudor, bien plus homogènes que la plupart des peuples du continent. Mon opinion est, notez-le, celle d'un homme d'origine galloise, et elle repose sur un vaste ensemble de données encore inédites que ma femme et moi-même avons récemment

1. Didler, Toulouse et Paris, 1943; voir en particulier la page 119.

2. Allen et Unwin, Londres, 1939; voir en particulier les pages 105-106, 112-113 et 136-140.

étudiées. Le D' Morant, mieux renseigné que quiconque sur les Anglais de l'époque actuelle et du passé, serait certainement d'accord avec moi sur ce point. Au moyen âge, nos communautés urbaines étaient aussi hétérogènes qu'on peut l'imaginer; mais je ne crois pas que les Anglais d'aujourd'hui (qui ressemblent à un élément présaxon en Angleterre) en descendent. Cette opinion repose sur des considérations trop complexes pour que je les expose ici.

» Je voudrais convaincre mes collègues que si cette opinion n'est pas, je le sais, communément admise, elle n'en est pas moins vraie. S'ils refusent de s'y rallier, je devrai faire une réserve au sujet des membres de phrase contre lesquels je m'élève. S'il ne s'agit là que d'un exemple, je crois qu'il n'y aurait aucun inconvénient à adopter la légère modification proposée ci-dessus, qui s'appuie sur des arguments probants, ce qui n'est pas le cas des théories relatives à l'hétérogénéité raciale des Anglais. »

M. Le Gros Clark souhaiterait ajouter à cette phrase les mots « en raison de leurs seules opinions religieuses », parce que « pour l'homme de la rue, un juif n'est pas nécessairement un homme qui pratique une certaine religion. A tort ou à raison, il attribue aux juifs (en tant que groupe) certains traits physiques qui, selon lui, les distinguent des autres groupes (même si ce ne sont pas ce qu'on appelle parfois des « juifs pratiquants ») ».

Selon M. Frota-Pessoa, « il vaudrait mieux indiquer clairement que l'on a tort de considérer ces groupes comme des races, si nous fondons notre classification sur des caractères culturels, mais qu'il est parfaitement correct de parler de la race américaine (par opposition à la race mexicaine, par exemple), à la condition de viser par là les différences génétiques existant entre les diverses populations ».

*... les habitants de l'Islande, de la Grande-Bretagne ou de l'Inde, les peuples qui parlent l'anglais ou toute autre langue, les individus qui appartiennent à la culture turque ou chinoise, etc.*

M. Le Gros Clark n'est pas sûr du sens qu'il faut attribuer aux mots « les individus qui participent à la culture turque ». Quant à la mention des « individus qui

appartiennent à la culture chinoise », elle risque d'induire en erreur le lecteur superficiel, car en fait les individus qui appartiennent à la culture chinoise forment bien un groupe dont les traits physiques (aux yeux de l'homme de la rue) semblent vraiment distinctifs ».

M. Walter Landauer recommande l'addition suivante : « Il n'est pas prouvé que les caractères raciaux aient influé de façon notable sur l'histoire culturelle d'un Etat ou d'une nation. »

Les phrases ci-dessus sont commentées par M. Lenz comme suit : « Dire que les groupes nationaux, religieux, géographiques, linguistiques et culturels ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux ne me semble pas assez dire. De telles différences ne coïncident généralement pas avec les différences raciales, et, en ce qui concerne les peuples européens civilisés, elles ne le font certainement pas. En revanche, il me semble inexact de soutenir que « les aspects culturels de ces » groupes n'ont avec les caractères propres à la race » aucun rapport démontrable ». Si le mot « rapport » est employé au sens de « corrélation », cette affirmation est absolument fautive. Du point de vue purement empirique, il y a une corrélation évidente entre les caractères culturels et les caractères raciaux des groupes humains, particulièrement en ce qui concerne les groupes culturels primitifs.

» Je me crois fondé à supposer que le grand souci de l'Unesco est de montrer que les juifs ne sont pas spécifiquement différents des autres membres de la communauté au sein de laquelle ils vivent. Je pense, moi aussi, qu'il n'y a aucune différence spécifique entre les juifs et les autres individus. Il n'en reste pas moins qu'en général les juifs diffèrent des autres membres des communautés où ils vivent, même du point de vue racial, c'est-à-dire par leurs traits héréditaires. Il me semble que les juifs devraient être considérés comme appartenant au groupe européen. Le terme « asiatiques » que Rathenau et d'autres ont appliqué aux juifs est trompeur. Bien entendu, la plupart des gènes sont communs aux juifs et aux autres membres des communautés où ils vivent. Ce ne sont pas à proprement parler les types raciaux qui se répartissent de manière inégale parmi les différents peuples civilisés et les différents groupes sociaux, ce sont les gènes. C'est pourquoi il me semble

qu'au lieu d'appliquer le terme « race » à des groupes humains, il vaudrait mieux le définir comme l'ensemble des traits héréditaires de certains hommes ou d'un groupe d'hommes. »

Enfin, M. Mather fait observer que « les individus qui vivent dans un même pays, ou qui parlent une même langue, etc., peuvent constituer une race (c'est peut-être le cas, par exemple, des Peaux-Rouges); mais il n'en est pas nécessairement ainsi, et, en fait, le plus souvent il n'en est pas ainsi ».

#### PARAGRAPHE 4.

Ce paragraphe a suggéré à M. Coon les commentaires suivants : « La plupart des spécialistes de l'anthropologie physique ne s'intéressent plus à la classification des races, et les spécialistes de l'anthropologie sociale n'en savent pas plus dans ce domaine que les physiciens ou les obstétriciens. Les spécialistes de l'anthropologie physique qui étudient cette question ont tous, à ma connaissance, rejeté comme insuffisante la classification fondée sur la couleur de la peau, qui date de cent cinquante ans. Ce qui est dit au paragraphe 4 est donc, à mon avis, inexact. Ces mêmes spécialistes ne se sont d'ailleurs pas mis d'accord sur une base de classification. Mon propre système, qui repose sur deux critères — stade évolutif et spécialisation thermostatique — est relativement nouveau, et je ne sais s'il sera finalement adopté ou non. »

*Cette classification ne repose pas sur un caractère physique unique : la couleur de la peau, par exemple, ne suffit pas nécessairement à distinguer une grand-race d'une autre.*

Commentaire de M. Darlington : « D'accord. Mais la couleur de la peau est, ainsi que nous le disons en matière de croisement expérimental, un bon *indice*. On ne trouve jamais d'hommes absolument noirs qui soient d'origine purement européenne. Il s'ensuit que les hommes qui savent se servir de leurs yeux peuvent tirer certaines conclusions de la couleur de la peau, et à mon avis ne cesseront jamais de le faire.

*Il s'y ajoute que, dans la mesure où l'on a pu les analyser, les différences de structure physique qui distinguent une grand-race d'une autre n'apportent aucun argument en faveur des idées courantes d'une « supériorité » ou « infériorité » générale de l'un ou de l'autre de ces groupes.*

C'est M. Le Gros Clark qui a proposé la rédaction actuelle de cette phrase, pour remplacer celle du comité : « Du point de vue morphologique, il est impossible de considérer une race particulière comme « supérieure » ou « inférieure » à une autre », qui était d'ailleurs critiquée par plusieurs autres de nos correspondants, notamment en ce qui concerne l'emploi du terme « morphologique ». « Dans la mesure où les traits physiques caractéristiques des différentes grand-races résultent d'une adaptation, remarque M. Le Gros Clark, il est à supposer que, pour ce qui est de ces traits particuliers, chaque groupe est, dans son milieu propre, supérieur aux autres. » La même idée est exprimée par M. Coon : « Chaque race est évidemment, dans des conditions données, supérieure ou inférieure à telle ou telle autre. Un Soudanais à la peau noire comme l'ébène est supérieur, au Soudan, à un Européen à la peau blanche. Un Esquimau est supérieur, au Groenland, à presque tout autre individu. Un Irakien des rives de l'Euphrate est supérieur à un Américain, qui ne résisterait pas deux semaines aux maladies infectieuses s'il était obligé de boire telle quelle l'eau du fleuve. »

M. Frota-Pessoa propose que « cette phrase soit remplacée par une explication plus adéquate qui préciserait les points suivants :

- » 1. Dire qu'une race est supérieure à une autre, c'est porter un jugement de valeur, que la science ne peut admettre que s'il repose sur un critère objectif. Pour cela, il est indispensable de bien déterminer la particularité sur laquelle il porte. Déclarer simplement que la race A est supérieure à la race B ne signifie absolument rien de précis. Elle peut être supérieure à certains égards, et inférieure à d'autres. Mais si nous disons que la race A est supérieure à la race B en ce sens qu'elle résiste mieux à la tuberculose, nous avançons une proposition dont la science peut dire si elle est vraie ou fausse.
- » 2. En ce qui concerne les caractères résultant d'une

adaptation, la supériorité d'une race sur une autre ne saurait être appréciée qu'en fonction de son milieu. A supposer que la race noire, en raison de son hérédité, résiste mieux que les autres à telle ou telle maladie tropicale, c'est là une supériorité certaine pour les habitants de l'Afrique, mais elle serait sans valeur pratique pour les habitants de l'Europe, où, en raison du climat, une telle maladie ne peut apparaître. La couleur noire de la peau constitue probablement une supériorité pour des gens qui vivent dans des régions tropicales et qui ont besoin d'être mieux protégés contre le soleil. Mais la couleur blanche qui facilite la synthèse de la vitamine D constitue probablement une supériorité pour les habitants des régions peu ensoleillées.

- » 3. La présence dans une certaine race de quelques caractères ressemblant à ceux des anthropoïdes ne permet pas d'affirmer qu'une telle race est, du point de vue philogénétique, plus primitive que d'autres. La primitivité d'un seul caractère, jugé tel d'après les principes de l'anatomie comparée, n'entraîne pas forcément la primitivité des autres caractères d'un même individu, et moins encore une primitivité philogénétique générale. Il est donc impossible, dans l'état actuel de la science, de classer les différentes races selon leur degré de primitivité générale. »

*Dans l'ensemble, les membres de chaque grand-race se distinguent par certains caractères physiques; mais les individus — ou les petits groupes — appartenant à plusieurs subdivisions d'une même grand-race ne se différencient pas aussi facilement entre eux. Même d'une grand-race à l'autre, il existe des transitions insensibles, et certains caractères physiques propres à des grand-races ou à des races secondaires différentes peuvent chevaucher dans une large mesure. En ce qui concerne la plupart — sinon la totalité — des caractères mesurables, les différences observées à l'intérieur d'une même race dépassent celles qu'on observe entre les moyennes de deux ou plusieurs races faisant partie d'une même grand-race.*

M<sup>lle</sup> Tildesley fait des réserves sur la façon dont la dernière phrase de ce paragraphe a été rédigée et pro-

pose la version suivante : « ...il peut exister à l'intérieur d'une même race de plus grandes différences entre individus que celles qu'on observe entre les moyennes de races faisant partie d'une même grand-race. »

#### PARAGRAPHE 5.

Selon M. Birdsell, « on peut considérer que l'ensemble du paragraphe 5 résume bien les idées actuellement admises sur les caractères mentaux des races humaines ». Cependant, il y découvre des faiblesses « du point de vue éducatif ». Il écrit : « Le fait même que cet énoncé est très complet et qu'il comporte de multiples réserves donnera au profane l'impression qu'en somme on finira probablement par prouver l'existence, entre les populations raciales, d'importantes différences d'intelligence innée. Cet exposé gagnerait peut-être en clarté s'il partait de trois idées très simples : 1° les tests dits d'intelligence ne permettent pas de mesurer les différences d'intelligence innée ou biologiquement héritée entre groupes de cultures différentes; 2° jusqu'à présent, on n'a pu découvrir de test psychologique qui ne porte la marque, directe ou indirecte, d'aucune culture; 3° on n'a encore découvert aucune méthode qui permette de mesurer l'intelligence innée de l'individu. »

Pour M. Mather, ce paragraphe constitue « dans une large mesure un aveu d'ignorance au sujet des différences génétiques entre les aptitudes mentales ». Il ajoute : « Je reconnais volontiers que nous savons peu de chose à ce sujet; mais cette ignorance ne nous autorise pas à affirmer que les populations *ne* se différencient *pas* par le niveau moyen des aptitudes mentales des individus qui les composent. »

Quant à M. Mayr, il trouve ce paragraphe « extrêmement faible », et il craint qu'il ne ruine tout l'ensemble de la déclaration, si remarquable qu'elle soit pour le reste.

*La plupart des anthropologistes ne tiennent pas compte des caractères mentaux dans leurs classifications des races humaines.*

M. Lenz estime, au contraire, que « ne voir dans les différences raciales que des différences physiques est à la fois arbitraire et scientifiquement injustifié. Linné

tient expressément compte des différences psychiques dans sa classification. Les différences psychiques héréditaires sont beaucoup plus importantes que les différences physiques ».

*Les résultats d'un test psychologique — même non verbal — sont généralement moins bons dans le cas d'illettrés que dans celui de sujets plus instruits. Les tests de cet ordre peuvent donner des résultats extrêmement variables dans le cas de différents groupes d'une même race et d'un niveau culturel équivalent. Mais si les deux groupes comparés ont vécu depuis l'enfance dans des milieux analogues, les différences sont d'ordinaire minimes. Qui plus est, il y a lieu de croire que, pour des groupes placés dans des conditions de milieu identiques, le niveau moyen (c'est-à-dire le résultat considéré comme représentatif parce qu'on constate autant de résultats meilleurs que de résultats moins bons) et les variations au-dessus et au-dessous de celui-ci ne diffèrent pas sensiblement d'une race à l'autre.*

M. Luria n'est pas satisfait de cet alinéa : « On ne semble pas se faire une idée juste des facteurs qui restreignent actuellement l'application de tests comparatifs d'intelligence à des groupes de langue et de niveau culturel différents. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la normalisation interculturelle des tests, particulièrement à l'échelon international, n'est pas satisfaisante. Il y aurait lieu de le souligner en remaniant le passage relatif aux résultats donnés par les tests d'intelligence, selon les niveaux de civilisation. »

M. Mayr, qui considère la seconde moitié de ce paragraphe comme le passage le plus faible de toute la déclaration, souhaiterait que l'on fût moins affirmatif : « Je crois bien connaître les ouvrages consacrés à la question, mais je n'en ai trouvé aucun qui justifie les affirmations par trop positives que contiennent les deux dernières phrases du deuxième alinéa du paragraphe 5. Je ne sais pas que l'on ait jamais pris au hasard deux groupes appartenant à deux races différentes, pour les faire vivre dès l'enfance dans des milieux analogues et les soumettre ultérieurement à des tests. Dans tous les cas que je connais, les échantillons étaient choisis et non pas pris au hasard. Cependant, on n'a jamais prouvé qu'il existât de telles différences entre des races ou entre

des populations. C'est pourquoi j'estime qu'il serait infiniment plus objectif de donner une forme négative à ces deux phrases et de dire : « Il n'a jamais été démontré que... »

C'est aussi l'avis de M. Stern, qui suggère : « Etant donné que les études auxquelles cette phrase fait allusion sont relativement peu nombreuses et peu étendues, ne vaudrait-il pas mieux adopter une formule de ce genre : « Il n'est pas prouvé que... le niveau moyen diffère sensiblement d'une race à l'autre » ? »

M. Krogman pense que l'on pourrait supprimer cet alinéa, de même que le dernier alinéa du paragraphe. « Une fois posé le point fondamental de l'alinéa 1, dit-il, tout ce paragraphe me fait l'effet d'une argumentation tendancieuse. »

M. Herskovits regrette qu'un anthropologue culturel n'ait pas prêté son concours à la rédaction de la déclaration : « ...le membre de phrase « d'une même race et » d'un niveau culturel équivalent » devrait être remplacé, dit-il, par « ...races ayant des cultures analogues ». »

*Même les psychologues qui déclarent avoir trouvé les plus grandes différences d'intelligence entre groupes d'origine raciale différente, et qui soutiennent que ces différences sont héréditaires, ont toujours constaté que certains membres d'un groupe inférieur dépassent non seulement le niveau le plus bas, mais même le niveau moyen d'un groupe supérieur. De toute manière, on n'a jamais pu distinguer deux groupes d'après les aptitudes mentales, alors qu'on peut fréquemment le faire d'après la religion, la langue, la couleur de la peau ou la nature des cheveux. Il est possible — mais nullement démontré — que certaines catégories d'aptitudes innées, d'ordre intellectuel ou affectif, soient plus fréquentes dans un groupe que dans un autre; il est certain en tout cas que ces aptitudes varient autant, sinon davantage, à l'intérieur d'un groupe donné que d'un groupe à l'autre.*

Comme il fallait s'y attendre, c'est ce paragraphe qui a suscité les discussions les plus vives parmi les savants consultés. M. Muller l'a soumis à des critiques détaillées qui demandent à être transcrites sans en rien omettre, en raison de l'importance du courant d'idées qu'il représente : « J'approuve entièrement le but essentiel de

l'ensemble de ce paragraphe, qui est, je crois, de montrer l'insignifiance relative des différences mentales génétiques qui peuvent exister entre les races, par opposition à l'importance des différences mentales (entre les individus de même qu'entre les nations) dues aux traditions, à l'éducation et à d'autres aspects du milieu. Cependant, puisqu'on admet que la moyenne des individus (ou les individus moyens) présentent d'une race à l'autre des différences héréditaires qui se traduisent dans l'apparence physique, il serait étrange qu'il n'y eût pas également, entre eux, des différences héréditaires influant sur les caractères mentaux qui se développent dans un milieu donné. Il se pourrait toutefois que ces différences mentales fussent généralement insignifiantes auprès de celles qui existent entre individus d'une même race. »

Dans une seconde lettre, M. Muller donne les raisons de son désaccord de façon encore plus explicite : « ...Quels que soient les avis exprimés à ce sujet dans les lettres que le comité a reçues d'autres généticiens, je suis sûr que si un questionnaire était envoyé à tous les généticiens, ou à vingt ou trente des plus représentatifs d'entre eux, la plupart approuveraient mes critiques, quand bien même les anthropologistes ne s'y rallieraient pas. Il serait donc injuste que le comité présentât implicitement le passage en question comme approuvé par les généticiens. Il se trouve que votre comité a consulté quelques généticiens qui, bien que jouissant d'une réputation méritée, ont sur ce point des opinions extrêmes que ne partagent pas la plupart des autres, de ceux, en tout cas, que leurs collègues considèrent comme s'étant distingués par leurs travaux. De plus, il m'est difficile de croire que même les généticiens consultés par votre comité approuveraient en majorité le passage en question si on le leur demandait expressément et s'ils avaient en outre connaissance de mes critiques.

» La plupart des généticiens trouverait absurde de supposer que les caractères psychologiques soient soumis, en ce qui concerne l'hérédité ou le développement, à des lois entièrement différentes de celles qui régissent les autres caractères biologiques. Bien que les premiers subissent, beaucoup plus que ces derniers, l'influence du milieu, ou plus précisément de l'expérience passée, ils doivent avoir une base génétique très complexe. Chacun sait que certaines particularités génétiques — elles sont

rare — exercent sur la mentalité une telle influence qu'elles peuvent, par exemple, provoquer l'idiotie; et toutes les connaissances acquises jusqu'à présent imposent la conclusion qu'il y a un nombre infiniment plus grand de gènes qui provoquent de moindres différences, et que ces dernières sont très difficiles, sinon impossibles, à reconnaître, du fait qu'elles se distinguent mal des différences d'origine mésologique qui apparaissent simultanément. Les comparaisons faites entre les caractères psychologiques de jumeaux identiques ont fourni un argument empirique à l'appui de cette conclusion. Puisque de nombreuses différences *individuelles* influent ainsi sur les traits psychologiques, il serait extrêmement étrange qu'il n'y eût pas également des différences, en ce qui concerne la fréquence de tels gènes, entre une grand-race et une autre, étant donné l'existence de différences aussi accusées dans la fréquence des gènes qui influent sur les caractères d'ordre physique ou chimique. Tel serait certainement l'avis de la grande majorité des généticiens.

» Ce qui précède n'implique nullement que ces différences génétiques entre les caractères psychologiques ne puissent être en grande partie éclipsées par l'influence du milieu. De plus, les traditions, l'éducation et le milieu en général exercent une action si considérable que nous n'avons à l'heure actuelle aucun moyen de savoir ce que sont exactement ces différences génétiques ou ce que serait l'ampleur de leurs effets sur tel ou tel caractère psychique si tous les peuples étaient soumis aux mêmes influences culturelles et matérielles.

» Les différences sont, sans aucun doute, beaucoup plus nettes pour certains traits psychologiques que pour d'autres, de même que deux peuples peuvent se différencier considérablement par la couleur de la peau et très peu par la taille. En fait, il est fort probable que si des tests pouvaient être appliqués avec toute la rigueur souhaitable on découvrirait chez certains peuples la base génétique de traits psychologiques susceptibles d'un plus grand développement que chez d'autres, alors qu'on les croyait particulièrement déficients à cet égard. Autrement dit, on s'apercevrait, dans certains cas, que le développement des différences extra-génétiques a contrarié celui des différences génétiques, ce qui a donné une idée complètement fautive de ces dernières. Nous n'avons

donc pas pour le moment de données scientifiques qui permettent d'évaluer les différences de composition génétique. Il serait certainement bon de l'indiquer. Cependant, nous avons aussi toutes raisons de croire que des différences génétiques, même très importantes, existent probablement à l'heure actuelle entre un groupe racial et un autre, et notre déclaration ne doit pas donner l'impression contraire.

» Penser que cette façon réaliste et scientifique de voir les choses justifie les préjugés raciaux serait une erreur tragique. Il importe beaucoup, tout particulièrement dans la crise actuelle des relations entre peuples, que le comité oppose à ces préjugés des arguments exacts. Les points essentiels sont les suivants : 1° les différents groupes raciaux sont du point de vue génétique assez semblables; 2° ils peuvent être fort influencés dans leur développement mental par la culture et les autres aspects du milieu; 3° ils présentent, en ce qui concerne les traits psychologiques, de telles différences génétiques d'un individu à un autre que tous peuvent participer et coopérer utilement à la civilisation (ainsi que les faits l'ont d'ailleurs démontré). Il s'ensuit également que l'on devrait donner à tous les hommes des chances égales, des droits civiques égaux et le privilège d'être jugés et traités uniquement en tant qu'individus et indépendamment de toute considération d'origine raciale. Il y a un autre point important; c'est que dans l'état actuel de nos connaissances il ne semble pas que les croisements génétiques entre les différentes races humaines existantes se heurtent à aucune incompatibilité biologique notable ni n'entraînent d'infériorité biologique qui se traduirait par des caractères psychologiques ou autres. (Il est vrai qu'ils tendent à réduire certaines facultés d'adaptation à certains climats ou à certains modes de vie; mais la civilisation moderne nous donne les moyens de compenser artificiellement la plupart de ces carences.)

» Je ne doute pas que l'on s'accorde un jour à reconnaître la justesse de cette façon de voir. Il serait très fâcheux qu'entre-temps le comité élaborât une déclaration qui se fonderait, pour demander que les races se traitent équitablement les unes les autres, sur l'idée spéieuse que les traits psychologiques des races ont des bases génétiques identiques. Il est donc à espérer que

le comité examinera de nouveau la question afin de rendre sa déclaration inattaquable. Il importe de ne pas affaiblir l'heureux effet qu'une telle déclaration pourrait avoir en contribuant à atténuer les tensions entre races et les préjugés raciaux, qui menacent si gravement, dans le présent comme pour l'avenir, la sécurité du monde. »

M. Sturtevant est pleinement d'accord avec M. Muller sur le point en question, comme il ressort de la lettre qu'il a adressée à ce savant et dont il nous a envoyé copie : « Je me rallie à l'opinion que vous exposez au sujet des différences foncières entre individus et entre races. J'ai depuis quelque temps l'impression que certains des arguments qu'on invoque en faveur de l'égalité raciale sont si évidemment contraires aux enseignements de la génétique qu'ils sont positivement néfastes — même si j'approuve les conclusions qu'on en tire quant aux fins sociales à poursuivre.

» On a de solides raisons de croire à l'existence de différences individuelles dans les caractères mentaux, depuis les déficiences purement sensorielles, telles que l'achromatopsie, jusqu'aux troubles psychiques graves, tels que la phénylacétonurie. D'une manière générale, on ne saurait guère contester que des différences génétiques moins faciles à déceler sont à la base de nombreux caractères mentaux. On ne saurait guère contester non plus qu'en ce qui concerne ces gènes il existe au moins des différences d'ordre statistique entre les races.

» Mais on ne doit pas en tirer la conclusion qu'une race est supérieure à une autre : il est plus juste de dire qu'elles diffèrent et que les individus qui composent chacune d'elles diffèrent également les uns des autres. La chose raisonnable à faire, pour la société, c'est de donner à chacun de ces individus divers toutes les chances possibles de développer ses virtualités propres. Bien des individus, probablement — qui sait de quelle race ils sont? — présentent les virtualités génétiques nécessaires pour accomplir des progrès culturels réalisables seulement par certaines combinaisons de gènes qui n'ont pas encore eu la possibilité sociale de manifester leurs effets. C'est là, je crois, l'argument d'ordre génétique qu'il convient de faire valoir au paragraphe 4.

» En résumé, pour étudier intelligemment les problèmes raciaux, il est nécessaire de reconnaître l'existence de différences individuelles héréditaires. Sur ce

point, il appartient aux généticiens d'insister sur l'importance du milieu dans la détermination du comportement humain; car il est évident qu'une composition génétique donnée peut produire des espèces très différentes d'individus selon le milieu où ils vivent; mais aucun généticien compétent ne saurait admettre que le milieu soit le *seul* facteur déterminant à cet égard. »

La position de M. Fisher à l'endroit des faits énoncés dans ce paragraphe est la même que celle de MM. Muller et Sturtevant, mais il formule ses objections de la façon suivante : « Puisque vous sollicitez des observations, il en est une qui me vient à l'esprit, et qui est malheureusement de caractère assez fondamental, à savoir que la déclaration sous sa forme actuelle me semble faire, entre le corps et l'esprit des hommes, une distinction à mon avis insoutenable. Il me paraît certain que les différences d'ordre génétique qui influent sur le développement physiologique d'un organisme influent habituellement dans la même mesure sur les inclinations et les aptitudes congénitales de l'esprit. En fait, modifiant la conclusion 2 qui figure à la page 5, je dirais : « Dans » l'état actuel de la science il est permis de penser que » les groupes humains diffèrent par des aptitudes innées » d'ordre intellectuel ou affectif », étant donné que ces groupes diffèrent incontestablement par un grand nombre de leurs gènes. »

Il faudrait, selon M. Darlington, beaucoup plus de preuves qu'il n'en est donné dans cet alinéa pour démontrer que les peuples ne diffèrent pas par leurs capacités innées. « Mais quels sont les membres du comité qui doutent que les peuples diffèrent à cet égard? Ne serait-il donc pas plus franc et plus instructif de dire : « Nous » croyons que les peuples diffèrent par le genre d'aptitudes innées qu'ils manifestent »? Si les membres du comité ne sont pas sûrs que les Gallois, par exemple, montrent plus d'aptitudes innées que les Anglais dans certains domaines et moins dans d'autres, qu'ils viennent en Grande-Bretagne s'en rendre compte par eux-mêmes. Qu'ils étudient sur place la musique, la poésie et la religion des uns et des autres. Qu'ils observent la vie des Gallois à Londres et les métiers qu'ils y exercent. »

Le contenu de cet alinéa semble également contestable à M. Genna : « On affirme que les connaissances scientifiques actuelles ne permettent pas d'admettre l'existence

de différences raciales psychologiques; mais il ne semble pas que cela revienne à dire que ces connaissances permettent d'affirmer l'inexistence des différences psychologiques élémentaires, du moins en ce qui concerne les grand-races. »

M. Coon fait observer qu'« il peut y avoir ou ne pas y avoir de différences d'intelligence entre les races ». En tout état de cause, il est d'avis qu'on ne saurait « les sous-estimer délibérément pour des raisons humanitaires sans commettre une erreur de tactique; car si quelqu'un en prouvait l'existence, on se trouverait dans une position singulièrement embarrassante. Les êtres humains méritent d'être tous considérés comme égaux en raison de leur qualité d'êtres humains, et non parce qu'il est actuellement impossible de démontrer que certains aient l'esprit moins vif que d'autres. Dans un pays démocratique, le droit de vote ne dépend pas d'un test d'intelligence, ajoute-t-il, et le même principe doit s'appliquer dans un monde démocratique ».

M. Landauer, qui serait d'avis d'éliminer cet alinéa, le critique comme suit : « Si je comprends bien, le sens général des trois premiers alinéas est que, s'il existe entre les races des différences de caractères mentaux, nos moyens techniques ne nous permettent pas de le démontrer. Sur ce point, je suis entièrement d'accord. » Mais la dernière phrase du troisième alinéa lui paraît inquiétante : « S'il n'est *nullement démontré* que certaines catégories d'aptitudes innées, etc., soient plus fréquentes dans un groupe que dans un autre, comment peut-on être *certain* que, etc.? Il me semble également assez critiquable d'admettre la première proposition comme une possibilité, puis de passer outre en invoquant une variation totale. Théoriquement au moins, une différence portant sur un seul caractère, ou sur *un très petit nombre* de caractères, *pourrait* être de la plus haute importance pour l'évolution, la vie sociale, etc. »

« Le passage relatif aux « aptitudes innées » n'a absolument aucun intérêt pratique, écrit M. Luria, étant donné que les aptitudes innées ne sont pas actuellement mesurables à l'échelon des groupes nationaux, en raison notamment du rôle prépondérant que l'« hérédité culturelle » joue dans toute communauté humaine. »

M. Mayr trouve la dernière phrase de ce paragraphe « vague » et fait observer : « Cette proposition est inad-

missible du point de vue statistique. Elle implique que l'écart de variation total de plusieurs groupes est plus petit que l'écart de variation à l'intérieur d'un seul de ces groupes, ce qui est évidemment absurde. Ce qu'on veut dire, et ce qu'on aurait dû dire, c'est que les différences entre les individus d'un même groupe peuvent être plus grandes que les différences entre les moyennes des différents groupes. »

M. Muller reproche à cette même phrase de ne pas exprimer un fait scientifiquement prouvé : « Je voudrais ajouter que cette possibilité, bien qu'elle ne soit pas *démontrée*, me semble très probable, par analogie avec les différences physiques; car il n'y a aucune raison scientifique de distinguer deux sortes de bases biologiques, les unes pour les caractères morphologiques apparents, les autres pour les caractères mentaux. D'autre part, lorsque nous parlons d'une différence dans un caractère héréditaire quelconque, nous voulons parler, bien entendu, d'une différence dans les éléments héréditaires qui influent sur le *développement* de ce caractère. C'est toujours l'aptitude à manifester un caractère qui est héréditaire, jamais le caractère lui-même. Autrement dit, pour bien définir cette aptitude, il faudrait aussi spécifier le milieu dont il s'agit. Il me semble donc absolument inexact de dire, comme on le fait au point 2 des conclusions : « Dans l'état actuel de la science, rien » ne justifie la croyance que les groupes humains diffèrent par des aptitudes innées d'ordre intellectuel ou » affectif. » Car ce passage semble impliquer que, dans un même milieu, la moyenne des individus, ou les individus moyens, de toutes les races présenteraient finalement le même degré et le même type de développement. »

M. Snyder, dans une lettre adressée à M. Muller (20 mai 1952), s'élève contre les critiques formulées par ce savant à l'égard du paragraphe en question. Nous transcrivons le passage suivant : « Le point que vous citez à la première page de votre lettre me paraît tout à fait juste; et, ni pour moi, ni pour aucun de ceux à qui je l'ai montré, il me semble signifier ou impliquer qu'il existe des données scientifiques permettant de conclure à l'identité de toutes les races en ce qui concerne les gènes qui déterminent le développement des caractères psychologiques. » Dire que « rien n'autorise à considérer

A et B comme différents » est une chose; dire qu' « il y a lieu de considérer A et B comme identiques » en est une autre. »

*L'individu normal, quelle que soit sa race, est foncièrement éduicable. Sa vie intellectuelle et morale est donc, pour une large part, conditionnée par sa formation et par son milieu physique et social.*

M. Mayr estime « absolument faux de dire que « sa vie » intellectuelle et morale est, pour une large part, conditionnée par sa formation ». Je l'accorde pour la vie morale; mais qu'entend-on par « vie intellectuelle »? Tous les faits indiquent que les aptitudes d'ordre intellectuel sont, pour une large part, déterminées par des éléments génétiques. Si ce passage de la déclaration vise autre chose que les aptitudes intellectuelles, il faudrait le préciser. »

« Il ne paraît pas évident, écrit M. Buzzati-Traverso, que le conditionnement de la vie intellectuelle et morale de l'individu soit une conséquence nécessaire de son éduicabilité. » C'est pourquoi il propose de supprimer le mot « donc ».

Après s'être prononcé dans le même sens, M. Landauer ajoute : « On veut dire, je suppose, que la grande majorité des individus « normaux » (c'est-à-dire des individus qui ne sont ni des Voltaires, ni des Rousseaux) ont l'esprit modelé par leur éducation, leur formation, etc. Je ne vois pas pourquoi on ajoute cette idée à ce qui précède. Si l'on entend dire que les mœurs sociales et autres contribuent probablement plus que les caractères génétiques à déterminer les différences de comportement entre les races, on pourrait peut-être mieux exprimer cette idée. »

M. Darlington fait à ce sujet le commentaire suivant : « Cela veut dire que (de l'avis du comité) la plupart des individus de toutes les races ne sont pas des imbéciles, ou tout au moins ne sont pas foncièrement des imbéciles. Le mot « foncièrement » signifie probablement ici « génétiquement ». Le comité conteste-t-il que (la vie intellectuelle et morale) soit aussi « pour une large part » conditionnée » par l'hérédité et sujette à des différences raciales? Il semble que oui. »

*Souvent un groupe national paraît caractérisé par des*

*particularités psychologiques spéciales. Pour l'observateur superficiel, ces particularités s'expliquent par la race. Du point de vue scientifique cependant, n'importe laquelle de ces particularités communes à toutes peut aussi bien être le résultat d'influences historiques et sociales subies en commun, et leur existence ne doit pas nous faire oublier qu'au sein de populations différentes, représentant un grand nombre de types humains, on trouve à peu près la même gamme de tempéraments et le même registre intellectuel.*

« Pourquoi « superficiels » ? demande M. Darlington. Selon moi, les méthodes employées dans les études génétiques, l'examen de jumeaux, les recherches mathématiques, cytologiques et expérimentales portant sur les caractères génétiques de certaines populations et sur les conséquences de l'endogamie et de l'exogamie n'ont rien de superficiel. Certains les trouvent très pénétrantes — et aussi très difficiles.

» Devons-nous admettre que les résultats différents qu'ont donnés, chez les Afghans et chez les Bengalis, par exemple, les « influences historiques et sociales subies en » commun » ne sont pas imputables à des différences génétiques ? Devons-nous admettre que les différences d'intelligence et de tempérament que l'on constate entre les brahmanes et les intouchables, ou entre les musulmans, les juifs et les chrétiens de Palestine qui vivent ensemble dans le même pays depuis des siècles, n'ont aucune base génétique et sont sans rapport avec la race ?

» Lorsque les auteurs de la déclaration disent qu'au sein de populations différentes « on trouve la même » gamme de tempéraments et le même registre intellectuel », veulent-ils dire vraiment qu'on trouve la même proportion d'imbéciles et d'êtres supérieurs à Milan et à Naples, par exemple ? Ou veulent-ils dire que si, sur des échantillons de populations prélevés dans ces deux villes, on mesurait au moyen de tests l'aptitude innée à exercer les divers métiers qui existent dans une société civilisée, ces tests donneraient des résultats équivalents ou analogues ? C'est là une expérience que l'Unesco pourrait entreprendre. Il est évident qu'aucun gouvernement italien ne s'y livrerait, car il en connaîtrait d'avance le résultat. »

Il semble à M. Mayr que « les « particularités psychologiques » mentionnées à la première phrase d'une

part, et d'autre part le « tempérament » et les aptitudes « intellectuelles » dont il est question dans la dernière phrase ont été considérés comme identiques ». Il y « voit un nouvel indice de confusion dans la pensée ».

Citant les deux derniers alinéas du paragraphe 5, M. Snyder écrit dans sa lettre à M. Muller : « Ces alinéas me semblent aussi répondre à l'observation de Saller (citée et approuvée par Nachtsheim dans sa lettre du 14 mars), qui souhaite ne pas voir exclure la possibilité qu'il existe des différences « psychiques » ayant une base génétique, de crainte que les auteurs de la déclaration ne soient ultérieurement contraints de se rétracter.

» Vous déclarez (8 avril, p. 2) que certains faits prouvent l'existence de différences notables (entre races) à l'égard de plusieurs sortes de caractères physiques, et qu'en conséquence il existe aussi, très probablement, des différences importantes en ce qui concerne les gènes correspondant à certains caractères psychologiques; cet argument est valable en un sens, mais spécieux en un autre. Il semble en effet extrêmement probable qu'il existe des différences raciales en ce qui concerne la fréquence des gènes principaux rares, comme ceux qui déterminent l'idiotie phénylacétonurique, l'idiotie amaurotique, etc. Mais il semble fort improbable que la répartition raciale des gènes de cette catégorie soit un élément « important » pour l'établissement de différences raciales accessibles au profane, quels qu'en soient l'intérêt et la valeur du point de vue théorique. Je crois que votre thèse n'est guère applicable aux « caractères psychologiques » qui ne constituent pas des anomalies pathologiques. Certaines des raisons de ce scepticisme sont indiquées dans le chapitre de *Social Psychology at the Crossroads*, que j'ai écrit en collaboration avec David, et Dobzahnsky présente des arguments du même ordre dans l'étude qu'il a rédigée pour *Evolutionary Thought in America*. »

#### PARAGRAPHE 6.

*Les données scientifiques dont on dispose à l'heure actuelle ne corroborent pas la théorie selon laquelle les différences génétiques héréditaires seraient un facteur primordial pour déterminer les différences entre les*

*cultures et leur réalisation chez les divers peuples ou groupes ethniques. Elles nous apprennent, au contraire, que ces différences s'expliquent surtout par l'histoire culturelle de chaque groupe.*

M. Lenz est en complet désaccord avec cette proposition : « Contrairement à ce qu'affirme ce paragraphe, nous avons, me semble-t-il, de très fortes raisons de penser que les différences génétiques sont « un facteur primordial » de différenciation entre les groupes culturels. Il est exact que l'« histoire culturelle de chaque » groupe », c'est-à-dire l'acquisition et la transmission des valeurs culturelles, est d'une grande importance du point de vue des traditions ; mais explique-t-elle le déclin et la chute de civilisations telles que la civilisation grecque ? L'explication la plus évidente d'un tel déclin est l'absence de sélection, ce qui revient à dire que les traits héréditaires permettant la création et la conservation des valeurs culturelles sont insuffisamment propagés. Faute d'une telle sélection, un peuple peut, en l'espace de quelques générations seulement, tellement dégénérer qu'il devienne, du point de vue culturel, très inférieur à tel autre qu'il surpassait précédemment. A mon avis, l'Occident suit cette pente à l'heure actuelle. Il est donc à la fois injustifié et dangereux d'invoquer le haut degré de culture d'ancêtres réels ou imaginaires (comme les aryens). »

M. Coon fait observer à propos de ce paragraphe : « Si, pour autant qu'on sache, les races n'ont pas influé sur la culture, la culture en revanche a influé sur les races. La dimension réduite de nos dents et de nos mâchoires s'explique par le fait que nos aliments sont ramollis par la cuisson et par d'autres procédés en usage dans notre civilisation. Les peuples qui ont eu, plus que d'autre, recours à ces procédés témoignent à cet égard d'une évolution plus marquée.

» Il est en outre incontestable que, dans certains pays, une puissante sélection a pour effet d'éliminer des types de peau qui ne conviennent pas au climat, de même qu'une sélection également rigoureuse a, dans les pays froids, joué en faveur des visages adipeux et des membres courts. La civilisation, en permettant à l'homme de vivre dans certains milieux et de s'y multiplier, l'a exposé dans les mêmes conditions que le reste de la faune aux effets de lois naturelles comme celles de Bergman, d'Allen et de Gloger. »

## PARAGRAPHE 7.

*On ne possède aucune preuve de l'existence de races dites « pures ».*

A ce propos, M. Darlington écrit : « Nous revenons ici à notre point de départ. Lorsqu'un organisme se reproduit par croisement comme celui de l'homme, il n'y a pas de races pures comparables à celles d'organismes qui se reproduisent par auto-fécondation ou par parthénogénèse. Néanmoins, dans le cas d'Hawaii, par exemple, il serait ridicule de négliger le fait que les Japonais, les Hawaïens, et même les blancs représentent, par comparaison aux métis, ce qu'on peut appeler des races pures. Il serait absurde de méconnaître l'analogie avec l'expérience de génétique mendélienne dans laquelle on distingue entre les progénitures  $F_1$ ,  $F_2$ , obtenues par croisement de retour et par dérivation. »

M. Coon se contente de commenter : « Le concept de « race pure », pour une population qui ne résulte pas d'expériences de laboratoire, est tout théorique; la génétique l'a réduit à néant. »

*En ce qui concerne les mélanges de races, il y a lieu de penser que le processus de l'hybridation humaine se poursuit depuis un temps indéterminé, mais considérable.*

« Il est certain, écrit M. Darlington, que l'ampleur des croisements n'a jamais été aussi grande que depuis quatre cents ans. Les transports maritimes ont mis en contact pour la première fois les types humains les plus éloignés les uns des autres. L'hybridation qui se produisait avant le développement de la navigation était évidemment d'un tout autre ordre qu'aujourd'hui, et l'historien de l'humanité qui négligerait ce fait pourrait tout aussi bien tenir toute la biologie pour nulle et non avenue. »

*Il n'a jamais été établi à l'aide de preuves valables que cette hybridation ait des effets défavorables; il n'existe donc aucune raison biologique d'interdire le mariage entre individus de races différentes.*

M. Darlington, après avoir fait observer que cette phrase constitue le pire exemple « des fâcheux effets d'une double négation (en réponse sans doute à un contradicteur invisible) », demande : « Quel est le

second terme de la comparaison? Effets défavorables par rapport à quoi?... Lorsque les Fuégiens se sont croisés avec des Européens, il n'est pas contestable que leur progéniture ait été supérieure à l'une et à l'autre des deux races mères, pour ce qui était de vivre à la Terre de Feu. Mais nous doutons fort qu'elle eût conservé cette supériorité s'il s'était agi de vivre en Europe. Les effets du croisement entre races n'ont pas été les mêmes dans toutes les parties du monde. Ils montrent d'une façon certaine et concluante que la progéniture de parents de races dites pures diffère de chacun des parents par ses aptitudes innées et que, dans les conditions où elle est appelée à vivre, elle est tantôt désavantagée, tantôt avantagée par rapport à l'un des parents, ou par rapport aux deux. Cela pour la simple raison que les aptitudes innées de toutes les races humaines, comme celles de toutes les espèces animales, ne sont pas les mêmes et conviennent à des conditions d'existence et à des habitats différents.

» Il pourrait donc y avoir « une raison biologique d'in- » terdire le mariage entre individus de races diffé- » rentes », si de tels mariages n'étaient pas contraires aux habitudes de toute communauté stable et n'avaient, en conséquence, nul besoin d'être découragés. »

M. Weinert écrit à propos de ce paragraphe : « Que l'idée de différences de valeur entre les races soit ou ne soit pas biologiquement justifiée, il n'en demeure pas moins que les êtres humains eux-mêmes attachent aux races des valeurs différentes. C'est pourquoi les métis essaient toujours de se faire admettre parmi les membres d'une race « supérieure », qui généralement les repoussent. Et, en faveur de l'interdiction des mariages interraciaux, j'aimerais demander qui, parmi les signataires de la déclaration, serait disposé à marier sa fille avec un aborigène australien, par exemple. »

M. Howells propose d'ajouter à la fin de ce paragraphe une phrase « qui correspondrait à la toute dernière idée exprimée dans les conclusions : « Il s'agit là d'un pro- » blème purement social. » Le lecteur ordinaire, le journaliste qui se contente d'à-peu-près (le genre d'homme qui vous demande si vous aimeriez avoir un nègre pour gendre), ne seraient que trop enclins à négliger l'adjectif « biologique » qui sent le mot « raison ».

« Je suppose que, par « biologie », on veut dire « morphologique », écrit M. Krogman. A mon avis, on

devrait reconnaître qu'il peut exister des différences physiologiques qui, bien que n'interdisant pas le mariage entre individus de races différentes, peuvent avoir des effets néfastes. Je mentionnerai l'anémie due à des cellules falciformes, ou l'anémie de Cooley, par exemple. »

M. Luria trouve malheureux le choix des mots dans cette phrase. Pour éviter toute erreur d'interprétation, il propose la version suivante : « Rien dans nos connaissances biologiques ne s'oppose au mariage entre individus de races différentes... »

M. Le Gros Clark souhaiterait qu'après « effets défavorables » on insérât « autres que sociaux ».

#### PARAGRAPHE 8.

*Considérons maintenant l'application de toutes ces données au problème de l'égalité entre les hommes. Et d'abord, il convient d'affirmer que l'égalité des droits et l'égalité devant la loi, en tant que principes moraux, ne se fondent nullement sur le postulat que tous les êtres humains sont également doués.*

M. Beaglehole fait à propos de ce paragraphe plusieurs réserves : « La phrase où il est question des principes moraux d'égalité ne me semble pas satisfaisante, notamment parce que cette simple phrase suit une formule initiale assez prétentieuse : « Considérons maintenant » l'application de toutes ces données au problème de » l'égalité entre les hommes. » L'affirmation que deux principes moraux ne se fondent pas sur le postulat d'une égalité de dons entre tous les êtres humains n'apporte pas grand-chose de positif. Je crains que cette phrase trop sommaire ne fasse naître plus de doutes qu'elle n'en dissipera, et j'aimerais en conséquence qu'elle fût complétée (quoique d'une manière nécessairement brève) par quelque proposition positive qui permettrait au lecteur ordinaire de saisir le rapport qu'on veut établir parfois entre l'égalité des aptitudes et l'égalité des droits, ou de comprendre le raisonnement fallacieux qui, selon les rédacteurs de la déclaration, expliquerait la confusion entre un principe moral et une constatation touchant l'égalité biologique des aptitudes. »

M. Mayr estime « que la dernière phrase du paragraphe 8 est mal rédigée. Dire que tous les êtres humains

sont également doués n'a guère de sens, et le terme « postulat » n'est pas heureux. Sans doute a-t-on voulu dire : « n'exigent nullement qu'on fasse la preuve que » tous les êtres humains sont identiquement doués ».

Au sujet de ce paragraphe, M. Sturtevant écrit : « Je crois que le paragraphe 8 traduit d'une manière excellente l'attitude fondamentale des esprits libéraux sur les questions dont traite la déclaration, et je voudrais qu'on lui donnât une place plus marquante. Sans ce paragraphe, le lecteur pourrait avoir l'idée que l'argument essentiel en faveur de la tolérance raciale est l'absence présumée de différences génétiques foncières relatives aux caractères mentaux. Si l'on prouvait d'une manière absolue que de telles différences existent, la thèse soutenue dans la déclaration serait en grande partie infirmée; mais le paragraphe 8 resterait encore vrai. »

#### PARAGRAPHE 9.

M. Penrose estime que « les conclusions énoncées au paragraphe 9 tendent simplement à perpétuer des idées fausses. A moins que l'on ne désire entretenir la notion de subdivision de l'humanité en races, l'alinéa 1 du paragraphe 9 constitue une précaution inutile. Aux aliénas 2 et 3, les termes « groupes » et « race » semblent si vagues qu'ils ôtent presque toute valeur à ces constatations. A l'alinéa 5, une expression comme « les croisements (par union ou mariage) entre membres de populations relativement isolées » serait certainement meilleure que « le mélange des races ».

a) *Les seuls caractères sur lesquels les anthropologistes ont pu effectivement fonder jusqu'à présent des classifications raciales sont des caractères physiques (anatomiques et physiologiques).*

Selon M. Genna, « si les anthropologistes n'utilisent pas les différences psychologiques pour leur classification des races, cela est dû moins au fait que ces différences font véritablement défaut qu'à la difficulté de les relever et à l'élément de subjectivité qui s'attache inévitablement à leur appréciation ».

M. Krogman fait l'observation suivante : « Anatomiques? Oui. Physiologiques? Dans une certaine mesure.

La formule employée englobe-t-elle immuno-chimie (sérologie)? »

b) *Dans l'état actuel de la science, rien ne justifie la croyance que les groupes humains diffèrent par des aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif.*

C'est, comme pour le paragraphe 5, ce corollaire qui a fait l'objet des plus nombreuses réserves.

M. Muller craint que la portée de toute la déclaration ne soit affaiblie si ce point est maintenu. Il ajoute : « Il est dangereux de dépasser le but, ou de n'être pas cohérent sur ce point. Et il est extrêmement important de rendre le point essentiel de l'argumentation aussi inattaquable que possible, à savoir : que chaque individu doit être jugé en soi, que les préjugés de race sont néfastes, et que l'égalité des droits répond à une urgente nécessité sociale. C'est pourquoi j'espère sincèrement que le passage en question sera modifié. »

C'est de la façon suivante que M. Fisher rédigerait ce point : « Dans l'état actuel de la science, il est permis de penser que les groupes humains diffèrent par des aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif, étant donné, explique-t-il, que ces groupes diffèrent incontestablement par un grand nombre de leurs gènes. »

M. Mather reconnaît « que rien ne démontre d'une façon décisive que les groupes humains diffèrent par leurs aptitudes moyennes (bien que leurs membres se différencient manifestement par leurs aptitudes individuelles) », mais il faut remarquer qu'« il n'est pas davantage démontré qu'ils ne diffèrent pas ». Il conclut : « Dans sa forme actuelle, cet alinéa est tendancieux. »

Pour M. Landauer, « cette affirmation est incontestablement la vérité d'aujourd'hui; mais, ajoute-t-il, je serais extrêmement surpris si elle était la vérité de l'avenir ». Pourquoi serait-il déraisonnable de penser que les gènes qui déterminent les caractères mentaux ou affectifs se répartissent de la même manière que les gènes qui déterminent des caractères physiques, par exemple les groupes sanguins?

M. Stern propose de rédiger ce corollaire comme suit : « Les connaissances scientifiques ne sont pas encore telles qu'elles permettent de dire si les différences (mentales) sont dues non seulement à l'influence reconnue du

milieu physique et social sur l'homme, mais aussi à des différences d'aptitudes innées. »

M. Neel regrette que le comité n'ait pas été plus prudent dans la rédaction de cet aliéna. « J'estime que, écrit-il, de même qu'il existe des différences physiques *relativement faibles* entre les races, il peut tout aussi bien y avoir entre elles des différences mentales *relativement faibles*. Les techniques psychologiques actuelles sont tout simplement insuffisantes pour déceler et apprécier ces différences innées éventuelles. J'approuve le comité d'avoir minimisé l'importance de ces différences, et j'estime qu'il a entrepris un louable effort pour faire pièce à certains des « racismes » du passé. Mais en tant qu'hommes de science, croyons-nous réellement que les données actuelles permettent de minimiser l'importance de ces différences jusqu'à les nier complètement? Pourquoi ne modifierait-on pas (cet aliéna) de la manière suivante : « De même qu'il existe des différences physiques » *relativement faibles* entre certains groupes humains, » il se peut qu'il existe entre eux des différences mentales » *relativement faibles*, mais dans l'état actuel de la » science rien n'autorise à croire que les groupes » humains diffèrent sensiblement quant à leurs aptitudes » innées, d'ordre intellectuel ou affectif. »

M. Morant souscrirait plus volontiers à la proposition contenue dans ce corollaire si sa portée était tant soit peu atténuée par l'addition de la phrase suivante : « Il se peut toutefois que tous les groupes humains ne soient pas exactement semblables à cet égard. »

M. Mayr fait remarquer que dans ce corollaire, ainsi que dans le suivant, « on confond de nouveau les différences entre les écarts de variations et les différences entre les moyennes ».

c) *Certaines différences biologiques peuvent être aussi grandes ou plus grandes à l'intérieur d'une même race que d'une race à l'autre.* (Dans la première rédaction : *Les différences biologiques peuvent être aussi grandes à l'intérieur d'une même race que d'une race à l'autre.*)

M. Genna s'inscrit en faux contre ce corollaire : « S'il est vrai que les différences biologiques entre individus à l'intérieur d'une même race peuvent être de même nature que les différences entre une race et une autre, il est vrai aussi que les différences entre races sont généralement

plus grandes que celles qui peuvent exister entre individus d'une même race. »

Chez M. Lenz, ce point provoque le commentaire suivant : « L'aliéna 3 me semble accorder une importance excessive aux différences entre races. A mon avis, les différences existant à l'intérieur d'une même communauté sont sensiblement plus grandes que les différences moyennes entre communautés ou « races ». Dans les pays civilisés dont les habitants se comptent par millions, il y a entre les individus des différences héréditaires dans le niveau des aptitudes intellectuelles, qui va de l'imbécillité complète jusqu'aux plus hautes facultés, et les différences héréditaires de tempérament et de caractère sont tout aussi importantes. Je me réfère à cet égard aux résultats des recherches effectuées par le psychologue Gottschaldt en ce qui concerne les jumeaux. L'énorme importance des différences héréditaires de caractère a été démontrée de façon saisissante par les travaux du psychiatre Johannes Lange qui en a rendu compte dans son célèbre ouvrage *Verbrechen als Schicksal*. »

Pour M. Buzzati-Traverso, il y aurait « contradiction entre ce qu'on affirme ici et ce que l'on dit dans les derniers mots du point 4 ». Il propose « qu'on ajoute à la fin du corollaire « à l'intérieur des grand-races ».

M. Landauer trouve que cet alinéa « suppose l'existence de données *quantitatives* qui en réalité font défaut ». « Est-il vraiment certain, se demande-t-il, que les différences de caractères mentaux soient aussi grandes, voire plus grandes, à l'intérieur d'une même population que d'une population à l'autre? »

M. Morant souhaiterait qu'une note de prudence fût introduite dans ce corollaire, auquel il propose d'ajouter : « Il est probable que telle est la situation en ce qui concerne tous les caractères mentaux innés. »

*d) On a vu se produire des transformations sociales considérables qui ne coïncidaient nullement avec des changements du type racial. Les études historiques et sociologiques corroborent ainsi l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'interviennent guère dans la détermination des différences sociales et culturelles entre groupes humains.*

M. Darlington commente ce point comme suit : « On entend probablement par là que la substitution d'une

classe dirigeante à une autre, même si toutes deux sont de même race, peut avoir d'énormes conséquences. Mais sommes-nous certains que cette substitution n'entraîne pas de grandes transformations génétiques, et même des transformations physiques faciles à reconnaître — transformations bien entendu limitées à une très faible partie de la société? Dans les sept premiers paragraphes, la déclaration fait appel à l'existence de différences entre classes (à l'intérieur des races) pour mettre en doute les différences entre races. Maintenant, elle semble dire que les différences entre classes sont insignifiantes. Le comité pense peut-être, évidemment, que les différences entre classes et entre castes, de même que les différences entre races, n'ont aucune base génétique réelle, que nous sortons tous du même creuset. Pourtant, si nous revenons au paragraphe 2, le seul qui procède d'un raisonnement sérieux, nous voyons que les obstacles au mariage (par exemple entre membres de classes sociales différentes) sont censés être la cause de différences génétiques. »

M. Mather nous invite à la prudence : « A l'heure actuelle, il n'est guère démontré que les différences génétiques aient des effets directs sur les différences sociales et culturelles entre groupes humains (voir toutefois les observations de M. Darlington au sujet des préférences linguistiques). Mais doit-on en déduire qu'elles sont insignifiantes? »

M. Stern propose le texte suivant : « Des études historiques montrent que des populations peuvent présenter entre elles des différences sociales et culturelles sans que ces différences correspondent à des différences génétiques. »

*e) Rien ne prouve que le mélange des races ait des effets défavorables du point de vue biologique. Les résultats, bons ou mauvais, auxquels il aboutit s'expliquent tout aussi bien par des facteurs sociaux.*

M. Sturtevant exprime au sujet de ce corollaire l'opinion suivante : « Les conséquences du mélange des races me semblent mal exposées. On a peut-être confondu ici les caractères « biologiques » et les caractères mentaux. Tous ceux qui ont étudié les effets des croisements (au moins au-delà de la première génération), entre des souches très nettement différentes d'un grand nombre d'espèces vivantes (y compris au moins un mammifère,

le chien), savent que ces croisements tendent nettement à produire des sujets physiologiquement inférieurs. Le généticien en connaît la raison — et rien ne lui permet de supposer que l'homme doive faire exception à la règle générale. Il est exact que ces croisements permettent d'obtenir quelques sujets « supérieurs » (pour une particularité quelconque) à ceux qu'on peut trouver dans l'une ou l'autre des races d'origine; mais l'expérience et la théorie s'accordent à montrer qu'après la première génération les sujets « supérieurs » sont beaucoup moins nombreux que les sujets « inférieurs ». Il résulte de ces considérations que, même du point de vue purement physiologique, les croisements entre races tout à fait différentes ne sont pas exempts de danger. »

M. Kemp fait le commentaire suivant : « Aucune constatation ne permet de démontrer que le croisement entre races humaines produise des sujets biologiquement inférieurs... La sélection qui résulte d'un mélange des races peut être malheureuse, du fait que dans les races très civilisées ce sont souvent des criminels et des êtres « a-sociaux » qui s'unissent à des personnes d'une race moins civilisée. Ce sont les résultats d'une telle hybridation qui ont fait croire, à tort, que le mélange des races est regrettable en soi.

» Nous n'avons aucune raison de considérer la race humaine pure comme constituant un archétype ou comme ayant une valeur particulière... Il n'est donc guère possible de poser en principe que le croisement des races est avantageux ou néfaste. Si l'on estime que les races qui existent depuis plusieurs siècles se sont améliorées par voie de sélection et sont ainsi parvenues à une constitution particulièrement harmonieuse et bien équilibrée, on doit aussi s'attendre que le mélange des races aboutisse, dans certains cas, à la production de types moins harmonieux et moins bien équilibrés. En revanche, il est également probable que le mélange des races peut, par d'heureuses combinaisons, donner naissance à des types tout à fait nouveaux. »

Quant à M. Needham, il souhaiterait que l'on fût plus positif : « Au lieu de dire que le mélange des races n'a pas d'effets défavorables, ne pourrait-on pas dire qu'il a des effets favorables, dans la mesure où il tend à unifier l'humanité? »

## AUTRES DÉCLARATIONS PROPOSÉES

Quelques savants, convaincus de l'importance d'une déclaration qui, sous une forme simple et condensée, donnerait au public les principales conclusions auxquelles ont abouti les anthropologistes et les généticiens, n'ont pas été entièrement satisfaits par le texte qui leur était soumis ou qu'ils avaient contribué à rédiger. S'étant mis eux-mêmes à la tâche, ils ont préparé une déclaration exempte des défauts qu'ils reprochaient à celle de l'Unesco et répondant à leur conception d'un texte scientifique destiné au grand public.

Les versions qu'ils ont bien voulu nous envoyer sont d'un grand intérêt. Tout d'abord, elles reflètent la pensée de leurs auteurs sur un nombre de points importants et elles expriment souvent, sous une forme très heureuse, des propositions difficiles à formuler. C'est pourquoi nous avons jugé utile de les reproduire ici.

Le texte de M. Lipschutz reste très proche de la déclaration du comité. Ceux de MM. Stewart et Dobzhansky présentent la question sous une forme différente.

Nous terminons par deux versions de la déclaration, qui nous ont été proposées par le rapporteur du comité, M. L.C. Dunn, après qu'il eût pris connaissance des commentaires de nos correspondants. L'un est une rédaction de la déclaration qui cherche à tenir compte des observations et des critiques les plus importantes; l'autre, une refonte des différents points de la déclaration sous forme de rapport, formule qu'il juge plus accessible au grand public.

### DÉCLARATIONS SUR LA RACE, PAR A. LIPSCHUTZ.

1. Les savants reconnaissent généralement que tous les hommes actuels appartiennent à une *même espèce*, dite *Homo sapiens*, et qu'ils sont issus d'une même souche. Quand et comment les différents groupes humains se sont

détachés du tronc commun, la question reste controversée.

2. Les anthropologistes sont tous d'accord pour considérer la notion de race comme permettant de classer les différents groupes humains dans un cadre zoologique ou biologique. Comme nous le verrons ci-après, ce procédé de classement est forcément arbitraire, comme le sont d'ailleurs, inévitablement, tous les procédés de ce genre employés dans le domaine scientifique.

3. Au sens anthropologique, le terme « race » ne doit être appliqué qu'aux groupes humains qui possèdent des *traits physiques transmissibles différents de ceux des autres groupes*. On peut classer de cette façon de nombreuses populations, mais étant donné la complexité de l'histoire humaine — au cours de laquelle de multiples croisements se sont produits entre groupes dotés de caractères physiques transmissibles différents — l'immense majorité des groupes humains, ou populations, se prête difficilement à une classification raciale.

4. La *génétique* donne à penser que les différences héréditaires à l'intérieur d'une même espèce tiennent à deux ordres de causes : d'une part, les populations isolées se modifient continuellement, mais progressivement, sous l'effet de la sélection naturelle, de modifications fortuites (mutations) des particules matérielles (gènes) qui commandent l'hérédité, de modifications accidentelles de la fréquence des gènes, enfin des coutumes relatives au mariage. D'autre part, les croisements tendent sans cesse à effacer les différenciations ainsi créées. Les nouvelles populations issues de ces croisements, lorsqu'elles se trouvent à leur tour isolées, subissent les mêmes influences, qui peuvent amener de nouvelles transformations. L'existence des différentes races n'est que le résultat, envisagé à un moment donné de l'histoire, de la somme des actions qui sont ainsi exercées sur l'espèce humaine.

5. Si certaines différences physiques entre les groupes humains sont dues sans aucun doute à la diversité des constitutions héréditaires, il en est d'autres, et de considérables, qui proviennent des *différences entre les*

*milieux* où se sont développés les membres de ces divers groupes et cela sans que la constitution héréditaire s'en trouve forcément modifiée. Ces différences de milieu sont à la fois d'ordre « naturel » et d'ordre « social ».

6. Il est normal que les caractères héréditaires employés pour classer les groupes humains diffèrent *suivant le but scientifique qu'on se propose*; il en est de même de l'étendue des variations (et par conséquent du nombre des subdivisions) admises à l'intérieur d'un même groupe.

7. En conséquence, les races humaines ont été *classées* — et le sont encore — *différemment* selon les anthropologistes. La plupart de ceux-ci sont d'accord pour diviser la majeure partie de l'espèce humaine en trois grands groupes au moins (en anglais, *major racial groups*; en français, *grand-races*; en allemand, *Hauptrassen*) : ce sont les Asiatiques ou Jaunes, les Européens ou Blancs, les Africains ou Noirs. Bien que cette classification ait l'avantage de reposer sur un caractère physique unique — la couleur de la peau — qui est évident pour le profane, et d'être consacrée par la tradition, elle est du point de vue de la génétique aussi peu justifiée, ou même moins justifiée encore, que la subdivision de l'humanité en quatre groupes principaux correspondant aux quatre principaux groupes sanguins.

8. Dans l'ensemble, les membres de chacune des trois grand-races de l'humanité — les Jaunes, les Blancs et les Noirs — se distinguent des membres des autres grand-races par toute une *série de caractères physiques héréditaires*. Les individus appartenant à des subdivisions raciales différentes d'une même grand-race ne se distinguent généralement pas aussi facilement les uns des autres que ceux qui appartiennent à des grand-races différentes; car on passe insensiblement d'une subdivision raciale à l'autre, et les traits physiques qui les caractérisent chevauchent parfois considérablement. Mais cela est vrai même pour les trois grand-races.

9. En ce qui concerne la plupart — sinon la totalité — des caractères physiques mesurables, les différences observées à l'intérieur d'une même subdivision raciale dépassent celles qu'on observe entre les moyennes de

deux ou plusieurs subdivisions raciales faisant partie d'une même grand-race.

10. Du point de vue de l'anthropologie physique, il est impossible de considérer une race comme « supérieure » ou « inférieure » à une autre.

11. On ne possède aucune preuve de l'existence de *racés* dites *pures*. Les squelettes fossiles nous fournissent l'essentiel du peu que nous savons des races disparues. En ce qui concerne les mélanges de races, il y a lieu de penser que le processus de l'hybridation humaine se poursuit depuis un temps indéterminé, mais considérable. A vrai dire, l'un des mécanismes de la formation, de l'extinction et de la fusion des races est précisément l'hybridation entre celles-ci. Il n'a jamais été établi à l'aide de preuves valables que cette hybridation eût des effets défavorables; il n'existe donc aucune raison biologique d'interdire le mariage entre individus de races différentes.

12. Les groupes *culturels* (groupes nationaux, linguistiques, religieux et géographiques) ne coïncident pas nécessairement avec les groupes *raciaux*. Les aspects culturels de ces groupes n'ont, avec les caractères héréditaires propres à la race, aucun lien causal démontrable. Les Américains ne constituent pas une race, pas plus d'ailleurs que les Français ou les Allemands, les Turcs ou les Chinois; aucun groupe national ne constitue *ipso facto* une race. Les musulmans et les juifs ne forment pas une race, pas plus que les catholiques ou les protestants. Ces groupes culturels ne peuvent être considérés comme des races, parce que chacun d'eux se compose de nombreuses races différentes. L'emploi du mot « race » pour désigner un de ces groupes peut constituer une grave erreur; celle-ci est cependant souvent commise.

13. Les données scientifiques dont on dispose à l'heure actuelle ne corroborent pas la théorie selon laquelle les différences raciales héréditaires seraient un des facteurs qui déterminent les différences entre les cultures et les réalisations culturelles des divers groupes humains (nationaux, géographiques ou autres). Elles nous apprennent, au contraire, que ces différences sont imputables

à de nombreux facteurs qui influent, au cours de l'histoire, sur l'expérience culturelle de chaque groupe, facteurs qui sont du *domaine de la sociologie, et non de la biologie*.

14. La plupart des anthropologistes ont renoncé à tenir compte des *caractères mentaux* dans leurs classifications des races humaines. Les expériences faites sur les membres d'une même race montrent que les résultats des tests d'intelligence et des tests de personnalité dépendent à la fois des aptitudes individuelles innées, qui varient au sein d'un même groupe social, et des possibilités variables qu'offre le milieu, notamment du point de vue social; mais l'importance relative de ces deux facteurs varie, elle aussi, suivant le cas.

15. Les résultats d'un *test psychologique* — même non verbal — sont généralement moins bons dans le cas d'illettrés que dans celui de sujets plus instruits. D'autre part, les tests de cet ordre peuvent donner des résultats extrêmement divers lorsqu'on les applique à différents groupes sociaux d'une même race et d'un niveau culturel généralement élevé. Mais si les membres de ces groupes sociaux ont vécu depuis l'enfance dans des milieux analogues, les différences sont d'ordinaire minimes. Qui plus est, il y a lieu de croire que, pour des groupes jouissant des mêmes possibilités, le niveau moyen (c'est-à-dire le résultat considéré comme représentatif parce qu'il y a autant de résultats meilleurs que de résultats moins bons) et les variations par rapport à ce niveau moyen ne diffèrent pas sensiblement d'une race à une autre.

16. Le *niveau des valeurs intellectuelles, affectives et morales* varie selon les exigences variables de l'adaptation aux conditions mésologiques et sociales propres à différents groupes d'une même race, ou à différentes races. Les tests mentaux ne sont donc qu'un moyen très rudimentaire d'aborder le problème des particularités psychologiques des différentes races. Sans vouloir sous-estimer l'importance scientifique des tests, nous estimons indispensable de tenir compte de ce fait si l'on veut apprécier à leur juste valeur les résultats de ces tests.

17. L'étude de l'hérédité des caractères psychologiques présente aussi de multiples difficultés. Même les psychologues qui prétendent avoir trouvé parfois les plus grandes différences d'intelligence *moyenne* entre des groupes d'origine raciale différente, et qui soutiennent que ces différences moyennes sont héréditaires, constatent toujours que certains membres du groupe racial inférieur dépassent non seulement le niveau le plus bas du groupe racial supérieur, mais même le niveau de la *plupart des membres de ce groupe*. On n'a jamais pu distinguer, ni définir, deux groupes différents d'après les aptitudes mentales, alors qu'on peut le faire d'après la couleur de la peau ou la nature des cheveux, ou d'après la langue ou la religion.

18. Il est possible — mais il n'est pas démontré — que certaines catégories d'*aptitudes innées*, d'ordre intellectuel ou affectif, soient plus fréquentes dans un groupe que dans un autre; il est certain en tout cas que ces aptitudes varient autant, sinon davantage, à l'intérieur d'un groupe racial donné, que d'un groupe racial à un autre.

19. Nous savons que certaines *maladies ou déficiences mentales* se transmettent héréditairement d'une génération à l'autre; mais nous connaissons mal le rôle de l'hérédité dans la vie mentale des individus normaux. L'individu normal, *quelle que soit sa race*, est foncièrement éduicable; ses normes et sa vie intellectuelles et morales sont, pour une large part, conditionnées par son milieu naturel et social et par la formation qu'il y reçoit.

20. Il arrive que les *groupes nationaux et sociaux* semblent caractérisés par des *particularités psychologiques* qui sont même parfois très frappantes. Etant donné que les groupes sociaux et nationaux peuvent aussi, dans certains cas et dans une certaine mesure, se distinguer par des caractères physiques héréditaires, tels que la couleur de la peau ou le groupe sanguin, l'observateur superficiel pourrait en déduire que les particularités psychologiques de tel groupe national ou social sont des caractères héréditaires des groupes raciaux qui le composent, et que ces particularités psychologiques apparemment héréditaires sont liées à des caractères physiques héréditaires tels que

la couleur de la peau ou le groupe sanguin. Mais la science nous montre que n'importe laquelle de ces particularités psychologiques d'un groupe national ou social est due à des influences historiques et sociales subies en commun.

21. La meilleure preuve en est que les particularités psychologiques des groupes nationaux et sociaux sont sujettes à des *transformations rapides*, liées aux modifications des conditions historiques et sociales; c'est ainsi qu'une tribu guerrière peut se transformer en un groupe sédentaire pacifique sans que survienne aucune modification de ces caractères physiques héréditaires.

22. L'existence, au sein d'un même groupe national, de *différences physiques héréditaires entre un groupe social privilégié et un groupe social subalterne* ne dénote aucune « supériorité » ou « infériorité » raciale, non plus que l'existence d'un lien entre les caractères psychologiques supérieurs et les caractères physiques héréditaires. Elle indique qu'il y a eu ingérence ou conquête de la part d'un groupe racial étranger, souvent inférieur, même sur le plan culturel, au groupe racial soumis; les valeurs intellectuelles et affectives supérieures du groupe soumis sont rapidement assimilées par le groupe racial conquérant, tandis qu'elles finissent par s'abâtardir chez le groupe racial soumis. Le groupe racial conquérant peut aussi, pour sauvegarder ses privilèges sociaux, interdire tout croisement avec le groupe racial soumis, notamment lorsque ces deux groupes rivaux présentent, dans leurs caractères physiques héréditaires visibles, des différences aussi marquées que celles qui distinguent, par exemple, les Noirs et les Blancs, et que les croisements constituent un danger immédiat pour le maintien de ces privilèges.

23. Le dogme d'après lequel des caractéristiques mentales héréditaires supérieures seraient liées aux caractères physiques héréditaires constitue le fondement même de la *discrimination raciale*. Celle-ci est un instrument de défense des privilèges sociaux acquis par la victoire d'un groupe racial sur un autre. Dans la société contemporaine, la discrimination raciale est utilisée comme un puissant moyen de *discrimination sociale* au

sein d'un même groupe national, ou à l'égard d'une nation étrangère vaincue.

24. L'égalité des droits et l'égalité devant la loi, en tant que *principes moraux* indispensables au développement culturel de l'humanité toute entière, ne sauraient en aucun cas reposer sur le postulat que toutes les races humaines ou tous les êtres humains sont ou ne sont pas également doués.

Nous avons cru utile d'énoncer expressément ce qui est aujourd'hui scientifiquement établi, au sujet des différences entre individus et entre groupes :

1. Les seuls caractères sur lesquels les anthropologistes puissent effectivement fonder des classifications raciales sont des caractères physiques (anatomiques et physiologiques).
2. Dans l'état actuel de la science, rien n'autorise à penser que les divers groupes raciaux de l'humanité diffèrent par des aptitudes innées d'ordre intellectuel ou affectif.
3. Certaines différences biologiques peuvent être aussi grandes à l'intérieur d'une même race que d'une race à l'autre.
4. On a vu se produire des transformations sociales considérables qui ne correspondaient nullement à des modifications du type racial. Les études historiques et sociologiques corroborent ainsi l'opinion selon laquelle les différences raciales, ou génétiques, n'interviennent guère dans la détermination des différences sociales et culturelles entre groupes humains.
5. Rien ne prouve que le mélange de races ait des effets défavorables du point de vue biologique. Les résultats sociaux bons ou mauvais auxquels il aboutit peuvent généralement s'expliquer par des facteurs sociaux.
6. Il n'existe pas de races « supérieures » ou « inférieures » du point de vue physique ou mental, et la discrimination raciale n'est qu'un moyen de faciliter la discrimination sociale, ainsi que l'exploitation de groupes humains de composition raciale différente.

L'histoire montre que, depuis longtemps, les hommes s'intéressent naturellement aux différences physiques visibles chez les étrangers qu'ils rencontrent. C'est ainsi que, dans leurs peintures murales, les anciens Egyptiens différenciaient très nettement, par la couleur et par le dessin, les personnages originaires des pays voisins. Lorsque le monde fut mieux connu, et lorsque la science fut en mesure de classer les êtres vivants, les biologistes se trouvèrent naturellement amenés à adopter certaines des subdivisions de l'espèce humaine qui étaient déjà établies, et à leur donner le nom de races. Les savants avaient besoin de ce moyen, si imparfait qu'il fût, pour simplifier leurs discussions en la matière. Bien entendu, certaines de ces discussions portaient sur la signification des différences raciales observables, et en particulier sur la question de savoir si les races représentaient ou non différents stades d'évolution. Sur ce point, les interprétations ont varié, comme les hommes eux-mêmes. Les savants continuent à discuter, et n'ont pas réussi à se mettre d'accord, ne fût-ce que sur le nombre des races. Telle est, historiquement, l'origine et la véritable signification du mot race. Le concept de race répond donc, du point de vue scientifique, à un objet pratique.

Mais ce concept de race a subi à une époque relativement récente une déformation que l'on prétend à tort justifiée par la science, et que tout le monde doit connaître et combattre. Des gens peu scrupuleux se sont à diverses époques emparés des découvertes et des hypothèses des savants, et les ont déformées pour les utiliser à leurs fins personnelles, politiques ou financières. De telles falsifications ont par exemple favorisé l'esclavage des nègres aux Etats-Unis, et permis à la tyrannie nazie de s'étendre rapidement. C'est ainsi que se sont propagés des thèses excessives sur la supériorité ou l'infériorité de certaines races et que les haines raciales ont fait leur apparition. Dans cette fausse acception, la notion de race peut menacer, et menace effectivement, le bonheur de chaque individu.

L'ignorance a également obscurci le véritable sens du concept de race. On parle souvent, à tort, de groupes culturels — politiques, religieux, linguistiques — comme s'il s'agissait de races. Il est évident que les groupes

nationaux tels que les Américains et les Anglais ne constituent pas des races biologiques; ils ne présentent pas, dans leur ensemble, un aspect suffisamment distinctif pour constituer des races. Il en est de même de groupes religieux comme les catholiques et les protestants, ou de groupes linguistiques comme les francophones et les germanophones. Cependant, des individus de races différentes peuvent être de même nationalité, de même religion et de même langue. Il suffit de réfléchir un instant pour s'en rendre compte.

Etant donné que les groupes culturels et raciaux se chevauchent, il est injuste et faux de considérer la culture d'un groupe comme due uniquement à la race. D'autres facteurs tels que l'apparition d'un grand chef, le climat, la situation géographique et les ressources naturelles, contribuent à façonner la destinée d'un peuple. L'histoire montre que, dans le domaine culturel, des barbares peuvent, d'une période à une autre, devenir des civilisateurs. Pareille évolution s'est produite pour différentes races.

Les civilisations se sont mêlées chaque fois qu'elles sont entrées en contact; de même, quelles que fussent leurs races, les représentants de ces civilisations ont mélangé leur sang (les généticiens préféreraient dire « leurs gènes »). Aucun fait biologique ne démontre que ce mélange des races ait été néfaste pour l'humanité. Vouloir ravalier les métis à un rang social inférieur en raison de leur apparence, c'est méconnaître la véritable signification du concept de race.

#### COMMENTAIRES SUR LA DÉCLARATION RELATIVE A LA RACE, PAR TH. DOBZHANSKY.

En raison de l'emploi abusif que les propagandistes et les sectaires ont fait parfois du mot « race », la notion de race inspire au grand public une vive méfiance. On demande souvent si les races humaines constituent des réalités biologiques dont l'existence soit vérifiable, ou simplement des catégories artificielles établies par les anthropologistes pour leur propre commodité. Souvent aussi on demande dans quelle mesure les races humaines sont comparables à celles qui existent chez d'autres espèces, sauvages ou non, d'animaux et de végétaux.

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de comprendre clairement à quelles fins les biologistes et les anthropologistes utilisent cette notion. Tous les hommes ne sont pas semblables. En fait, l'expérience quotidienne montre que chaque individu diffère de tous les autres. Or, l'étude scientifique de la diversité humaine s'effectue par deux méthodes complémentaires, l'une consistant à observer, décrire, classer et cataloguer les différents types d'hommes, l'autre à analyser les causes de cette diversité. Le concept de race a d'abord été adopté à l'origine comme moyen de classification, et il a subsisté comme tel. D'autre part, les races sont des populations biologiques dont il convient d'examiner la nature.

On a souvent jugé utile, aux fins de classification, de considérer les individus comme des variantes de certains « types » raciaux, auxquels ils étaient supposés se rattacher. C'est ainsi qu'on parle quelquefois de certains individus comme se rapprochant ou s'écartant plus ou moins des « types » nordique, mongol, mélanésien, ou d'autres « races ». Cependant, le « type » est une abstraction; ce n'est que la moyenne statistique des traits observés dans l'échantillon de populations effectivement étudié. De telles abstractions peuvent être commodes pour dresser une liste des diverses catégories humaines. Mais elles sont génératrices d'erreurs si on les confond avec les populations vivantes elles-mêmes.

En découvrant que les caractères héréditaires se transmettent des parents à leurs descendants non pas par le « sang » mais par les gènes, Mendel a montré que ce sont les populations — c'est-à-dire les communautés d'individus qui se marient entre eux — et non pas les « types » qui sont des réalités biologiques. Chaque être humain fait partie d'une population, mais il a sa constitution génétique personnelle différente de celle de tout autre individu actuellement vivant ou ayant vécu à une époque quelconque (à l'exception des jumeaux identiques). Les races humaines sont des populations qui se distinguent des autres par la fréquence de certains gènes. Les « races pures », c'est-à-dire les groupes d'individus génétiquement identiques, ne peuvent exister que dans les espèces asexuées. En ce qui concerne l'espèce humaine, elles constituent un mythe, et il est fallacieux de définir les populations humaines existantes comme résultant du mélange suivant des proportions diverses

d'anciennes « races pures » ou de « types primaires ».

Les différences génétiques entre populations humaines sont relatives et non absolues. Les différences raciales résultent des mêmes éléments (les gènes) qui différencient souvent aussi les individus appartenant à une même race. En outre, les différences raciales ne sont pas toujours du même ordre. Des populations éloignées les unes des autres par leur situation géographique accusent généralement des différences génétiques plus grandes que des populations qui habitent des territoires voisins. C'est donc arbitrairement que l'on divise l'espèce humaine, à des fins de classification, en un nombre plus ou moins grand de races qui ont chacune un nom. Certains anthropologistes jugent utile de ne distinguer qu'un petit nombre de grand-races, tandis que d'autres préfèrent une subdivision plus poussée.

Mais, pour arbitraire que soit le nombre des races reconnues, l'existence de différences raciales n'en demeure pas moins un fait objectif vérifiable. L'humanité n'est pas, du point de vue reproductif, une population unique : c'est un ensemble très complexe de communautés, séparées par des barrières géographiques, culturelles et économiques. Ces communautés sont distinctes, du point de vue racial, lorsqu'elles se différencient par la fréquence de divers traits héréditaires. Nous reconnaissons des races et leur donnons un nom afin de pouvoir décrire la diversité humaine : les différences raciales entre les populations humaines constituent une réalité biologique.

Les races humaines, de même que les races des autres espèces sexuées, sont des populations qui se différencient par la fréquence de certains gènes. Bien entendu, les différences génétiques entre races sont nettement moins accusées pour l'espèce humaine que pour beaucoup d'autres espèces biologiques. Les races humaines, de même que les races d'animaux et de végétaux sauvages et autres, résultent de l'évolution. Mais l'évolution de l'espèce humaine a été si profondément influencée, dans le passé, par des faits d'ordre social et culturel, qu'on ne saurait comprendre la nature biologique de l'homme qu'en le considérant, selon l'expression d'Aristote, comme un « animal politique ».

PROJET DE DÉCLARATION SUR LE CONCEPT DE RACE, PROPOSÉ PAR L.C. DUNN.

*Préambule.*

Le mot « race » a reçu, dans l'usage courant, tant d'acceptions diverses, et la confusion qui en est résultée a donné au préjugé et à la persécution tant d'occasions de s'exercer qu'il est devenu nécessaire de préciser et de définir cette notion.

1. *La notion biologique de race.* Dans son acception biologique, le mot « race » exprime le fait qu'il existe des populations humaines qui — comme celles d'Afrique et d'Europe, par exemple — diffèrent par certains de leurs caractères héréditaires. Les anthropologistes réservent le nom de race aux groupes humains qui présentent constamment des différences physiques importantes. La notion de race, fondée sur l'existence de différences héréditaires entre groupes, est donc devenue un moyen de classer, et par suite de décrire plus simplement, les multiples variétés d'êtres humains.

Les biologistes voient également dans la différenciation raciale l'un des aspects du processus par lequel les populations locales s'adaptent à leur milieu. En tant que catégorie biologique, la race se fonde donc sur le processus biologique le plus universel — à savoir l'évolution.

2. *La situation biologique de l'être humain.* Anthropologistes et zoologistes reconnaissent généralement que toutes les races actuelles d'êtres humains appartiennent à une même espèce, dite *Homo sapiens*, et qu'ils sont issus d'une même souche par de lentes modifications évolutives. Quand et comment les différentes populations humaines se sont détachées du tronc commun, la question reste controversée.

3. *La classification des races.* Les races humaines peuvent être et ont été classées diversement par les divers anthropologistes. La plupart s'accordent à classer la majeure partie des êtres humains existant actuellement, d'après leurs caractères physiques, en trois grands groupes au moins, qu'ils qualifient respectivement de blanc,

de noir et de jaune — bien que la couleur de la peau, non plus qu'aucun autre caractère physique, ne constitue pas en soi une base suffisante de classification. Il est impossible de considérer une race comme supérieure ou inférieure à une autre en vertu des caractères physiques qui les différencient.

Bien que les membres des différents groupes principaux se distinguent par leurs caractères physiques, on constate de nombreux chevauchements, même entre les groupes les plus importants, et surtout entre les races appartenant à un même groupe principal; si bien qu'en général il n'est pas possible de déterminer si tel individu appartient à tel ou tel groupe secondaire ou race. En ce qui concerne la plupart — sinon la totalité — des caractères mesurables, les différences observées à l'intérieur d'une même race dépassent celles qu'on observe entre les moyennes de deux ou plusieurs races faisant partie d'un même groupe principal. Il est donc normal que les caractères héréditaires employés pour classer les groupes humains diffèrent selon le but scientifique qu'on se propose; il en est de même de l'étendue des variations — et par conséquent du nombre de subdivisions — admises à l'intérieur d'un même groupe.

4. *La formation de la race.* Les différences physiques entre groupes humains ont une double origine. Certaines sont dues à l'influence directe du milieu (peau plus ou moins hâlée, changement artificiel de la nature des cheveux, déformations craniennes, etc.) et d'autres à des différences de constitution héréditaires. En général, ces deux facteurs se combinent. La génétique donne à penser que les différences héréditaires entre les races ont pour origine des modifications (mutations) des particules héréditaires élémentaires (gènes). Les différences qui se manifestent entre les populations quant à la fréquence de certains gènes dépendent du degré d'isolement reproductif de ces populations, ainsi que de la sélection naturelle, de modifications fortuites de la fréquence des gènes (fluctuations génétiques), et des migrations. La répartition des éléments héréditaires au sein d'une population est également influencée par de nombreux facteurs sociaux — telles les coutumes relatives au mariage — qui peuvent provoquer un isolement reproductif partiel.

5. *Les mélanges de races.* Les mariages et les croisements entre membres de races différentes tendent sans cesse à effacer les différences héréditaires entre ces races. Les faits montrent qu'il s'agit là d'un processus biologique normal qui se poursuit depuis fort longtemps. Comme il n'a jamais été prouvé que ces mélanges de races eussent des effets biologiques néfastes, on n'a aucune raison biologique d'interdire le mariage entre individus de races différentes.

Dans la mesure où les populations nouvelles issues de ces mélanges vivent à leur tour dans un certain isolement géographique ou social, elles sont soumises aux processus de formation de la race indiqués au paragraphe 4, lesquels peuvent entraîner des modifications nouvelles.

6. *La pureté de la race.* Rien ne prouve qu'il existe actuellement ce que l'on appelle des « races pures » ; quoique nos connaissances sur la biologie des races disparues n'aillent guère au-delà de ce que nous apprennent les squelettes fossiles, il semble bien que toutes les populations humaines aient été caractérisées par la variabilité plutôt que par l'uniformité.

7. *Les races actuelles.* Les races actuelles ne sont que le résultat, envisagé à un moment de l'histoire, de l'ensemble des processus de formation des races et de mélange des races dont nous avons parlé plus haut.

8. *La race et les caractères mentaux.* La plupart des anthropologistes n'essayent pas de tenir compte des caractères mentaux dans leur classification des races humaines. Des expériences faites sur les membres d'une même race montrent que les résultats des tests d'intelligence et des tests de personnalité dépendent à la fois des aptitudes innées et du milieu physique et social, mais on n'est pas d'accord sur l'importance relative de ces deux facteurs.

La comparaison des différentes races du point de vue de leurs caractères mentaux présente des difficultés spéciales et elle est entravée par le fait que nous connaissons mal la question de l'hérédité des caractères psychologiques normaux. Les méthodes actuellement connues n'ont jamais permis de distinguer les membres de deux groupes raciaux d'après leurs aptitudes mentales. Il est

possible — mais nullement démontré — que certaines catégories d'aptitudes innées se retrouvent plus fréquemment dans un peuple que dans un autre, de même que certains gènes qui influent sur les caractères physiques ont une fréquence variable suivant les groupes raciaux. On n'a aucune preuve que les différences d'aptitudes innées constatées entre les différentes populations soient supérieures à celles que présentent les membres d'une même population.

Il arrive souvent qu'un groupe national paraisse caractérisé par certaines particularités psychologiques. Pour l'observateur superficiel, ces particularités s'expliquent par la race. Du point de vue scientifique toutefois, n'importe lequel de ces caractères psychologiques communs est plus vraisemblablement imputable à des influences historiques et sociales subies en commun, et leur existence ne doit pas nous faire oublier qu'au sein de populations différentes, comprenant un grand nombre de types humains, on trouve à peu près la même gamme de tempéraments et le même registre intellectuel.

9. *La race et la culture.* Les données scientifiques dont on dispose à l'heure actuelle ne corroborent pas la théorie selon laquelle les différences génétiques héréditaires seraient un facteur primordial pour déterminer les différences entre les cultures et les réalisations culturelles des divers peuples ou groupes ethniques. Elles nous apprennent, au contraire, que cette différenciation s'explique surtout par l'histoire culturelle de chaque groupe.

Les groupes nationaux, religieux, géographiques, linguistiques et culturels ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux, et les particularités culturelles de ces groupes n'ont, avec les caractères propres à la race, aucun rapport démontrable. L'emploi du mot « race » pour désigner un de ces groupes peut constituer une grave erreur; celle-ci est cependant souvent commise.

On a vu se produire des transformations sociales considérables qui ne coïncidaient nullement avec des changements du type racial. Les études historiques et sociologiques corroborent ainsi l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'interviennent guère dans la détermination des différences sociales et culturelles entre groupes humains.

10. *La race et l'égalité.* L'égalité des droits et l'égalité devant la loi, en tant que principes moraux, ne se fondent nullement sur le postulat que tous les êtres humains sont également doués. L'existence de différences biologiques entre individus d'une même race n'est pas un obstacle à l'application de ces principes; et comme les différences biologiques qui se manifestent entre les races sont analogues, en nature et en grandeur, à celles qui se manifestent entre individus d'une même race, il n'existe aucune raison biologique pour restreindre de quelque façon que ce soit l'application aux races humaines du principe d'égalité.

RAPPORT SUR LE RÉSULTAT DES TRAVAUX DU COMITÉ, PAR  
L.C. DUNN.

Le fait le plus remarquable, au sujet de la déclaration qui précède, est la très large approbation qu'elle a recueillie dans les milieux scientifiques qui, précisément, s'intéressent avant tout à la biologie de la race. Bien qu'il soit naturel de voir des spécialistes interpréter différemment les données scientifiques, aucun désaccord ne s'est manifesté sur un point capital, à savoir que l'existence de différences biologiques entre groupes humains n'étaye en aucune façon les doctrines d'inégalité raciale. Tous ces savants ont reconnu que la théorie raciste, d'après laquelle certaines races seraient « pures », et qui prétend établir une hiérarchie des races supérieures et des races inférieures, est dénuée de tout fondement scientifique. Ils s'accordent à penser que toutes les races sont mélangées et que la diversité biologique au sein d'une même race est aussi grande, sinon plus grande, que la dissemblance biologique entre les races.

Quant au mot « race », ces savants sont tous d'avis qu'il s'emploie à bon escient comme terme scientifique désignant une population qui diffère des autres par certains de ses caractères héréditaires. Ces caractères sont ceux qu'il est possible d'observer et de mesurer suivant les méthodes élaborées par les anthropologistes, complétées par des procédés permettant de déterminer certains caractères qui, comme les groupes sanguins, ne sont pas immédiatement discernables. Pour aucun de ces spécialistes, les caractéristiques mentales ne peuvent servir à

définir une race, et ils ont souligné que s'il est souvent question de mentalité raciale dans les ouvrages non scientifiques, en revanche, cette notion n'est ni admise, ni utilisée par les savants.

La race est déterminée par l'hérédité biologique, par une ascendance particulière; on ne saurait donc sans impropriété recourir à cette notion pour définir des groupes dont les membres sont unis par des liens politiques (groupes nationaux), religieux ou linguistiques, ou par d'autres traits culturels ou sociaux, puisque aucun de ces caractères n'est biologiquement hérité.

Comme il arrive souvent pour les termes scientifiques qui changent de sens à mesure que se développent les connaissances, tous les savants n'appliquent pas le mot « race », dans les cas particuliers, de façon rigoureusement identique. Pour ceux qui s'intéressent le plus aux races humaines — c'est-à-dire, pour les spécialistes de l'anthropologie physique — les races sont des catégories servant à classer les différentes variétés d'êtres humains, et à les ranger dans un ordre qui fasse ressortir leurs rapports de parenté et leur filiation. Parmi les caractères biologiques qui ont été employés aux fins de classification, les plus valables sont des caractères physiques — dimensions du corps et de la tête, nature des cheveux, couleur de la peau, et autres caractères analogues. Mais tous les anthropologistes ne sont pas d'accord sur le nombre des races qu'il convient de distinguer d'après ces critères. La plupart d'entre eux s'entendent sur les groupes principaux (Européens, Asiatiques et Africains, par exemple), mais il est souvent difficile de tracer les subdivisions de ces groupes principaux. Cela est dû à la grande diversité qui règne au sein de chaque race; il résulte de cette diversité que les différentes races se chevauchent pour un certain nombre de caractères et qu'il est difficile en conséquence de classer avec certitude un individu donné dans telle race plutôt que dans telle autre. Ces difficultés sont naturellement accrues par les croisements constants entre membres de races différentes — par exemple, entre Noirs et Européens. Ces mélanges de races se produisent fréquemment et depuis fort longtemps, si bien que la plupart des « races » sont probablement « mélangées » à divers degrés.

Pour les généticiens, ou spécialistes de l'hérédité, le terme « race » a une double acception : tout d'abord, il

sert à classer les groupes d'êtres humains d'après leurs caractères héréditaires; en second lieu, il désigne un stade du processus par lequel les populations se différencient les unes des autres et s'adaptent aux différents milieux où elles vivent. Pour les généticiens, une race est un groupe d'individus qui a reçu de ses ancêtres une série déterminée d'éléments héréditaires (gènes) et qui a réussi, en pratiquant l'endogamie de préférence à l'exogamie, à conserver sur ce point une certaine originalité par rapport aux autres groupes.

En général, les anthropologistes ne reconnaissent comme races que les groupes qui se distinguent des autres par d'importantes différences physiques — par exemple les populations indigènes de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie. Celles-ci sont appelées parfois « grandes races » (*major races* en anglais). Cette dénomination signifie simplement que les groupes en question comprennent de nombreux individus et qu'ils présentent, les uns par rapport aux autres, de grandes différences physiques dues probablement à un isolement géographique prolongé; elle ne signifie pas, même implicitement, que certaines races soient « grandes », d'autres « moins grandes ».

Les sociologues ont parfois désigné du nom de « problèmes raciaux » les tensions et conflits qui se manifestent à l'occasion entre membres de groupes raciaux différents. En fait, il s'agit évidemment là d'un problème de *relations raciales* — c'est-à-dire d'une question raciale dont certains éléments sont constitués par les causes de préjugé et de conflit — et non du problème biologique que posent la nature des races, leur formation et leurs transformations. Les anthropologistes et généticiens n'ont pas étudié le problème social en tant que tel; mais ils ont généralement reconnu qu'aucun des caractères physiques utilisés pour classer les races et définir leur filiation ne pouvait être considéré comme déterminant la supériorité ou l'infériorité d'une race: il s'ensuit que les préjugés et les conflits raciaux qui peuvent se rattacher à ces caractères biologiques n'ont aucune justification scientifique.

Bien que les anthropologistes puissent distinguer certains *groupes* d'individus d'après leurs caractères physiques, ils admettent qu'en raison de la grande diversité que présentent les individus d'un même groupe, il est

souvent difficile de déterminer si un individu appartient à telle ou telle race. En ce qui concerne les caractères physiques, on passe insensiblement d'une race à l'autre, et il est rare que l'on puisse faire nettement le départ entre elles, surtout lorsqu'il s'agit de petits groupes voisins ou alliés. Les opinions des anthropologistes sur le nombre des races qu'il convient de distinguer, sur l'identification raciale de telle race ou tel individu peuvent donc être fort diverses. Comme une classification est rarement une fin en soi, mais qu'elle est généralement destinée à faciliter d'une manière quelconque la compréhension de la biologie humaine, il est parfaitement naturel qu'existent, à différentes époques et à différentes fins, de nombreux systèmes de classification.

Une particularité commune à toutes les populations humaines, particularité qui est la cause profonde des difficultés pratiques auxquelles se heurte l'établissement d'une classification raciale, explique en même temps certaine conception de la nature des races qui est aujourd'hui courante parmi les généticiens : c'est l'extrême variabilité de nombreux caractères physiques dans tous les groupes humains. En général, ces caractères physiques sont déterminés à la fois par l'hérédité et par le milieu; mais la variabilité demeure considérable même dans les milieux analogues. Cela semble devoir s'expliquer par la grande diversité des éléments héréditaires : les gènes. Cette diversité est le résultat des modifications que les gènes ont subies dans le passé, et que l'on appelle mutations. C'est ainsi que le gène correspondant aux cheveux lisses peut prendre une forme différente, correspondant aux cheveux bouclés, et que ces deux gènes — l'ancien et le nouveau — peuvent continuer à se transmettre héréditairement au sein d'une même population, qui comprendra de ce fait des individus aux cheveux bouclés et des individus aux cheveux lisses; cela durera jusqu'au moment où l'un des gènes, se révélant plus avantageux que l'autre, se substituera à lui ou sera perdu en raison de l'émigration ou de la non-reproduction fortuite des individus qui en étaient porteurs. Bien que rares, des mutations se produisent constamment, et, en général, les diverses formes de gènes persistent dans la population (à moins qu'elles n'aient des effets très néfastes). Dès qu'elle a commencé, la diversité se maintient; elle s'accroît même parce qu'on a généralement

tendance à éviter les mariages entre proches parents. De ce fait, les gènes particuliers aux différentes familles et aux différents éléments de la population forment des combinaisons nouvelles; et c'est ce qui explique que des différences génétiques relativement peu nombreuses tendent à produire une extrême diversité.

La conférence a reconnu l'importance des facteurs sociaux qui influent sur les coutumes relatives au mariage et tendent ainsi à conserver certains gènes à l'intérieur de groupes matrimoniaux séparés des autres, notamment, par la religion, la caste ou l'isolement géographique.

L'histoire des races humaines comprend, semble-t-il, des périodes d'isolement relatif pendant lesquelles l'endogamie tend à maintenir dans chaque groupe un ensemble de caractères héréditaires quelque peu différents de ceux des groupes voisins; mais les migrations qui se sont produites aussi bien dans l'antiquité qu'à une époque plus récente ont tendu à mélanger ces assemblages différents par le jeu des mariages mixtes, si bien que les races — déjà formées ou en voie de formation — se fondent entre elles jusqu'à l'apparition de nouveaux facteurs d'isolement, d'une sorte ou d'une autre.

Les participants à la conférence ont étudié assez longuement les faits relatifs aux mélanges de races, et examiné notamment la question de savoir si ces mélanges ont des effets biologiques néfastes. De l'avis unanime, l'existence de pareils effets n'a jamais été démontrée. Le handicap dont souffrent parfois les enfants nés de mariages mixtes semble dû à des causes sociales et non biologiques; et l'on pourrait y remédier en modifiant la société (élimination des préjugés, etc.), mais non en interdisant ces mariages mixtes, dont il n'est nullement prouvé qu'ils aient en eux-mêmes des effets nuisibles. Plusieurs des spécialistes qui ont participé à la conférence pensent que dans certains cas — et peut-être même d'une façon générale — les mélanges de races ont d'heureux effets en ce sens que les petits métis sont plus vigoureux que les enfants qu'auraient eus leur père et leur mère s'ils s'étaient respectivement mariés avec quelqu'un de leur propre race. Mais l'avis général a été que les faits actuellement connus ne sont pas suffisants pour qu'on en puisse tirer aucune conclusion de cette sorte.

Se fondant à la fois sur l'étude anthropologique des

racés existantes et sur les enseignements de l'histoire, les participants à la conférence ont exprimé l'opinion — aujourd'hui générale parmi les anthropologistes et les généticiens — qu'il n'y a pas de « races » pures et qu'il n'y en a probablement jamais eu. Cela ne signifie pas que les races n'existent pas en tant qu'assemblages variables de caractères héréditaires plus ou moins différents de ceux des autres populations. Cela signifie que la race est quelque chose de dynamique et non statique, une étape de la lente évolution qui s'opère dans toutes les populations vivantes en raison de leur adaptation à des conditions de vie qui ne sont pas partout les mêmes. Les races sont des ensembles particuliers d'éléments héréditaires, que les conditions géographiques et sociales protègent et qui se modifient lorsqu'ils se dispersent et perdent leur identité par fusion avec d'autres populations.

C'est la question des différences mentales qui s'est révélée la plus délicate pour la conférence, et qui a été le plus longuement débattue. Non qu'aucun anthropologiste ou généticien utilise jamais, aujourd'hui, les caractères mentaux pour classer les races ou étudier les processus de formation des races. Il y a longtemps que cette pratique n'est plus admise dans les milieux scientifiques. Mais il est très difficile d'identifier, aux fins de discrimination, des caractères mentaux aussi sensibles aux effets de facteurs mésologiques (comme l'éducation, la connaissance de la lecture et de l'écriture), ainsi que d'identifier les éléments héréditaires liés aux caractères mentaux. Tout en reconnaissant qu'en l'absence de telles méthodes d'identification et de preuves fondées sur lesdites méthodes il serait prématuré de conclure, les participants n'ont pas hésité à se déclarer d'accord, à des nuances près, sur le fait qu'en ce qui concerne les caractères mentaux les différences sont au moins aussi grandes entre les individus d'une même race qu'entre les races elles-mêmes — autrement dit, il n'y a pas deux races entre lesquelles l'écart *moyen* soit aussi grand qu'entre les extrêmes d'une même population. Presque toutes les races comptent des simples d'esprit et des idiots, mais il n'y a pas de race qui soit idiote ou simple d'esprit. De nombreux savants considèrent comme possible que certaines aptitudes innées se rencontrent plus fréquemment dans une race que dans une autre — de même qu'on

trouve plus souvent dans certaines races des individus à cheveux frisés. Mais même ces conjectures ne sont pas vérifiables. Pour aucun des participants à la conférence, rien n'autorise à penser que l'on puisse invoquer les caractères mentaux pour restreindre l'application du principe de l'égalité des races.

Beaucoup des différences qui semblent caractériser les races sont dues, non à leurs caractères biologiques héréditaires, mais à l'influence de la société et de la civilisation qui leur servent de cadre. Cela est certainement vrai des groupes fondés sur une communauté de nationalité, de religion ou de langue, et qui ne sont évidemment pas des groupes raciaux; de même, le fait de résider dans un même pays ou même dans une région ne suffit pas en soi à produire cette communauté d'éléments héréditaires qui se manifeste après une longue période continue d'endogamie. Les plus grandes erreurs et les plus graves abus auxquels ait donné lieu la notion de race ont été dues précisément à ce que certains ont mal compris ce fait élémentaire : à savoir, que la notion de race est une notion *biologique*, non sociale ni culturelle. La nationalité, la langue et la religion d'un individu, d'un groupe biologique ou d'une race peuvent se modifier en l'espace d'une seule génération, car ces particularités culturelles dépendent, non du patrimoine biologique, mais de facteurs historiques non biologiques. De l'avis de la conférence, on ne soulignera jamais trop que la race et la culture ont des origines entièrement différentes et sont soumises à l'influence de facteurs différents. Il ne s'agit pas de nier que les institutions sociales et culturelles puissent influencer sur la formation ou le mélange des races, mais elles le font uniquement par des voies biologiques, c'est-à-dire en influant sur les diverses façons dont les caractères héréditaires se répartissent au sein d'une même population et entre populations différentes.

Les conclusions auxquelles a abouti cette conférence auraient pu surprendre le comte de Gobineau dont le célèbre *Essai sur l'inégalité des races* a tout juste un siècle; mais elles n'auraient étonné ni les auteurs de la Déclaration américaine d'indépendance, ni ceux de la Déclaration américaine des droits de l'homme. L'essai de Gobineau proposait de subordonner un principe moral, celui de l'égalité, à ce qui apparaissait comme un fait scientifique — l'inégalité biologique et la dissemblance des races. En

revanche, les deux déclarations présentaient l'égalité comme une condition d'existence sociale reconnue à chaque homme par ses semblables, à titre de réciprocité. Les savants qui se sont réunis en 1951 se sont accordés à penser que les faits scientifiques établis au cours des cent cinquante dernières années ne fournissent pas la moindre raison biologique de restreindre l'application aux races du principe d'égalité.

## LISTE DES ANTHROPOLOGISTES ET GÉNÉTICIENS CONSULTÉS <sup>1</sup>

- ACKERKNECHT, Professeur Erwin E., Department of History of Medicine, University of Wisconsin Medical School, Madison, Wis. (Etats-Unis d'Amérique).
- ANGEL\*, Professeur J. Lawrence, Baugh Institute of Anatomy, Jefferson Medical College, Philadelphia, Pa. (Etats-Unis d'Amérique).
- BARIGOZZI\*, D<sup>r</sup> C., Université de Milan (Italie).
- BEAGLEHOLE, Professeur Ernest, Victoria University College, Wellington (Nouvelle-Zélande).
- BELTRAN, Professeur Enrique, Instituto de Investigaciones Científicas, Universidad de Nuevo Leon, Monterrey, N.L. (Mexique).
- BIRCH, D<sup>r</sup> L.C., Department of Zoology, Université de Sydney (Australie).
- BIRDSELL, Professeur Joseph B., Department of Anthropology and Sociology, University of California, Los Angeles, Cal. (Etats-Unis d'Amérique).
- BOYD\*, Professeur William C., University School of Medicine, Boston, Mass. (Etats-Unis d'Amérique).
- BURKITT\*, Professeur A. St.N., Department of Anatomy, Université de Sydney (Australie).
- BUZZATI-TRAVERSO, Professeur Adriano, directeur de l'Istituto di Genetica, Université de Pavie (Italie).
- CASTLE, Professeur W.E., Division of Genetics, College of Agriculture, University of California, Berkeley, Calif. (Etats-Unis d'Amérique).
- CHATTOPADHYAY, Professeur K.P., Department of Anthropology, Université de Calcutta (Inde).
- CLARK, Professeur W.E. Le Gros, Department of Human Anatomy, Université d'Oxford (Angleterre).
- CLARKE, D<sup>r</sup> Hans T., Science Attaché, ambassade des Etats-Unis à Londres.
- COMAS, D<sup>r</sup> Juan, professeur à l'Escuela Nacional de Antropologia, Mexico.

1. Les noms suivis d'un astérisque sont ceux des anthropologistes ou généticiens dont les commentaires ne nous sont pas parvenus.

- CONNOLLY, Rév. P. Cornelius J., Department of Anthropology, The Catholic University of America, Washington, D.C.
- COON, Professeur Carleton S., University Museum, Philadelphie, Pa. (Etats-Unis d'Amérique).
- CUNHA, D<sup>r</sup> A. Brito da, Departamento de Biologia Geral, Université de São Paulo (Brésil).
- DARLINGTON, D<sup>r</sup> C.D., John Innes Horticultural Institution, Bayfordbury, Herts (Angleterre).
- DAVID\*, Professeur Paul, Department of Zoology, University of Oklahoma, Norman, Okla. (Etats-Unis d'Amérique).
- DREYFUS\*, Professeur André (†), Departamento de Biologia Geral, Université de São Paulo (Brésil).
- EICKSTEDT, Professeur Egon von, Université de Mayence (Allemagne).
- EPHRUSSI\*, Professeur Boris, Institut de biologie de l'Université de Paris.
- FISCHER, Professeur Eugen, Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne).
- FISHER, Professeur R.A., Department of Genetics, Université de Cambridge (Angleterre).
- FORD\*, Professeur E.B., Department of Zoology and Comparative Anatomy, Université d'Oxford (Angleterre).
- FRANKEL, D<sup>r</sup> Otto H., directeur du Group Research Division, Department of Scientific and Industrial Research, Lincoln (Nouvelle-Zélande).
- FROE\*, Professeur A. de, Section d'anthropologie de l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas).
- FROTA-PESSOA, Professeur Oswaldo, Faculdade Nacional de Filosofia, Universidade do Brasil, Rio de Janeiro.
- GAZIC\*, Professeur Gabriel, Universidad Nacional de Chile, Santiago.
- GENNA, Professeur Giuseppe, directeur de l'Istituto di Antropologia, Université de Florence (Italie).
- GLASS\*, Professeur H. Bentley, Department of Biology, John Hopkins University, Baltimore, Md. (Etats-Unis d'Amérique).
- GRÜNEBERG, D<sup>r</sup> Hans, Department of Genetics, University College, Londres.
- GUSINDE, Rév. P. Martin, The Catholic University of America, Washington D.C.
- HEIDELBERGER, D<sup>r</sup> Michael, Department of Medicine, Col-

- lege of Physicians and Surgeons, Columbia University, New York.
- HERSKOVITS, Professeur Melville J., Department of Anthropology, Northwestern University, Evanston, Ill. (Etats-Unis d'Amérique).
- HOGBEN\*, Professeur Lancelot, Department of Medical Statistics, Queen Elisabeth Hospital, Université de Birmingham (Angleterre).
- HOOTON, Professeur Earnest A., Department of Anthropology, Harvard University, Cambridge, Mass. (Etats-Unis d'Amérique).
- HOWELLS, Professeur William W., Department of Sociology and Anthropology, University of Wisconsin, Madison, Wis. (Etats-Unis d'Amérique).
- HUXLEY, D<sup>r</sup> Julian, 31, Pond Street, Hampstead, Londres.
- ILTIS, Professeur Hugo, Department of Biology and Genetics, Mary Washington College, University of Virginia, Fredericksburg, Va. (Etats-Unis d'Amérique).
- JONES\*, D<sup>r</sup> Neville, National Museum of Southern Rhodesia, Bulawayo (Rhodésie du Sud).
- KABIR, D<sup>r</sup> Humayun, State Secretary, Ministry of Education, New Delhi (Inde).
- KEMP, Professeur T., University Institute for Human Genetics, Copenhagen (Danemark).
- KOMAI, Professeur Taku, National Institute of Genetics, Misima, Sizuoka-ken (Japon).
- KROGMAN, D<sup>r</sup> Wilton Marion, professeur d'anthropologie physique, Graduate School of Medicine, University of Pennsylvania, Philadelphia, Pa. (Etats-Unis d'Amérique).
- LANDAUER, Professeur Walter, Storrs Agricultural Experiment Station, University of Connecticut, Storrs, Conn. (Etats-Unis d'Amérique).
- LENZ, Professeur F., Institut für Genetik, Université de Göttingen (Allemagne).
- LIPSCHUTZ, Professeur A., directeur du Departamento de Medicina Experimental, Dirección General de Sanidad, Santiago (Chili).
- LURIA, Professeur S.E., Department of Bacteriology, University of Illinois Urbana, Ill. (Etats-Unis d'Amérique).
- McCOWN\*, Professeur T.D., Department of Anthropology, University of California, Berkeley, Calif. (Etats-Unis d'Amérique).

- MALINOWSKI\***, Professeur E., Institut de génétique, Skierniewice (Pologne).
- MATHER**, Professeur K., Department of Genetics, Université de Birmingham (Angleterre).
- MAYR**, D<sup>r</sup> Ernst, conservateur, Department of Zoology, American Museum of Natural History, New York.
- MIRSKY**, D<sup>r</sup> A.E., Rockefeller Institute for Medical Research, New York.
- MOHR**, Professeur Otto L., recteur de l'Université d'Oslo (Norvège).
- MORANT**, D<sup>r</sup> G.M., Farnborough, Hampshire (Angleterre).
- MORIWAKI\***, Professeur D., Department of Biology, Faculty of Science, Tokyo Metropolitan University, Tokyo.
- MULLER**, Professeur H.J., Department of Zoology, Indiana University, Bloomington, Ind. (Etats-Unis d'Amérique).
- NEEDHAM**, Professeur Joseph, Department of Biochemistry, Université de Cambridge (Angleterre).
- NEEL**, D<sup>r</sup> James V., Heredity Clinic, University of Michigan, Ann Arbor, Mich. (Etats-Unis d'Amérique).
- NEUMANN\***, D<sup>r</sup> George K., Department of Anthropology, Indiana University, Bloomington, Ind. (Etats-Unis d'Amérique).
- NEWMAN**, D<sup>r</sup> Marshall T., conservateur adjoint, Division of Physical Anthropology, Smithsonian Institution, Washington, D.C.
- PARK**, Professeur Thomas, Department of Zoology, Université de Chicago (Etats-Unis d'Amérique).
- PARSHLEY\***, Professeur H.M., Smith College, Northampton, Mass. (Etats-Unis d'Amérique).
- PENROSE**, Professeur L.S., Galton Laboratory, University College, Londres.
- PITTARD**, Professeur Eugène, directeur du Musée d'ethnographie de la Ville de Genève (Suisse).
- REED**, Professeur Sheldon C., directeur du Dight Institute for Human Genetics, University of Minnesota, Minneapolis, Minn. (Etats-Unis d'Amérique).
- REMMELTS\***, Professeur R., Instituut voor Praeventieve Geneeskunde, Université de Leyde (Pays-Bas).
- ROSTAND**, Professeur Jean, Ville-d'Avray, Seine-et-Oise (France).
- SALLER**, Professeur Karl Felix, Institut für Anthropologie, Université de Munich (Allemagne).
- SANDER\***, D<sup>r</sup> Gerhard, Department of Botany, University

- of Wisconsin, Madison, Wis. (Etats-Unis d'Amérique).
- SAUTER, Professeur Marc-R., directeur de l'Institut d'anthropologie de l'Université de Genève.
- SAX, Professeur Karl, Biological Laboratories, Harvard University, Cambridge, Mass. (Etats-Unis d'Amérique).
- SCHEIDT, Professeur Walter, directeur de l'Anthropologisches Institut, Université de Hambourg (Allemagne).
- SCHLAGINHAUFEN\*, Professeur Otto, Institut für Anthropologie, Université de Zürich (Suisse).
- SCHULTZ, Professeur Adolph H., directeur de l'Anthropologisches Institut, Université de Zürich
- SINNOTT, Professeur Edmund W., Osborn Botanical Laboratory, Yale University, New Haven, Conn. (Etats-Unis d'Amérique) .
- SKERLJ, Professeur Bozo, directeur de l'Institut d'anthropologie de l'Université de Ljubljana (Yougoslavie)
- SNYDER, Professeur Laurence H., doyen du Graduate College, University of Oklahoma, Norman, Okla. (Etats-Unis d'Amérique).
- STEINBERG, D<sup>r</sup> Arthur G., Division of Biometry and Medical Statistics, Mayo Clinic, Rochester, Minn. (Etats-Unis d'Amérique).
- STEINMANN, Professeur Alfred B., vice-président de la Société suisse d'anthropologie et d'ethnologie, Zürich.
- STERN, Professeur Curt, Department of Zoology, University of California, Berkeley, Calif. (Etats-Unis d'Amérique).
- STEWART, D<sup>r</sup> T. Dale, conservateur, Division of Physical Anthropology, Smithsonian Institution, Washington, D.C.
- STURTEVANT, Professeur A.H., Kerchoff Laboratories of Biology, California Institute of Technology, Pasadena, Calif. (Etats-Unis d'Amérique).
- SUMMERS, D<sup>r</sup> Roger, conservateur du National Museum of Southern Rhodesia, Bulawayo (Rhodésie du Sud).
- TAMAGNINI\*, Professeur E., Instituto de Antropologia, Université de Coimbra (Portugal).
- TEILHARD DE CHARDIN, Rév. P. Pierre, Institut de paléontologie humaine, Paris.
- TEISSIER\*, Professeur Georges, directeur du Laboratoire de zoologie de l'Université de Paris.
- TILDESLEY, M<sup>lle</sup> M.L., Croxley Green, Hertfordshire (Angleterre).

- WADDINGTON\*, Professeur C.H., Institute of Animal Genetics, Université d'Edimbourg (Ecosse).
- WASHBURN, Professeur S.L., Department of Anthropology, Université de Chicago.
- WEINERT, Professeur Hans, directeur de l'Anthropologisches Institut, Université de Kiel (Allemagne).
- WENINGER\*, Professeur Josef, directeur de l'Anthropologisches Institut, Université de Vienne (Autriche).
- WILSON, Professeur Monica, School of African Studies, University of Cape Town, Le Cap (Union Sud-Africaine).
- WRIGHT\*, Professeur Sewall, Hull Zoological Laboratory, Université de Chicago.

## TEXTE DE LA DÉCLARATION DE 1950

1. Les savants s'accordent en général à reconnaître que l'humanité est une et que tous les hommes appartiennent à la même espèce, *Homo sapiens*. Il est, en outre, communément admis que tous les hommes sont issus vraisemblablement d'une même souche : les différences qui existent entre les divers groupes humains sont dues au jeu de facteurs évolutifs de différenciation, tels que la modification dans la situation respective des particules matérielles qui déterminent l'hérédité (gènes), le changement de structure de ces mêmes particules, l'hybridation et la sélection naturelle. Des groupes plus ou moins stables et plus ou moins différenciés se sont ainsi constitués, qui ont été classés de diverses manières, avec des intentions différentes.

2. Du point de vue biologique, l'espèce *Homo sapiens* se compose d'un certain nombre de groupes, qui diffèrent les uns des autres par la fréquence d'un ou de plusieurs gènes particuliers. Mais ces gènes eux-mêmes, auxquels doivent être imputées les différences héréditaires qui existent entre les hommes, sont toujours en petit nombre si l'on considère l'ensemble de la constitution génétique de l'homme et la grande quantité de gènes communs à tous les êtres humains, quel que soit le groupe auquel ils appartiennent. Bref, les ressemblances entre les hommes sont beaucoup plus grandes que leurs différences.

3. Une race, biologiquement parlant, peut donc se définir comme un groupe parmi ceux qui constituent l'espèce *Homo sapiens*. Ces groupes sont susceptibles de croisements les uns avec les autres. Mais, du fait des barrières qui les ont plus ou moins isolés dans le passé, ils offrent certaines différences physiques résultant des particula-

rités de leur histoire biologique. Ils représentent les variations d'un même thème.

4. En résumé, le mot « race » désigne un groupe ou une population caractérisée par certaines concentrations, relatives quant à la fréquence et à la distribution, de gènes ou de caractères physiques qui, au cours des temps, apparaissent, varient et souvent même disparaissent sous l'influence de facteurs d'isolement géographiques ou culturels. Chaque groupe perçoit différemment les manifestations variables de ces caractères chez des populations différentes. Nos observations étant, dans une très large mesure, affectées par nos préjugés, nous sommes enclins à interpréter arbitrairement et inexactement toute variabilité qui se produit dans un groupe donné comme une différence fondamentale qui le sépare des autres de manière décisive.

5. Tels sont les faits scientifiques. Malheureusement, dans la plupart des cas, le terme « race » n'est pas employé dans le sens défini ci-dessus. Beaucoup de gens appellent « race » tout groupe humain arbitrairement désigné comme tel. C'est ainsi que beaucoup de collectivités nationales, religieuses, géographiques ou culturelles, par suite de l'acception très large donnée à ce mot, ont été qualifiées de « races », alors que, de toute évidence, les Américains ne constituent pas une race, pas plus d'ailleurs que les Anglais, les Français ou toute autre nation : de même, ni les catholiques, ni les protestants, ni les musulmans, ni les juifs ne représentent des races ; on ne peut définir comme groupes « raciaux » les peuples qui parlent l'anglais ou toute autre langue ; les habitants de l'Islande, de l'Angleterre ou de l'Inde ne forment pas une race ; et l'on ne saurait regarder comme membres d'une race particulière les individus qui participent à la culture turque, chinoise, ou à toute autre culture.

6. Les groupes nationaux, religieux, géographiques, linguistiques ou culturels ne coïncident pas nécessairement avec les groupes raciaux et les aspects culturels de ces groupes n'ont avec les caractères propres à la race aucun rapport génétique démontrable. Les graves erreurs entraînées par l'emploi du mot « race » dans le langage

courant rendent souhaitable qu'on renonce complètement à ce terme lorsqu'on l'applique à l'espèce humaine et qu'on adopte l'expression de « groupes ethniques ».

7. Quelle est l'opinion des savants au sujet des grands groupes de l'espèce humaine que l'on reconnaît à l'heure actuelle? Les races humaines ont été classées — et le sont encore — différemment selon les anthropologues, mais, en ce moment, la plupart d'entre eux sont d'accord pour diviser la majeure partie de l'espèce humaine en trois grands groupes, à savoir :

Le groupe mongoloïde;

Le groupe négroïde;

Le groupe caucasoïde.

Or les phénomènes biologiques qui ont été en quelque sorte cristallisés dans cette classification ont un caractère dynamique et non statique. Ces groupes n'étaient pas jadis ce qu'ils sont aujourd'hui et il y a tout lieu de croire qu'ils changeront encore à l'avenir.

8. On s'est souvent efforcé d'introduire des sous-groupes ethniques dans cette classification. L'accord est loin de régner sur le nombre de ces subdivisions et, de toute façon, la plupart d'entre elles n'ont pas encore été étudiées ni décrites.

9. Quelle que soit la classification qu'un anthropologue propose, il n'y fait jamais intervenir les caractères mentaux. Il est maintenant généralement admis que les tests psychologiques ne permettent pas, par eux-mêmes, de faire la part des aptitudes innées d'une part, et des influences du milieu, de l'éducation et de l'enseignement de l'autre. Toutes les fois qu'il a été possible d'éliminer les différences dues aux conditions de l'entourage physique et social, les tests ont démontré la ressemblance fondamentale des caractères intellectuels entre les différents groupes humains. En d'autres termes, si le milieu culturel donne aux membres des différents groupes ethniques des chances égales de faire valoir leurs aptitudes, ils atteignent, en moyenne, des résultats comparables. Les recherches scientifiques des dernières années confirment donc les paroles de Confucius (551-478 av. J.-C.) : « La nature des hommes est identique; ce sont leurs coutumes qui les séparent. »

10. Les données scientifiques dont on dispose à l'heure actuelle ne corroborent pas la théorie selon laquelle les différences génétiques héréditaires constitueraient un facteur d'importance primordiale parmi les causes des différences qui se manifestent entre les cultures et les œuvres de la civilisation des divers peuples ou groupes ethniques. Elles nous apprennent à l'inverse que ces différences s'expliquent avant tout par l'histoire culturelle de chaque groupe. Les facteurs qui ont joué un rôle prépondérant dans l'évolution intellectuelle de l'homme sont sa faculté d'apprendre et sa plasticité. Cette double aptitude est l'apanage de tous les êtres humains. Elle constitue, en fait, un des caractères spécifiques de *Homo sapiens*.

11. On n'a jamais pu démontrer de façon décisive l'existence de différences innées de tempérament entre groupes humains. Il est certain en revanche que, quelle que soit la nature des différences innées qu'il pourrait y avoir entre groupes, celles-ci sont en grande partie effacées par les différences individuelles et par celles qui proviennent du milieu.

12. Ni la personnalité ni le caractère ne relèvent de la race. Dans tous les groupes humains, on trouve des types très variés de personnalité et de caractère, et il n'y a aucune raison de croire que certains groupes humains soient à cet égard mieux partagés que d'autres.

13. Tous les faits qui ont pu être recueillis concernant les croisements de races attestent qu'ils n'ont cessé de se produire depuis les temps les plus reculés. A vrai dire, l'un des principaux mécanismes de la formation, de l'extinction ou de la fusion des races est précisément l'hybridation entre « races » ou groupes ethniques. Qui plus est, il n'a jamais pu être établi que les croisements de races aient des effets biologiques néfastes. La théorie selon laquelle des caractères physiques et mentaux défavorables (dysharmonie physique et dégénérescence mentale) se manifesteraient chez les métis n'a jamais été prouvée par des faits. Il n'existe donc pas de justification « biologique » pour interdire le mariage entre des individus appartenant à des groupes raciaux différents.

14. Il convient de distinguer entre la « race », fait biologique, et le « mythe de la race ». En réalité, la « race » est moins un phénomène biologique qu'un mythe social. Ce mythe a fait un mal immense sur le plan social et moral; récemment encore, il a coûté d'innombrables vies et causé des souffrances incalculables. Il empêche le développement normal de millions d'êtres humains et prive la civilisation de la collaboration effective d'esprits créateurs. On ne saurait se prévaloir de différences biologiques entre groupes ethniques pour pratiquer l'ostracisme ou pour prendre des mesures collectives. L'essentiel est l'unité de l'humanité, tant du point de vue biologique que du point de vue social. Reconnaître ce fait et régler sa conduite en conséquence, tel est le premier devoir de l'homme moderne. Au surplus, c'est simplement admettre ce qu'un célèbre biologiste écrivait en 1875 : « Au fur et à mesure que la civilisation humaine se développera et que les petites tribus se rassembleront en collectivités plus vastes, le simple bon sens fera comprendre à chaque individu que ses instincts sociaux et sa bonne volonté doivent s'étendre à tous les membres de la nation, même s'ils lui sont personnellement inconnus. Une fois cette étape franchie, seuls des obstacles artificiels empêcheront l'individu d'accorder sa bonne volonté aux hommes de toutes les nations et de toutes les races. » Ainsi s'est exprimé Charles Darwin, dans *L'origine de l'homme* (2<sup>e</sup> édition, 1875, p. 187-188). En fait, toute l'histoire de l'humanité prouve que l'instinct de coopération est non seulement une tendance naturelle chez l'homme, mais qu'elle a des racines plus profondes que n'importe quelle tendance égocentrique. D'ailleurs, s'il en était autrement, siècles et millénaires seraient-ils témoins de ce développement des communautés humaines dans le sens d'une intégration et d'une organisation toujours plus grandes?

15. Examinons maintenant les incidences de toutes ces considérations sur le problème de l'égalité entre les hommes. Il faut affirmer tout d'abord, et de la manière la plus catégorique, que l'égalité en tant que principe moral ne repose nullement sur la thèse que tous les êtres humains sont également doués. Il est bien évident, en effet, qu'au sein de tout groupe ethnique les individus diffèrent considérablement entre eux par leurs aptitudes.

On a cependant exagéré les caractères différentiels entre groupes humains et l'on s'en est servi pour contester la valeur du principe éthique de l'égalité. C'est pourquoi nous jugeons utile d'exposer de façon formelle ce qui a été scientifiquement établi sur la question des différences entre individus et entre groupes.

- a) Les anthropologues ne peuvent établir de classification raciale que sur des caractères purement physiques et physiologiques.
- b) Dans l'état actuel de nos connaissances, le bien-fondé de la thèse selon laquelle les groupes humains diffèrent les uns des autres par des traits psychologiquement innés, qu'il s'agisse de l'intelligence ou du tempérament, n'a pas encore été prouvé. Les recherches scientifiques révèlent que le niveau des aptitudes mentales est à peu près le même dans tous les groupes ethniques.
- c) Les études historiques et sociologiques corroborent l'opinion selon laquelle les différences génétiques n'ont pas d'importance dans la détermination des différences sociales et culturelles existant entre différents groupes d'*Homo sapiens*, et les changements sociaux et culturels au sein des différents groupes ont été, dans l'ensemble, indépendants des modifications dans leur constitution héréditaire. On a vu se produire des transformations sociales considérables qui ne coïncident nullement avec les altérations du type racial.
- d) Rien ne prouve que le métissage, par lui-même, produise de mauvais résultats sur le plan biologique. Sur le plan social, les résultats, bons ou mauvais, auxquels il aboutit sont dus à des facteurs d'ordre social.
- e) Tout individu normal est capable de participer à la vie en commun, de comprendre la nature des devoirs réciproques et de respecter les obligations et les engagements mutuels. Les différences biologiques qui existent entre les membres des divers groupes ethniques n'affectent aucunement l'organisation politique ou sociale, la vie morale ou les rapports sociaux. Enfin, les recherches biologiques viennent étayer l'éthique de la fraternité universelle; car l'homme est, par tendance innée, porté à la coopération et, si cet instinct ne trouve pas à se satisfaire, individus et nations en

pâtissent également. L'homme est, de nature, un être social qui ne parvient au plein développement de sa personnalité que par des échanges avec ses semblables. Tout refus de reconnaître ce lien social entre les hommes est cause de désintégration. C'est dans ce sens que tout homme est le gardien de son frère. Chaque être humain n'est qu'une parcelle de l'humanité, à laquelle il est indissolublement lié.

Déclaration rédigée à la Maison de l'Unesco, à Paris, par les experts dont les noms suivent :

- Professeur Ernest Beaglehole (Nouvelle-Zélande);
- Professeur Juan Comas (Mexique);
- Professeur L.A. Costa Pinto (Brésil);
- Professeur E. Franklin Frazier (Etats-Unis);
- Professeur Morris Ginsberg (Royaume-Unis);
- Professeur Humayun Kabir (Inde);
- Professeur Claude Lévi-Strauss (France);
- Professeur M.F. Ashley Montagu (Etats-Unis), rapporteur.

Texte révisé par le professeur Ashley Montagu, d'après des suggestions émanant des personnalités suivantes : MM. Hadley Cantril, E.G. Conklin, Gunnar Dahlberg, Theodosius Dobzhansky, L.C. Dunn, Donald Hager, Julian Huxley, Otto Klineberg, Wilbert Moore, H.J. Muller, Gunnar Myrdal, Joseph Needham, Curt Stern.

## PUBLICATIONS DE L'UNESCO : AGENTS GÉNÉRAUX

- ALLEMAGNE**  
Unesco Vertrieb für Deutschland, R. Oldenbourg, MUNICH.
- ARGENTINE**  
Editorial Sudamericana, S.A., Alsina 500, BUENOS AIRES.
- AUSTRALIE**  
Oxford University Press, 346, Little Collins Street, MELBOURNE (Victoria).
- AUTRICHE**  
Wilhelm Frick Verlag, 27 Graben, VIENNE I.
- BARBADE (LA)**  
S.P.C.K. Bookshop, Broad Street, BRIDGETOWN.
- BELGIQUE**  
Librairie Encyclopédique, 7, rue du Luxembourg, BRUXELLES IV.
- BOLIVIE**  
Libreria Selecciones, avenida 16 de Julio 216, LA PAZ.
- BRÉSIL**  
Livrarla Agir Editora, rua México 98-B, Caixa postal 3291, RIO DE JANEIRO.
- CANADA**  
Périodica, Inc., Centre de publications internationales, 4234, rue de la Roche, MONTRÉAL 34.  
University of Toronto Press, TORONTO.
- CEYLAN**  
The Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., COLOMBO I.
- CHILI**  
Libreria Lope de Vega, calle Estado 54, SANTIAGO.
- CHYPRE**  
M. E. Constantinides, P.O. Box 473, NICOSIA.
- COLOMBIE**  
Emilio Royo Martín, Carrera 9a, 1791, BOGOTA.
- COSTA RICA**  
Trijos Hermanos, Apartado 1313, SAN JOSÉ.
- CUBA**  
Unesco, Centro Regional en el Hemisfero Occidental, calle 5, n° 306, Vedado, Apartado 1350, LA HAVANE.
- DANEMARK**  
Ejnar Munksgaard, Ltd., 6 Norregade, COPENHAGUE K.
- ÉGYPTE**  
La Renaissance d'Égypte, 9, rue Adly-Pacha, LE CAIRE.
- ÉQUATEUR**  
Casa de la Cultura Ecuatoriana, av. 6 de Diciembre 332, QUITO.
- ESPAGNE**  
Aguilar S.A. de Ediciones, Juan Bravo 38, MADRID.
- ÉTATS ASSOCIÉS du CAMBODGE, du LAOS et du VIET-NAM**  
Librairie nouvelle Albert Portail, B.P. 283, SAIGON.  
*Sous-dépôt:* K. Chantarith, C.C.R., 38, rue Van-Vollenhoven, PNOM-PENH.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**  
Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.
- FÉDÉRATION MALAISE et SINGAPOUR**  
Peter Chong & Co., P.O. Box 135, SINGAPOUR.
- FINLANDE**  
Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, HELSINKI.
- FORMOSE**  
The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Rd., TAIPER.
- FRANCE**  
*Vente au détail:* Librairie de l'Unesco, C.C.P. Paris 21-27-90; Société générale, compte Publications de l'Unesco, 45, av. Kléber, PARIS-16°. *Vente en gros:* Unesco, Division des ventes, 19, avenue Kléber, PARIS-16°.
- GRÈCE**  
Elefthéroudakís Librairie Internationale, ATHÈNES.
- GUYANE NÉERLANDAISE**  
Radhakishun and Co., Ltd. (Book Dept.), Watermolenstraat 36, PARAMARIBO.
- HAÏTI**  
Librairie « A la Caravelle », 36, rue Roux, B.P. III-B, PORT-AU-PRINCE.
- HONGRIE**  
Kultura, P.O. Box 149, BUDAPEST 62.
- INDE**  
Orient Longmans, Ltd., Indian Mercantile Chamber, Nicol Road, BOMBAY.  
17 Chittaranjan Ave., CALCUTTA.  
36-A Mount Road, MADRAS.  
*Sous-dépôts:* Oxford Book and Stationery Co., Scindia House, NEW DELHI.  
Rajkamal Publications Ltd., Himalaya House, Hornby Road, BOMBAY I.

- INDONÉSIE**  
G.C.T. van Dorp & Co.,  
Djalan Nusantara 22,  
DJAKARTA.
- IRAK**  
McKenzie's Bookshop,  
BAGDAD.
- ISRAËL**  
Blumstein's  
Bookstores, Ltd.,  
35 Allenby Road,  
TEL-AVIV.
- ITALIE**  
G. C. Sansoni,  
via Gino Capponi 26,  
casella postale 552,  
FLORENCE.
- JAMAÏQUE**  
Sangster's Book Room,  
99 Harbour Street,  
KINGSTON.
- JAPON**  
Maruzen Co., Inc.,  
6 Tori-Nichome,  
Nihonbashi,  
TOKYO.
- JORDANIE**  
Joseph I Bahous & Cie,  
Dar ul-Kutub,  
Salt Road,  
AMMAN.
- LIBAN**  
Librairie Universelle,  
avenue des Français,  
BEYROUTH.
- LUXEMBOURG**  
Librairie Paul Bruck,  
50, Grand-Rue,  
LUXEMBOURG.
- MALTE**  
Sapienza's Library  
26 Kingsway,  
LA VALETTE.
- MEXIQUE**  
Distribudora Francesa  
de Revistas, S.A.,  
127, avenida Ejido,  
Esc. 401,  
MEXICO D.F.
- NIGERIA**  
C.M.S. Bookshop,  
P.O. Box 174,  
LAGOS.
- NORVÈGE**  
A. S. Bokhjornet,  
Stortingsplass 7,  
OSLO.
- NOUVELLE-ZÉLANDE**  
Unesco Publications  
Centre,  
7, De Lacy Street,  
DUNEDIN, N.E. 2.
- PAKISTAN**  
Ferozsons,  
60 The Mall,  
LAHORE.  
McLeod Road,  
KARACHI.  
35 The Mall,  
PESHAWAR.
- PANAMA**  
Agencia Internacional  
de Publicaciones,  
Apartado 2052,  
plaza de Arango n° 3,  
PANAMA R. P.
- PAYS-BAS**  
N.V. Martinus Nijhoff,  
Lange Voorhout 9,  
LA HAYE.
- PÉROU**  
Libreria Internacional  
de Perú, S. A.,  
Apartado 1417,  
LIMA.
- PHILIPPINES**  
Philippines  
Education Co.,  
1104 Castillejos,  
Quiapo,  
MANILLE.
- PORTO RICO**  
Panamerican Book Co.,  
San Juan 12.
- PORTUGAL**  
Publicações  
Europa-America Ltda.,  
4 rua da Barroca,  
LISBONNE.
- ROYAUME-UNI**  
H. M. Stationery Office,  
P.O. Box 569,  
LONDRES S.E.1.
- SUÈDE**  
A/B C.E. Fritzes Kungl.  
Hovbokhandel,  
Fredsgatan 2,  
STOCKHOLM 16.
- SUISSE**  
Europa Verlag,  
5 Rämistrasse,  
ZÜRICH.  
Librairie  
de l'Université,  
case postale 72,  
FRIBOURG.
- SYRIE**  
Librairie Universelle,  
DAMAS.
- TANGER**  
Centre International,  
54, rue du Statut.
- TCHÉCOSLOVAQUIE**  
Orbis, Národní 37,  
PRAGUE I.
- THAÏLANDE**  
Suksapan Panit,  
Arkarn 9,  
Raj-Dammern Avenue,  
BANGKOK.
- TUNISIE**  
Agence Aghlébite,  
20, Grand-Rue, B.P. 2,  
KATROUAN.
- TURQUIE**  
Librairie Hachette,  
469 Istiklal Caddesi,  
Beyoglu,  
ISTANBUL.
- UNION BIRMANE**  
Burma Educational  
Bookshop,  
551-3 Merchant Street,  
P.O. Box 222,  
RANGOON.
- UNION SUD-AFRICAINE**  
Van Schaik's  
Bookstore,  
P.O. Box 724,  
PRÉTORIA.
- URUGUAY**  
Centro de Cooperación  
Científica para América  
latina,  
bulevar Artigas 1320,  
MONTEVIDEO.
- YUGOSLAVIE**  
Jugoslovenska Knjiga,  
Marsala Tita 23/11,  
BELGRADE.

## BONS DE LIVRES DE L'UNESCO

Utilisez les bons de livres de l'Unesco pour l'achat d'ouvrages et de périodiques à caractère éducatif, scientifique ou culturel. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à :

BONS DE LIVRES DE L'UNESCO, 19, avenue Kléber, Paris-16°.



# RACES ET CLASSES DANS LE BRÉSIL RURAL

*L'ouvrage publié sous le titre Races et classes dans le Brésil rural est le résultat d'une enquête parrainée par l'Unesco et portant sur le problème des relations interraciales d'une part, et celui des relations entre les diverses classes sociales d'autre part. L'ensemble de l'enquête est situé dans le cadre rural (plus de 70 % de la population du Brésil vit à la campagne ou dans des petites villes de moins de 5.000 habitants). Chacune des communautés dont il est question dans cette étude est représentative d'une région particulière du Brésil rural.*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction, par Charles Wagley
Les relations raciales dans une communauté rurale du Recôncavo (Etat de Bahia), par Harry W. Hutchinson
Les relations raciales à Minas Velhas, communauté rurale de la région montagneuse du Brésil central, par Marvin Harris
Les relations raciales dans la région aride du Sertão, par Ben Zimmerman
Les relations raciales dans une communauté rurale de l'Amazonie, par Charles Wagley
Comment les classes sociales ont remplacé les castes dans le Brésil septentrional
Bibliographie

200 pages

Illustrations

350 fr. \$1.25 7/6